Financement agricole Canada Rapport annuel 2015-2016

PROPOSITION DE VALEUR AUX CLIENTS DE FAC

Ce à quoi vous pouvez vous attendre de notre part.

FAC est fière de servir l'industrie agricole en tant que plus important fournisseur de financement de cette industrie depuis 1959.

D'abord et avant tout au service des producteurs primaires, nous servons également les fournisseurs et les transformateurs le long de la chaîne de valeur agricole.

Nous offrons, à prix concurrentiel, des solutions souples de financement, des logiciels de gestion, de l'information et de la formation.

Ces services aident nos clients à prendre de saines décisions d'affaires et à maximiser leur réussite.

Nous aimons prendre le temps de connaître nos clients, leurs besoins particuliers, leurs objectifs et leur vision de l'avenir. Nous les aidons à relever les défis et à saisir les occasions.

Faire affaire avec nous, c'est simple comme tout.

FAC et l'agriculture... passionnément et pour longtemps.

- 2 Message du président-directeur général
- **4** Message du président du Conseil d'administration
- 5 Message du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
- **6** Résultats financiers et d'exploitation faits saillants
- 7 Profil de la société
- 8 FAC et son rôle d'intérêt public
- **10** Gouvernance d'entreprise
- **15** Conseil d'administration et Équipe de gestion d'entreprise
- 16 Responsabilité sociale d'entreprise
- 17 Rapport de gestion
- **58** États financiers
- 117 Glossaire
- 120 Bureaux de FAC

Message du président-directeur général

Servir l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada est une vocation importante, et FAC est fière d'apporter sa contribution à cette industrie dynamique, diversifiée et responsable.

En tant que plus important prêteur à l'industrie agricole canadienne, FAC fait partie de guelque chose de plus grand qu'elle. Notre travail aide nos clients à réaliser leur plein potentiel et permet à FAC de jouer un rôle catalyseur dans la croissance et les progrès soutenus au sein de l'industrie.

Nous contribuons à nourrir la planète

Le Canada est le cinquième pays exportateur en importance de produits agricoles au monde et a la réputation, tout à fait méritée, de produire des aliments salubres et de haute qualité. Comme chaque industrie, l'agriculture comporte son lot de difficultés, mais, tout bien considéré, l'agriculture canadienne traverse actuellement une bonne période. Des possibilités extraordinaires s'offrent à nos producteurs, à nos agroentrepreneurs et à nos exploitants d'entreprises agroalimentaires, dans un marché mondial où le Canada est l'un des rares pays en mesure de répondre à une demande croissante.

L'agriculture demeure un élément crucial de l'économie canadienne; elle emploie 2,2 millions de personnes et apporte, chaque année, une contribution de plus de 100 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada. Et même si de moins en moins de Canadiens ont un lien direct avec la terre, force est de constater que les consommateurs s'intéressent de plus en plus à la provenance de leurs aliments, ce qui fait naître des occasions de faire progresser des conversations importantes.

Nous offrons valeur et stabilité à nos clients et à nos partenaires

FAC joue un rôle unique parmi les institutions financières du Canada parce que l'agriculture est sa seule raison d'être. Cela lui procure un champ d'intervention ciblé et une expertise inégalée dans l'industrie.

Nous avons conçu une panoplie de produits et de services souples pour les clients de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole. Nous disposons d'une équipe d'employés engagés qui possèdent des compétences approfondies et qui unissent leurs forces partout au pays pour offrir une expérience client extraordinaire. Nous nous efforcons d'apporter une valeur ajoutée qui dépasse le cadre des transactions de prêt, et ce, en offrant des programmes et des ressources d'apprentissage novateurs et gratuits à des milliers de clients et d'autres personnes chaque année.

Au moyen de nos événements phares, comme nos forums FAC annuels, nos webinaires et vidéos en ligne ainsi que nos bulletins électroniques, nous communiquons des connaissances et des points de vue sur un éventail de sujets liés à l'agriculture.

En qualité de prêteur faisant preuve de prudence, fort de 23 années consécutives de croissance et d'un portefeuille s'établissant à 28 milliards de dollars, nous contribuons à la vigueur et à la stabilité de l'industrie. Nous comprenons que l'agriculture connaît des hauts et des bas et nous sommes fermement déterminés à servir l'industrie, peu importe le cycle économique, et ce, depuis notre création, en 1959. Pour être en mesure d'honorer cet engagement auprès de l'ensemble des générations d'agriculteurs, passées, présentes et futures, nous devons gérer chaque aspect de nos activités d'affaires avec diligence et rigueur, que ce soit nos pratiques de prêt, nos principes de gestion du risque, nos objectifs d'affaires ou notre mandat d'intérêt public.

Comme d'autres industries, l'agriculture est touchée par l'instabilité économique récente, notamment par le déclin du dollar canadien, le prix du pétrole qui avoisine les 30 \$ le baril et l'affaiblissement de la croissance dans les grandes économies, comme la Chine. FAC demeure un partenaire stable dans les périodes de fluctuations, et il est inspirant de constater que l'industrie cherche à saisir de nouveaux débouchés, ce qui produit de la croissance et entraîne des innovations.

Nos résultats d'affaires pour 2015-2016 témoignent d'une autre année de croissance dans le secteur agricole canadien. Au total, nous avons prêté 9,1 milliards de dollars à des producteurs de tous les secteurs, dont 2,6 milliards à de ieunes agriculteurs aux quatre coins du Canada. Nos prêts aux clients de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire permettent d'aider un nombre croissant d'entreprises à effectuer la transformation ici même, au Canada, et ainsi d'ajouter de la valeur aux produits exportés.

Les partenariats ont toujours été importants en agriculture, et ils le sont encore plus dans un contexte où les entreprises travaillent de concert pour créer de la valeur et des possibilités. À FAC, nous attachons de l'importance à nos relations avec les autres prêteurs, et il nous tient à cœur de travailler efficacement avec toutes les institutions financières, en particulier les coopératives de crédit, pour garantir l'accès à du capital dans tous les secteurs.

Nous agissons concrètement dans nos collectivités

Nos employés sont au cœur de tout ce que nous réalisons en tant qu'organisation, et je suis très fier de notre équipe.



Ensemble, nous avons une influence positive sur la vie de nos clients et les collectivités où nous vivons et travaillons.

Se faisant championne de la sécurité en milieu agricole, FAC adopte une approche proactive dans ce domaine. Par l'intermédiaire de notre appui à la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole et aux camps Sécurijours^{MD} de Progressive Agriculture, nous permettons à des milliers de personnes chaque année d'acquérir des connaissances et de recevoir de la formation sur les pratiques agricoles sécuritaires. Issu d'un partenariat entre Financement agricole Canada, l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) et la Fondation Rick Hansen, le Programme AgriRetour fournit une aide financière aux agriculteurs ou aux travailleurs agricoles qui ont subi une blessure traumatique, afin de leur permettre d'acquérir l'équipement adapté nécessaire pour réintégrer leur carrière en agriculture. En 2015-2016, nous nous sommes engagés à verser une contribution de 500 000 \$ sur cing ans au service ambulancier aérien STARS, qui offre du transport aux patients des régions rurales de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Est de la Colombie-Britannique dont la vie est en danger, y compris ceux qui subissent des blessures dans des fermes familiales.

Nous exprimons aussi notre engagement envers les collectivités en parrainant des programmes comme les cercles 4-H et Agriculture en classe et en menant notre initiative annuelle de soutien aux banques alimentaires, FAC en campagne contre la faim. Cette année, nous avons fourni plus de 5,2 millions de repas à des banques alimentaires à l'échelle nationale grâce aux efforts de nos partenaires, des écoles participantes et des bénévoles d'un bout à l'autre du pays.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le travail que nous accomplissons pour concrétiser notre engagement à l'égard de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE). je vous invite à lire notre rapport en ligne sur la RSE à l'adresse fac.ca/rapportrse.

Ensemble, vers l'avenir

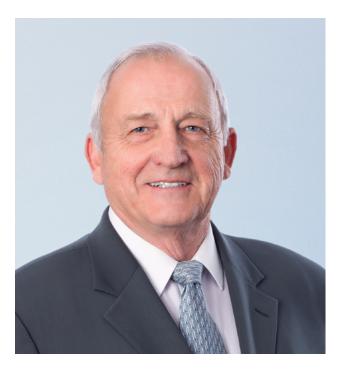
L'avenir de l'agriculture canadienne est prometteur, et un nombre croissant de gens en sont conscients grâce aux efforts déployés dans le cadre de L'agriculture, plus que jamais, une cause qui mobilise toute l'industrie et qui nous aide à susciter un dialogue national au sujet de l'importance de l'agriculture.

Au cours de mes deux premières années comme PDG, certains des moments les plus mémorables que j'ai vécus ont été les conversations que j'ai eues avec des clients, des intervenants, des partenaires de l'industrie, des membres du Conseil d'administration et des employés de FAC au sujet de notre engagement commun envers l'agriculture, du travail que nous accomplissons pour aller de l'avant et des possibilités que nous réserve l'avenir.

FAC est au service de l'industrie qui nourrit la planète, et c'est avec une immense fierté que nous soutenons les producteurs, les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires canadiens, ainsi que le travail au'ils effectuent.

Michael Hoffort, président-directeur général

Message du président du Conseil d'administration



FAC a l'importante responsabilité de servir l'agriculture et de mettre en valeur le secteur rural canadien. En tant que société d'État fédérale et plus important prêteur à l'industrie agricole du Canada, FAC est gage de solidité et de stabilité. Sa connaissance de l'agriculture et son engagement à long terme profitent à l'industrie.

Le Conseil d'administration de FAC exerce un rôle de leadership et de surveillance indépendante de la direction et des activités d'affaires de la société. Au nom du Conseil d'administration, je tiens à exprimer notre fierté à l'égard de la contribution de FAC à l'agriculture et à l'égard de la responsabilité qu'elle manifeste dans la conduite de ses activités.

L'année 2015-2016 a été une autre année fructueuse pour FAC, qui a obtenu d'excellents résultats sur le plan des activités de prêt, enregistré une croissance soutenue de son portefeuille et accompli des progrès constants au chapitre de ses stratégies et de ses initiatives. Ses employés réalisent des gains d'efficience et rationalisent les processus afin d'offrir des produits, des services et des programmes adaptés aux besoins de la clientèle de FAC, qui compte 100 000 clients aux quatre coins du pays.

La société continue également de perfectionner ses pratiques de gestion du risque. Le Conseil d'administration surveille également le cadre de gestion du risque d'entreprise de FAC, afin de s'assurer que la gestion du risque est intégrée dans les plans stratégiques, financiers et d'exploitation de FAC.

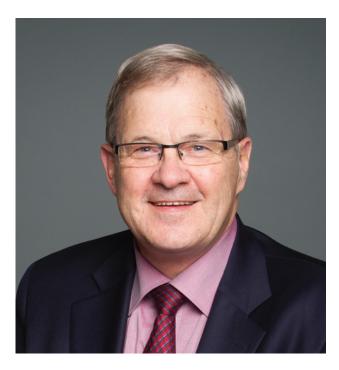
Au cœur de chaque organisation efficace se trouve une équipe formidable et le Conseil d'administration tient à exprimer sa gratitude envers les employés de FAC pour la passion et l'engagement dont ils font preuve pour bâtir des relations, offrir une expérience client positive et être au service de l'industrie agricole et agroalimentaire. Nous attachons également de l'importance au point de vue des membres du Conseil d'administration et nous souhaitons remercier Ross Ravelli pour sa contribution dont il a fait profiter le Conseil pendant six ans.

L'agriculture canadienne traverse une période exaltante, qui offre un potentiel de croissance soutenue et des débouchés futurs dans un marché de plus en plus planétaire. FAC sera présente à chaque étape afin de servir l'agriculture et de contribuer à la réussite des fermes familiales, des producteurs et des agroentrepreneurs canadiens.

Respectueusement présenté au nom du Conseil d'administration de FAC.

Dale Johnston, président du Conseil d'administration

Message du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



À titre de plus important prêteur agricole au Canada, Financement agricole Canada joue un rôle crucial dans l'un des secteurs les plus complexes et les plus dynamiques de notre économie. Fort d'un riche héritage, notre secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire nourrit fièrement le Canada et la planète, et est une partie intégrante de nos collectivités.

FAC est un important partenaire dans les collectivités à l'échelle du Canada. Elle offre aux Canadiens l'accès à du capital et à une gamme de produits et de services financiers et commerciaux adaptés aux besoins particuliers de l'industrie agricole et agroalimentaire, peu importe le secteur, la taille ou le stade de maturité de leur exploitation.

Je me suis engagé à aider ce secteur à devenir plus novateur, sécuritaire et vigoureux. Les agriculteurs, les éleveurs et les transformateurs alimentaires du Canada sont essentiels à son économie. Ils sont indispensables pour assurer aux Canadiens un accès à des aliments salubres, sains et de haute qualité. Notre gouvernement continuera d'utiliser les outils politiques et financiers à sa disposition pour aider le secteur à croître.

Ensemble, nous aiderons l'industrie agricole canadienne à être un chef de file qui offre des aliments salubres et de haute qualité, favorise la croissance économique et adopte des innovations technologiques ainsi qu'une approche durable quant aux pratiques agricoles, à la gérance environnementale et aux changements climatiques.

L'agriculture est un secteur à la fois local et international; elle est profondément enracinée et évolue dans de nouvelles directions. En tant que Canadiens, nous pouvons être vraiment fiers des contributions de l'agriculture à notre économie et aux collectivités à l'échelle du pays et du monde. Conformément à l'approche ouverte et transparente de notre gouvernement, je suis déterminé à créer des relations solides et à écouter les opinions et les idées des intervenants.

Je me réjouis de travailler avec le Conseil d'administration et les employés de FAC afin d'appuyer la croissance et la prospérité soutenues de l'agriculture canadienne. J'ai entièrement confiance en leur capacité de répondre aux besoins du secteur agricole à l'avenir.

Laurence Maulas

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Résultats financiers et d'exploitation – faits saillants

Bien que l'économie mondiale ait connu une croissance plus lente en 2015-2016, la demande d'aliments est demeurée forte et le produit intérieur brut mondial a continué d'augmenter. Dans l'ensemble, les recettes monétaires agricoles sont demeurées vigoureuses et la valeur des actifs agricoles a continué de croître, mais à un rythme plus lent que par les années passées. Devant la forte demande d'aliments, l'industrie agricole canadienne doit s'adapter pour être en mesure de saisir les occasions et demeurer concurrentielle sur le marché international.

FAC a maintenu son appui à l'agriculture en offrant à ses clients des solutions de financement souples et personnalisées et d'autres services spécialisés. Grâce

à son engagement à œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie et à appuyer ses clients, peu importe le cycle économique, la société a su répondre constamment aux besoins de l'industrie.

FAC a encore enregistré d'excellents résultats financiers en 2015-2016 et ses prêts ont connu une croissance de 1,3 milliard de dollars, ou 4,9 %. Elle a décaissé 46 796 prêts d'un montant moyen de 191 689 \$, ce qui représente des décaissements nets de 9,1 milliards de dollars. Ses intérêts créditeurs nets ont augmenté de 53,4 millions de dollars et ses capitaux propres ont poursuivi leur croissance au rythme de ses bénéfices.

Exercices terminés le 31 mars

Résultats d'exploitation

Portefeuille de prêts	2016	2015	2014
Nombre de prêts	143 700	147 230	149 130
Prêts (millions de dollars)	28 656	27 309	26 205
Croissance des prêts (%)	4,9	4,2	4,3
Prêts douteux, exprimés en pourcentage des prêts (%)	0,8	1,1	1,2
Nouveaux prêts			
Nombre de prêts décaissés	46 796	47 178	46 288
Décaissements nets (millions de dollars)	9 074	8 555	7 695
Montant moyen des prêts décaissés (dollars)	191 689	178 825	163 649
Résultats financiers Bilan consolidé (millions de dollars)	2016	2015*	2014*
Total de l'actif	29 951	28 616	27 236
Total du passif	24 597	23 761	23 070
Total des capitaux propres	5 354	4 855	4 166
État consolidé des résultats (millions de dollars)			
Intérêts créditeurs nets	986,5	933,1	886,0
Charge pour pertes sur prêts	42,6	(281,4)	(47,6)
Produits autres que d'intérêt	28,8	20,8	43,5
Frais d'administration	352,4	328,7	352,9
Ajustement de juste valeur	(4,8)	(2,7)	6,5
Bénéfice net	615,5	903,8	630,7

^{*}Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails)

Profil de la société

Financement agricole Canada (« FAC ») est une société d'État fédérale financièrement autonome qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Notre siège social est situé à Regina, en Saskatchewan. Nous offrons du financement et d'autres services à des producteurs primaires, des exploitants d'entreprises agroalimentaires et des agroentrepreneurs qui fournissent des intrants ou ajoutent de la valeur à l'agriculture. Nous proposons gratuitement à nos clients des connaissances et des formations en matière de gestion des entreprises. Nous offrons des produits d'assurance, du capital-risque et des logiciels de comptabilité et de gestion conçus spécialement pour l'agriculture.

Notre équipe compte plus de 1 700 employés qui assurent le service à la clientèle dans cent bureaux situés principalement dans les collectivités rurales canadiennes. Nous possédons une expertise professionnelle dans de nombreux secteurs et concentrons nos efforts sur l'agriculture. Nous sommes passionnés par notre travail.

FAC a un portefeuille de première qualité de plus de 28 milliards de dollars et vient de connaître une 23^e année consécutive de croissance. FAC est solide et stable; elle s'est engagée à servir l'industrie, peu importe le cycle économique.

L'histoire de FAC débute en 1929, lorsque la Commission du prêt agricole canadien (CPAC) est créée pour fournir du crédit hypothécaire à long terme aux agriculteurs. Puis, en 1959, la Loi sur le crédit agricole est établie, et la Société du crédit agricole voit le jour à titre de mandataire de l'État pour prendre la relève de la CPAC.

En 1993, la Loi sur la Société du crédit agricole donne à la société un mandat de même que des pouvoirs de prêt et des pouvoirs administratifs élargis. Ce nouveau mandat permet à la société d'offrir des services financiers à des exploitations et des sociétés agricoles de plus grande envergure ainsi qu'à des particuliers.

En 2001, la Loi sur Financement agricole Canada permet à la société d'offrir une gamme encore plus vaste de services aux producteurs agricoles, aux exploitants d'entreprises agroalimentaires et aux agroentrepreneurs.

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant des produits financiers, des services et des connaissances adaptés aux exploitations agricoles et aux agroentreprises.

Nos clients font la promotion de FAC et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.

Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.

Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.

FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

Mission

La Société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises - de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la Société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Valeurs d'entreprise

FAC a pris l'engagement d'œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie. Elle le fait en visant toujours plus haut, en menant ses activités au profit de ses clients et en favorisant la réalisation du plein potentiel de chaque employé.

Les valeurs d'entreprise de FAC représentent les valeurs essentielles suivantes:

L'intégrité avant tout

Nous agissons de façon éthique et honnête. Nous traitons nos clients, nos collègues et tous les intervenants avec respect.

Le client d'abord

Nous avons nos clients à cœur et sommes fiers de leur offrir une expérience extraordinaire fondée sur la qualité de nos relations personnelles, notre flexibilité et notre connaissance de l'industrie.

L'excellence en tout temps

Nous avons pris un engagement commun de rendement élevé, de responsabilité et d'efficience dans notre quête d'excellence.

Le travail d'équipe

Nous sommes persuadés de l'effet synergique du travail d'équipe. Que ce soit dans la prestation de services adaptés aux besoins des clients ou dans la conception de solutions qui profitent à l'industrie, nous travaillons ensemble et formons une seule équipe.

L'engagement communautaire

Nous prenons notre responsabilité sociale d'entreprise au sérieux. Nous estimons qu'il est de notre devoir de participer à la vie communautaire des collectivités où nos clients et employés vivent et travaillent, de nous efforcer de réduire notre impact sur l'environnement et de contribuer à la réussite de l'industrie agricole.

FAC et son rôle d'intérêt public

FAC aide le gouvernement fédéral à concrétiser sa vision de croissance et de prospérité de l'industrie agricole.

FAC donne accès à du capital

L'accès à du capital permet aux producteurs et aux agroentrepreneurs d'adopter des pratiques et des modèles d'affaires novateurs grâce auxquels ils peuvent prendre de l'expansion, abaisser leurs coûts de production, développer de nouveaux produits et être concurrentiels sur les marchés étrangers. FAC veille à ce que l'industrie agricole ait accès à du capital en offrant une gamme étendue de produits et services financiers et commerciaux adaptés à ses besoins particuliers.

FAC offre aussi du financement non traditionnel à l'industrie agricole. Le capital-risque est fourni par l'intermédiaire d'Avrio Capital, une entité qui gère une série de fonds de placement au nom de FAC et d'autres partenaires d'investissement. Le leadership de FAC à titre de principal commanditaire pour chacun de ces fonds a permis d'attirer davantage de capital injecté dans l'industrie agricole de la part d'autres investisseurs dans ces fonds de capitalrisque et dans des ententes d'investissement individuelles. Ce capital aide des entreprises novatrices à prendre de l'expansion et à devenir prospères au Canada.

FAC collabore avec des coopératives de crédit afin de se pencher sur des enjeux d'intérêt commun touchant les marchés et les politiques et de chercher des occasions de partenariat. FAC et les banques canadiennes travaillent de concert afin d'offrir du financement aux exploitations agricoles et aux agroentreprises. Une saine concurrence sur le marché et un choix d'options de financement sont nécessaires pour assurer la réussite des agroentrepreneurs et des producteurs canadiens, et ce, peu importe le cycle économique.

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie

Nous croyons qu'une saine gestion financière est essentielle à la prospérité de toute exploitation agricole. Pour aider les producteurs à perfectionner leurs compétences en gestion des affaires, FAC a continué d'offrir des événements dans le cadre du Carrefour du savoir agricole, des forums d'apprentissage et des publications en 2015-2016. En outre, les agriculteurs de tous les âges et de tous les secteurs ont accès à de la formation et de l'information en ligne et en personne, et ce, tout à fait gratuitement. FAC offre aussi

des logiciels de comptabilité et de gestion agricole qui améliorent la capacité de gestion d'entreprise de nos clients.

De plus, FAC a poursuivi ses efforts afin de s'assurer que ses employés possèdent les connaissances et les outils qui leur permettent d'offrir une expertise solide ainsi que des conseils judicieux aux clients et de les aider à atteindre leurs objectifs.

Les jeunes agriculteurs ont un rôle crucial à jouer dans l'avenir de l'industrie agricole et c'est avec fierté que FAC les appuie. En effet, la société leur offre des produits et des services comme les prêts Transfert et Jeune agriculteur qui facilitent le transfert des exploitations aux générations montantes ainsi que l'entrée des jeunes agriculteurs dans l'industrie.

FAC a continué de promouvoir la cause L'agriculture, plus que jamais afin de montrer à la population canadienne à quel point l'agriculture est importante pour le Canada et pour le monde. En 2015-2016, plus de 450 partenaires du milieu agricole, des associations sectorielles, des entreprises privées, des ministères provinciaux de l'Agriculture, des organisations commerciales et des médias se sont joints à la cause et ont véhiculé, dans leurs histoires sur l'agriculture, l'image d'une industrie moderne et dynamique.

FAC appuie les politiques du gouvernement en s'associant à d'autres organismes gouvernementaux

FAC collabore avec Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) afin de faciliter l'accès des agroentreprises canadiennes aux marchés internationaux. FAC et EDC tirent profit de leur expertise, de leur savoir, de leurs processus et de leurs produits respectifs pour mieux servir les clients à la recherche de solutions d'exportation et de placements internationaux en leur facilitant l'accès à du financement international et à des outils de gestion du risque. FAC et EDC échangent régulièrement de l'information sur différents sujets.

Les employés de FAC collaborent avec leurs homologues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'échanger de l'information sur des sujets importants qui touchent l'agroindustrie, notamment la valeur des terres agricoles, les prix des produits de base et les taux d'intérêt. Par-dessus tout, FAC est demeurée financièrement autonome et rentable en 2015-2016. Notre solidité et notre stabilité soutenues nous ont permis d'œuvrer pour l'industrie agricole, peu importe le cycle économique. FAC a continué de réinvestir ses profits dans le secteur agricole, ce qui a permis l'attribution d'un plus grand nombre de prêts aux clients et l'amélioration des connaissances, des produits et des services.

FAC a soigneusement équilibré les ressources requises pour soutenir sa croissance et a continué de contrôler ses coûts et d'accroître son efficience afin de maintenir son excellent rendement financier ainsi que sa capacité à servir l'industrie dans les années à venir.

Nous sommes fiers d'être au service de l'agriculture, en tout temps, dans tous ses secteurs et dans toutes les régions du Canada

Rôle d'intérêt public de FAC

FAC met en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers et commerciaux spécialisés et personnalisés aux fermes familiales et aux agroentreprises.

Notre rôle d'intérêt public sert d'assise à tout ce que nous faisons pour l'avenir de l'agroindustrie.

En servant plus de 100 000 clients¹ partout au pays, nous aidons les producteurs et les agroentrepreneurs à réussir dans une industrie de plus en plus complexe et exigeante.

FAC fournit du financement à tous les secteurs de l'industrie, y compris aux producteurs primaires, aux exploitants d'entreprises agroalimentaires et aux agroentrepreneurs qui fournissent des intrants ou qui apportent une valeur ajoutée à l'agriculture.

Nous nous consacrons entièrement à l'agriculture et notre approche est à long terme

Nous soutenons l'industrie agricole et nous nous sommes engagés à assurer sa réussite à long terme. Grâce à la solidité de notre situation financière, nous créons des produits et des services novateurs adaptés aux besoins évolutifs de l'industrie, ce qui permet aux producteurs et aux agroentrepreneurs de profiter de choix variés sur le marché.

En 2015-2016, 40 200 clients ont reçu un prêt ou d'autres produits financiers à partir de l'un des quelque 100 bureaux de FAC situés en grande partie dans les régions rurales du Canada :

Alberta – 7 726 Colombie-Britannique – 2 710 Manitoba - 3 150 Nouveau-Brunswick - 448 Terre-Neuve-et-Labrador - 108 Nouvelle-Écosse - 553 Ontario - 10 780 Île-du-Prince-Édouard - 378 Ouébec - 4 578 Saskatchewan - 9 751 Yukon - 18

De ce nombre, 38 197 sont des producteurs primaires et 2 003 sont des agroentrepreneurs.

En 2015-2016, FAC a prêté plus de 2,6 milliards de dollars à de jeunes agriculteurs.

Nos produits de prêt tiennent compte de la nature cyclique de l'agroindustrie et du temps nécessaire pour gu'une exploitation agricole devienne prospère. Des conditions climatiques et un marché imprévisibles peuvent avoir un effet négatif même sur les meilleurs producteurs et agroentrepreneurs. C'est pourquoi nous appuyons nos clients dans les mauvaises comme dans les bonnes périodes. Notre programme de soutien à la clientèle permet aux clients de restructurer les modalités de leur prêt, ce qui les aide à traverser les périodes difficiles. Le fonds AgriSoutien de FAC offre aussi un soutien financier modeste aux clients qui subissent un événement traumatique.

FAC exerce ses activités de manière durable

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise est axé sur l'agriculture et l'alimentation, la communauté, nos clients, nos employés et l'environnement. Pour respecter notre engagement, nous offrons à nos clients du financement pour mettre en œuvre des solutions écologiques; nous embauchons et formons des employés passionnés d'agriculture qui connaissent l'industrie agricole; nous investissons dans les collectivités où nos clients et nos employés vivent et travaillent, et nous veillons continuellement à atténuer notre empreinte écologique.

1FAC a plus de 100 000 clients à l'heure actuelle. Le nombre de clients comprend tous les clients ayant un solde de prêt actif qui sont des emprunteurs principaux, des coemprunteurs ou des cautions pour des prêts à des particuliers ou à des sociétés par actions, notamment dans les secteurs de la production primaire, de l'agroentreprise et agroalimentaire et des alliances.

Gouvernance d'entreprise

Nous sommes tenus de rendre compte au Parlement du Canada

FAC est régie par la Loi sur Financement agricole Canada et la Loi sur la gestion des finances publiques. Comme les autres sociétés d'État, nous sommes soumis aux lois telles que la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur l'accès à l'information, le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur la responsabilité, la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Loi sur les langues officielles.

FAC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nos résultats d'exploitation sont communiqués au Parlement et aux Canadiens par la publication de notre rapport annuel, du résumé de notre plan d'entreprise et de rapports financiers trimestriels.

Nous établissons des relations avec nos clients, nos partenaires et nos intervenants

FAC compte sur divers intervenants et partenaires pour obtenir des conseils et de l'expertise en matière de pratiques de gouvernance dans le secteur public.

Des représentants de FAC rencontrent régulièrement des partenaires comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère des Finances et d'autres sociétés d'État fédérales afin de s'assurer que ses politiques et ses procédures sont à jour et pertinentes. Nous collaborons avec Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada pour faire l'échange d'idées et de meilleures pratiques sur les façons dont nous pouvons travailler ensemble au profit des clients. Nous cherchons également des possibilités de collaboration avec les banques et les coopératives de crédit afin de répondre aux besoins financiers de nos clients.

Vision FAC est un groupe de recherche consultatif dont la composition est représentative des producteurs et des agroentrepreneurs canadiens de toutes les tailles et de tous les secteurs. La contribution des membres du groupe nous aide à faire en sorte que nos produits et nos services répondent aux besoins de l'agroindustrie.

Des représentants de FAC participent à des activités et à des rencontres organisées par des groupes de producteurs et des associations sectorielles. Nous échangeons des connaissances et sollicitons des commentaires et points de vue sur les enjeux de l'industrie agricole.

De plus, chaque année au mois d'août, le Conseil d'administration de FAC tient une assemblée publique durant laquelle nous faisons le bilan des activités et des résultats financiers de FAC et recevons les commentaires de parties intéressées et du public canadien sur le mandat et l'orientation stratégique de la société.

Nous contribuons à protéger l'environnement

FAC prend toutes les mesures raisonnables afin de protéger l'environnement et de maintenir la valeur des biens immeubles qu'elle prend en garantie de ses prêts.

Afin de s'assurer qu'elle protège l'environnement et atténue les risques répertoriés, FAC effectue une évaluation environnementale de tous les biens utilisés par les clients pour obtenir du financement. Notre processus en matière de décisions de financement oblige les clients à fournir une déclaration écrite indiquant que leur propriété n'est pas contaminée.

À titre de société d'État fédérale, FAC est une autorité fédérale qui doit se conformer aux dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), ou LCEE (2012). Nous n'accordons pas de financement aux projets ou aux activités susceptibles de causer des effets environnementaux négatifs importants.

La LCEE (2012) (articles 67 à 69) prévoit gu'une autorité fédérale ne doit pas réaliser ou permettre la réalisation de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger à moins qu'elle décide que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou que le gouverneur en conseil décide que ces effets sont justifiables dans les circonstances. FAC doit déclarer toute évaluation environnementale effectuée à l'égard de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger.

En 2015-2016, FAC n'a effectué aucune évaluation environnementale dans le cadre de projets relevant des articles 67 à 69 de la LCEE (2012) :

- projets sur un territoire domanial : 0
- projets à l'étranger : 0
- projets renvoyés au gouverneur en conseil pour une décision: 0

Nous représentons les Canadiens

Le Conseil d'administration de FAC est représentatif de la diversité de la communauté agricole canadienne. L'expertise des administrateurs contribue grandement à la vision et à l'orientation stratégique de la société. Le Conseil d'administration veille à ce que FAC demeure axée sur sa vision, sa mission et ses valeurs, ainsi que sur la réalisation de son rôle d'intérêt public.

Les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. À l'exception du président-directeur général, les membres du Conseil d'administration ne font pas partie de la direction de FAC.

Nous veillons à la bonne marche des activités

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance générale de la société. Il surveille les activités de la société afin de veiller à ses intérêts supérieurs et à ceux du gouvernement du Canada. Les membres du Conseil d'administration participent au processus de planification stratégique et approuvent l'orientation stratégique et le plan d'entreprise de FAC. Le Conseil d'administration est également responsable de s'assurer de la détermination des risques liés aux activités de FAC. Il doit s'assurer que des pouvoirs et des contrôles appropriés sont en place, que les risques sont gérés adéquatement et que l'atteinte des buts et objectifs n'est pas compromise.

Le Conseil d'administration est responsable de six grands domaines:

- l'intégrité sur les plans juridique et éthique;
- la planification stratégique et la gestion du risque;
- la communication de l'information financière et la divulgation publique;
- le perfectionnement des qualités de leadership;
- les relations avec le gouvernement et la responsabilité sociale d'entreprise;
- la gouvernance d'entreprise

Les cadres dirigeants de FAC travaillent en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'administration pour s'assurer qu'ils sont bien informés des activités de la société. Le chef des finances, le chef de l'exploitation et le chef de la gestion du risque assistent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres de l'Équipe de gestion d'entreprise participent à tour de rôle aux réunions afin de consolider les relations entre le Conseil d'administration et la direction. À chaque réunion, il est également prévu que les membres du Conseil d'administration et de ses comités se rencontrent sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration suit une démarche formelle pour l'établissement des objectifs et l'évaluation du rendement du président-directeur général, conformément au programme de gestion du rendement établi par le Bureau du Conseil privé.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement la structure de rémunération de FAC et examine chaque année la rémunération versée à l'Équipe de gestion d'entreprise.

En janvier, le Conseil d'administration a rencontré le président-directeur général lors d'une réunion de deux jours afin de discuter de la gestion du risque et des perspectives économiques de l'agriculture. Cette réunion a aussi été consacrée à la vision de FAC pour son avenir et celui de l'agriculture canadienne.

Code de déontologie et valeurs

À FAC, l'intégrité et le maintien de normes d'éthique les plus rigoureuses sont des priorités absolues. Dès leur nomination et chaque année de leur mandat, les administrateurs doivent signer une déclaration pour signifier qu'ils se conformeront au Code de déontologie de FAC.

Cette année, FAC a actualisé son Code de déontologie. Par conséquent, elle a déployé un nouveau programme de formation en ligne obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a établi un processus selon lequel toute infraction au Code de déontologie qui pourrait avoir été commise par le président-directeur général ou l'un de ses subordonnés directs doit être signalée directement au Conseil. Il a aussi prévu une politique à appliquer si un administrateur est en conflit d'intérêts. Chaque année, l'agente de l'intégrité de FAC divulgue toutes les infractions possibles au Code de déontologie et discute avec le Conseil d'administration des activités continues de formation et de sensibilisation des employés concernant l'éthique.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est formé de 12 membres. dont le président du Conseil d'administration et le président-directeur général de FAC. Ils apportent une expérience collective en agriculture, en administration des affaires et en finances à la gouvernance d'une société qui est au service d'une industrie de plus en plus complexe.

Le Conseil d'administration compte quatre sous-comités : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance d'entreprise, le Comité des ressources humaines et le Comité de gestion du risque.

Comité d'audit

Présidente : Jane Halford

Membres: Jamie Muir, Doris Priddle et Ross Ravelli

Le Comité d'audit est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction de FAC. Tous les membres du comité ont des connaissances en finances et le président du comité est considéré comme un expert financier.

Le Comité d'audit surveille l'intégrité, l'exactitude et le caractère opportun des fonctions liées aux résultats financiers et à l'audit de la société.

En plus de tenir des réunions avec les cadres dirigeants, le Comité d'audit rencontre des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et des auditeurs internes de FAC, et ce, sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration a pris un engagement de transparence financière. Le BVG audite les états financiers de FAC chaque année et assiste à toutes les réunions du Comité d'audit. De plus, le BVG procède à un examen spécial au moins tous les dix ans. Les examens spéciaux ont pour objet de veiller à ce que les mécanismes et les pratiques de FAC offrent une certitude raisonnable que ses actifs sont protégés, que ses ressources sont gérées de manière économique et efficiente, et que ses activités sont menées avec efficacité. Le plus récent examen spécial de FAC remonte au 31 juillet 2012 et le rapport intégral de cet examen peut être consulté sur le site Web de FAC.

Comité de gouvernance d'entreprise

Président : Donald Bettle

Membres: Sylvie Cloutier, Michael Hoffort (présidentdirecteur général) et Collin May

Le Comité de gouvernance d'entreprise examine les pratiques de gouvernance et fait des recommandations de saines pratiques au Conseil d'administration. Il surveille le processus de planification stratégique de FAC et son programme de responsabilité sociale d'entreprise. Le Comité de gouvernance d'entreprise agit aussi à titre de comité responsable des nominations pour le Conseil d'administration.

Il examine régulièrement le nombre, la composition et le mandat des comités du Conseil d'administration. Il est responsable de l'évaluation du rendement des administrateurs, des comités et du Conseil d'administration en général. Le Comité de gouvernance d'entreprise surveille aussi les politiques de FAC en matière d'éthique et de conflit d'intérêts ainsi que le Code de déontologie que doivent respecter les employés et les membres du Conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Président: Brad Hanmer

Membres : Dale Johnston (président du Conseil d'administration), Jamie Muir et Brenda Schoepp

Le Comité des ressources humaines examine tous les grands enjeux concernant les politiques des ressources humaines. Il est chargé de conseiller le Conseil d'administration sur les qualités et les compétences essentielles au poste de président-directeur général, et sur la façon d'évaluer son rendement. Le Comité des ressources humaines travaille aussi avec le président-directeur général pour convenir de son plan de perfectionnement annuel.

Il est responsable d'examiner la structure de rémunération, les régimes de retraite, les plans de relève et les

programmes d'apprentissage des employés de la société ainsi que le Programme d'avantages accessoires de la haute direction.

Le Conseil d'administration et FAC se sont engagés à offrir aux employés une rémunération, des avantages sociaux et des régimes de retraite justes et concurrentiels qui peuvent être maintenus à long terme. FAC revoit chaque année la rémunération globale de ses employés et soumet les résultats à l'approbation du comité.

L'équipe des Ressources humaines de FAC compare la société à un groupe uniforme d'organisations des secteurs public et privé comparables sur le plan de la taille, de l'emplacement géographique, de l'industrie et du secteur. L'objectif consiste à conserver une position concurrentielle sur le marché pour ce qui est de la rémunération. La rémunération globale en argent comprend le salaire de base et la rémunération conditionnelle. FAC n'offre aucune mesure incitative à long terme.

Comité de gestion du risque

Président: Jason Skinner

Membres: Dale Johnston (président du Conseil d'administration), Collin May et Brenda Schoepp

Le Comité de gestion du risque est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction de FAC. Il a pour mandat général d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gestion du risque.

FAC a établi un processus de gestion du risque d'entreprise visant à cerner les événements susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités d'affaires. Le Comité de gestion du risque aide à définir la propension générale au risque de la société et à fixer les seuils de tolérance au risque qui serviront de barèmes pour la mesure, la surveillance et le contrôle des activités de la société. Il est également responsable d'examiner et d'approuver les politiques de gestion du risque de FAC et de veiller à ce qu'elle respecte les limites fixées en matière de propension au risque.

Rendement du Conseil d'administration

Dès leur nomination au Conseil d'administration, les administrateurs assistent à une séance d'orientation détaillée et rencontrent les cadres dirigeants afin de mieux connaître FAC. Ils prennent aussi régulièrement le temps de visiter des exploitations de clients et d'assister à des réunions d'employés ainsi qu'à des conférences et des

ateliers sur la gouvernance d'entreprise et les activités de FAC. Certains administrateurs participent également à des programmes d'accréditation des administrateurs.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement son rendement global et celui de ses administrateurs au moyen d'un processus structuré d'autoévaluation. Les profils de poste du président du Conseil d'administration et de chacun des administrateurs sont revus chaque année pour s'assurer qu'ils décrivent bien les compétences et les habiletés requises. S'il y a des lacunes, elles sont comblées au moyen de nominations, de formations ou de services d'experts externes auxquels le Conseil d'administration a recours pour l'aider à examiner des questions techniques ou spécialisées.

Rémunération

Les administrateurs reçoivent une indemnité journalière et des honoraires annuels fixés par le gouverneur en conseil, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le dernier ajustement des taux de rémunération a eu lieu le 8 janvier 2008 :

- Le président du Conseil d'administration touche des honoraires annuels de 12 400 \$2.
- Les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 7 200 \$.
- Les autres administrateurs recoivent des honoraires annuels de 6 200 \$.
- Tous les administrateurs, y compris le président du Conseil d'administration, reçoivent une indemnité journalière de 485 \$ pour chaque réunion, séance de formation et activité parrainée par FAC à laquelle ils participent, y compris leur temps de déplacement.
- Les administrateurs sont indemnisés pour toute dépense raisonnable qu'ils engagent pour s'acquitter de leurs fonctions, y compris les dépenses de déplacement, d'hébergement et de repas.

En 2015-2016, il y a eu cing réunions du Conseil d'administration et dix-neuf réunions de comités. La rémunération globale (honoraires annuels et indemnités journalières) versée à tous les administrateurs a totalisé 163 877 \$.

Le total des frais de déplacement et des dépenses connexes des membres du Conseil d'administration s'est élevé à 123 706 \$, par rapport à 171 459 \$ en 2014-2015.

²À titre d'ancien député, Dale Johnston est assujetti à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Sa rémunération annuelle totale est limitée à 5 000 \$.

Rémunération, présence aux réunions et dépenses des membres du Conseil d'administration en 2015-2016

Total	70 999 \$	92 878 \$	163 877 \$			123 707 \$
Jason Skinner	7 200	8 730	15 930	5 sur 5	5 sur 5	7 532
Brenda Schoepp	6 200	15 035	21 235	5 sur 5	7 sur 8	15 837
Ross Ravelli	6 200	1 698	7 898	2 sur 5	2 sur 6	1 626
Doris Priddle	6 200	11 640	17 840	5 sur 5	5 sur 5	16 347
Jamie Muir	6 200	13 095	19 295	5 sur 5	10 sur 10	17 375
Collin May	6 200	9 215	15 415	4 sur 5	8 sur 10	9 826
Dale Johnston	4 999	_	4 999	4 sur 5	7 sur 9	5 414
Brad Hanmer	7 200	3 395	10 595	2 sur 5	2 sur 4	3 069
Jane Halford	7 200	9 700	16 900	4 sur 5	6 sur 6	6 617
Sylvie Cloutier	6 200	9 215	15 415	5 sur 5	5 sur 5	18 370
Don Bettle	7 200 \$	11 155 \$	18 355 \$	5 sur 5	4 sur 4	21 694 \$
Administrateur/ Administratrice	annuels (A)	journalières (B)	totale (A et B)	aux réunions du Conseil	aux réunions de comité	et dépenses connexes
	Honoraires	Indemnités	Rémunération	Présence	Présence	déplacement

Il y a eu cinq réunions du Conseil d'administration, six réunions du Comité d'audit, quatre réunions du Comité des ressources humaines, quatre réunions du Comité de gouvernance d'entreprise, cinq réunions du Comité de gestion du risque et une séance de planification stratégique tenue à l'extérieur des bureaux.

Il nous incombe d'assurer une gestion efficace de FAC

FAC a recruté une équipe de cadres dirigeants formée de professionnels à l'expérience et aux talents diversifiés. Les membres de notre Équipe de gestion d'entreprise sont reconnus comme des leaders en matière de pratiques exemplaires dans leur profession respective et comme bénévoles actifs dans leur collectivité. Chacun est convaincu qu'une culture axée sur une communication ouverte et la confiance favorise l'engagement des employés à nouer d'excellentes relations clients.

L'Équipe de gestion d'entreprise est responsable des résultats d'affaires et des décisions de la société, notamment sur le plan de la vision stratégique, de la stratégie d'investissement, de l'affectation des ressources d'entreprise et de la résolution des grandes questions

stratégiques. Tous les cadres dirigeants, à l'exception du président-directeur général, sont rémunérés suivant les politiques et les échelles de rémunération approuvées par le Conseil d'administration de FAC. C'est le gouverneur en conseil qui fixe la rémunération du président-directeur général.

En 2015-2016, l'échelle salariale du président-directeur général s'étendait de 257 900 \$ à 303 400 \$. Il y a deux échelles salariales pour les vice-présidents exécutifs; l'une s'étend de 192 855 \$ à 283 610 \$ et l'autre, de 219 465 \$ à 368 815 \$. De plus, chaque cadre dirigeant recoit une rémunération conditionnelle qui varie en fonction de son rendement et des résultats de la société et de la division dont il est responsable.

Conseil d'administration*

IAS.A. Président-directeur général, FAC Regina (Saskatchewan) Nommé le 1er juillet 2014	Propriétaire d'une exploitation vache-veau et d'une terre à bois Passekeag (Nouveau-Brunswick) Nommé le 25 janvier 2007 Mandat reconduit les 10 février 2010 et 10 février 2013	Présidente-directrice générale, Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation Bromont (Québec) Nommée le 5 avril 2012 Mandat reconduit le 5 avril 2015
Brad Hanmer, B.Sc.Agr. Copropriétaire et exploitant	Collin May Avocat	Jamie Muir Retraité
d'une exploitation céréalière	Calgary (Alberta)	Truro (Nouvelle-Écosse) Nommé le 7 novembre 2013
Govan (Saskatchewan) Nommé le 25 janvier 2007 Mandat reconduit les 10 février 2010 et 10 février 2013	Nothine le 7 novembre 2013	Nothine le 7 Hovembre 2015
Ross Ravelli	Brenda Schoepp	Jason Skinner, M.Sc., P.Ag.
Propriétaire, Ravelli Farms Ltd.	Propriétaire d'une exploitation d'élevage bovin	Président-directeur général, North West Terminal Ltd.
(Colombie-Britannique) Nommé le 10 février 2010 Mandat reconduit le 10 février 2013 A quitté ses fonctions d'administrateur en date du 31 mars 2016	et d'un refuge pour chevaux Présidente-directrice générale, Brenda Schoepp & Associates Éditrice/propriétaire, BEEFLINK Rimbey (Alberta)	Wilkie (Saskatchewan) Nommé le 12 février 2009 Mandat reconduit les 1 ^{er} mars 2012 et 1 ^{er} mars 2015
	FAC Regina (Saskatchewan) Nommé le 1er juillet 2014 Brad Hanmer, B.Sc.Agr. Copropriétaire et exploitant d'une exploitation céréalière et de semences contrôlées Govan (Saskatchewan) Nommé le 25 janvier 2007 Mandat reconduit les 10 février 2010 et 10 février 2013 Ross Ravelli Propriétaire, Ravelli Farms Ltd. Dawson Creek (Colombie-Britannique) Nommé le 10 février 2010 Mandat reconduit le 10 février 2013 A quitté ses fonctions d'administrateur en date du	Président-directeur général, FAC Regina (Saskatchewan) Nommé le 1er juillet 2014 Brad Hanmer, B.Sc.Agr. Copropriétaire et exploitant d'une exploitation céréalière et de semences contrôlées Govan (Saskatchewan) Nommé le 25 janvier 2013 Collin May Avocat Calgary (Alberta) Nommé le 7 novembre 2013 Ross Ravelli Propriétaire, Ravelli Farms Ltd. Dawson Creek (Colombie-Britannique) Nommé le 10 février 2010 Mandat reconduit le 10 février 2013 A quitté ses fonctions d'administrateur en date du 31 mars 2016

Équipe de gestion d'entreprise*

Michael Hoffort Président-directeur général	Rick Hoffman Vice-président exécutif et chef des finances	Sophie Perreault Vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation	Corinna Mitchell-Beaudin Vice-présidente exécutive et chef de la gestion du risque
Travis Asmundson Vice-président exécutif et chef de la technologie de l'information	Greg Honey Vice-président exécutif et chef des ressources humaines	Todd Klink Vice-président exécutif et chef du marketing	Greg Willner Vice-président exécutif, Services juridiques et secrétaire de la société

^{*}Des biographies sont disponibles à l'adresse fac.ca.

Responsabilité sociale d'entreprise

À FAC, nous prenons la responsabilité sociale d'entreprise au sérieux. Elle fait partie intégrante de nos valeurs d'entreprise et guide nos activités. Nous estimons que le fait d'agir de manière socialement responsable est la bonne chose à faire et qu'il s'agit d'une bonne stratégie d'affaires. Pour nous, il est très important d'appuyer l'agriculture canadienne, d'aider nos clients à réussir, de nous investir dans la vie communautaire partout au pays, de créer une excellente expérience employé et de réduire notre empreinte écologique.

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise comprend les cinq secteurs d'intervention suivants :

Agriculture et alimentation

Nous soutenons le développement d'une industrie agricole canadienne durable, concurrentielle et novatrice. C'est pourquoi nous offrons de la formation et de l'information, nous appuyons des initiatives et nous établissons des partenariats qui font progresser l'industrie.

Communauté

Nous favorisons des collectivités fortes et dynamiques où nos clients et nos employés vivent et travaillent, en particulier dans les régions rurales du Canada.

Clients

Nous mettons l'accent sur les producteurs primaires, les fournisseurs et les transformateurs à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole. Nous offrons à nos clients des solutions de financement souples et concurrentielles, ainsi que de l'assurance, des logiciels, des programmes d'apprentissage et d'autres services.

Employés

Nous favorisons une culture axée sur la responsabilisation, le partenariat et la diversité – et nous offrons une expérience employé exceptionnelle.

Environnement

Nous améliorons notre performance environnementale et nous encourageons l'industrie à améliorer la sienne en lui offrant des outils et de l'information.

Rendement de FAC en matière de responsabilité sociale d'entreprise

Chaque année, FAC publie un rapport qui mesure son rendement lié à la responsabilité sociale d'entreprise dans les secteurs d'intervention mentionnés ci-dessus. Ce rapport est préparé à l'aide des lignes directrices sur le développement durable publiées par le Global Reporting Initiative (GRI). Le GRI est un organisme sans but lucratif qui fait la promotion de la durabilité économique et qui propose un cadre détaillé, dont l'utilisation est répandue dans le monde, pour la préparation de rapports en la matière.

C'est une période stimulante pour l'agroindustrie canadienne et FAC. Nous sommes fiers de nos progrès et de notre capacité à poursuivre nos objectifs en matière de responsabilité sociale d'entreprise afin de continuer à apporter une contribution positive à l'agriculture canadienne.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le rendement de FAC en matière de responsabilité sociale d'entreprise en 2015-2016 ou au cours des années précédentes, consultez la section Responsabilité sociale d'entreprise à la page À propos de FAC, à l'adresse fac.ca/rapportrse.

Rapport de gestion

Environnement économique	18
Survol de l'industrie agricole	
Aperçu des secteurs Répercussions actuelles et potentielles sur FAC	
Survol stratégique	24
Carte stratégique de FAC pour 2015-2016	25
Réussite commerciale durable	
Excellentes relations clients	28
Gestion efficace du risque d'entreprise	
Efficience opérationnelle	30
Culture à rendement élevé	31
Stratégie de FAC de 2016-2017	
Carte stratégique de FAC pour 2016-2017	33
Examen des résultats financiers	34
Résultats d'exploitation consolidés	
Champs d'activité	
Situation financière	43
Gestion du risque d'entreprise	51
Gouvernance du risque	51
Catégories de risque de FAC	

Avertissement relatif aux états prospectifs

Le rapport de gestion de FAC contient des renseignements prospectifs, fondés sur certaines hypothèses qui reflètent le plan d'action de la direction selon la conjoncture économique la plus probable. De par leur nature, ces hypothèses comportent des incertitudes et des risques intrinsèques. Il existe donc un risque important que les résultats varient et que les écarts soient notables. Au nombre des facteurs qui pourraient causer de tels écarts, on compte la conjoncture générale de l'économie et du marché, notamment les taux d'intérêt.

Méthode de préparation de l'information financière

Les états financiers consolidés de FAC ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB – Conseil des normes comptables internationales). Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés du 31 mars 2016 et les documents du Plan d'entreprise.

Environnement économique

L'industrie agricole canadienne évolue dans un contexte mondial. De nombreuses variables économiques influencent les décisions stratégiques des producteurs agricoles, des agroentrepreneurs et des transformateurs d'aliments et ont une incidence sur la rentabilité de leurs exploitations.

La demande de produits agricoles demeure vigoureuse malgré le ralentissement économique mondial

L'économie mondiale a connu une croissance plus lente en 2015, sous l'effet du ralentissement de l'économie chinoise et de l'expansion économique des pays développés qui s'est révélée inférieure à leurs moyennes historiques. L'environnement économique de plus en plus léthargique a eu pour effet d'affaiblir la demande de produits de base, provoquant l'effondrement des prix, dont notamment celui du pétrole brut. Cette chute des cours du pétrole brut s'explique non seulement par les préoccupations liées à la conjoncture économique et une faible croissance de la demande, mais aussi par une hausse de la production mondiale de pétrole qui a créé une offre excédentaire.

En 2015, l'économie américaine a fait figure d'éclaircie dans le paysage économique morose. Des résultats impressionnants sur le plan de la création d'emplois et des hausses modestes de salaire ont convaincu la Réserve fédérale d'augmenter son taux directeur pour la première fois en plus d'une décennie. Cette performance économique relativement forte a fait grimper la valeur de la monnaie américaine.

Malgré une croissance économique mondiale anémique, les revenus ont continué de croître dans les économies à marché émergent, ce qui a fait grimper la demande d'aliments et, plus particulièrement la demande de protéines animales et de produits transformés. Les populations nombreuses des économies à marché émergent ont une incidence considérable sur de nombreux marchés agricoles.

La Chine importe plus de 65 % du soja négocié sur les marchés et elle est le plus important pays producteur de porc au monde. Le produit intérieur brut (PIB) de la Chine a progressé à un rythme annuel de 6.9 %, soit un niveau moins soutenu que la croissance moyenne du PIB des cinq dernières années (8,6 %), mais cela n'a toutefois eu qu'un effet limité sur la demande de produits de base agricoles et d'aliments. Le revenu disponible des consommateurs chinois a progressé à un rythme annualisé de presque 9 % en 2015, tandis que l'inflation demeurait faible et stable. La Chine continue d'être un marché en croissance pour l'agriculture canadienne.

L'Inde est une autre économie qui a une forte incidence sur les marchés agricoles. La croissance économique de 7,3 % en 2015, associée à des conditions climatiques difficiles qui ont réduit la production de légumineuses, a eu pour effet d'accroître la demande de légumineuses canadiennes en 2015.

Effet positif de la dépréciation du dollar canadien sur le revenu agricole

En 2015, l'économie canadienne a progressé à un rythme annuel de 1,2 %. Le ralentissement de l'activité économique est attribuable au recul des prix du pétrole, qui a entraîné des coupes dans les investissements des entreprises et des mises à pied. Les tensions exercées sur les prix sur les marchés des produits de base ont amené la Banque du Canada à abaisser son taux directeur de 25 points de base au début de 2015 et à nouveau en juillet. Les faibles coûts d'emprunt ont permis aux exploitations agricoles et aux agroentreprises de tirer profit des occasions de croissance et d'investir afin de se positionner en vue d'une réussite à long terme.

Le faible niveau des taux d'intérêt, conjugué à la chute du prix du pétrole, a placé le dollar canadien sur une trajectoire décroissante soutenue. Le huard a perdu 16,3 % de sa valeur par rapport au dollar américain en 2015. Dans l'ensemble, l'agriculture canadienne bénéficie de la faiblesse du dollar, car elle fait grimper les prix payés aux producteurs canadiens. Même si le prix de certains intrants (matériel agricole neuf, engrais) a augmenté, la faiblesse du dollar canadien a permis aux secteurs des cultures, du bétail et de la transformation alimentaire du Canada de dégager de solides marges de profit.

Les préférences des consommateurs créent des débouchés pour les transformateurs

Les tendances d'achat d'aliments continuent d'évoluer en fonction du revenu, des caractéristiques démographiques et des préférences des ménages canadiens. Les consommateurs accordent plus d'importance aux aliments sains, frais et pratiques, ce qui incite les transformateurs alimentaires à innover et à diversifier de plus en plus leurs produits afin de s'adapter aux préférences alimentaires variées des consommateurs

Survol de l'industrie agricole

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en fournissant du financement à tous les secteurs de l'agriculture, notamment aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux transformateurs de produits alimentaires. La société surveille certains facteurs importants qui influencent les perspectives à court et à long terme, la rentabilité et la santé financière de chaque secteur.

L'industrie agricole canadienne est en bonne santé financière. Les recettes élevées dans le secteur des cultures et les faibles taux d'intérêt ont contribué à la croissance de la valeur des terres agricoles. À l'inverse, les niveaux d'endettement n'ont pas augmenté aussi rapidement. La faiblesse du dollar canadien a favorisé de solides revenus agricoles dans les secteurs du bétail et des cultures, et ce, en dépit d'un fléchissement des cours mondiaux des produits de base agricoles.

Sommets records pour la valeur des actifs agricoles

La valeur des terres agricoles a augmenté en moyenne de 10,1 % en 2015. Il s'agit de la troisième année de suite qu'on note un ralentissement de la croissance de la valeur des terres agricoles ce qui laisse croire à une détente du marché après des années de gains importants, notamment en 2014 et 2013 alors que la valeur des terres a connu des hausses de 14,3 % et de 22,1 % respectivement¹. Les recettes agricoles élevées et la faiblesse soutenue des taux d'intérêt ont permis aux producteurs d'agrandir leur exploitation agricole.

Progression plus lente de la dette agricole par rapport à la valeur des actifs

La dette agricole totale atteignait 91,8 milliards de dollars à la fin de 2015². Elle a augmenté à un taux annuel moyen de 6,2 % au cours des 10 dernières années, les producteurs s'efforçant d'accroître leurs investissements afin de faire prendre de l'expansion à leurs exploitations agricoles et de demeurer productifs.

Les producteurs agricoles canadiens sont prospères : ils affichent un bilan solide et les capitaux propres de leurs exploitations agricoles continuent d'augmenter. La croissance de la dette agricole devrait se poursuivre, mais moins rapidement que dans les dernières années en raison d'une appréciation moins forte de la valeur des terres agricoles.

Expansion du marché des produits agricoles et agroalimentaires

Le Canada s'est classé au cinquième rang mondial parmi les plus grands exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires. L'accès du Canada aux marchés étrangers continue d'évoluer. En effet, le marché des États-Unis a absorbé 53 % des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes en 2015, comparativement à 60 % en 2005³. Vu la solide croissance des marchés émergents comme la Chine et l'Inde, le Canada continuera probablement à diversifier ses exportations vers des marchés autres que celui des États-Unis.

L'année qui vient de s'écouler a été fort animée sur le plan des négociations commerciales. En Nouvelle-Zélande, le 4 février 2016, le Canada a signé l'entente du Partenariat transpacifique (PTP) avec l'Australie, le Brunei Darussalam, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, les États-Unis et le Vietnam. On prévoit qu'il faudra plus de temps pour mener à terme le processus de ratification du PTP.

Les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont conclu les négociations relatives à l'élimination des subventions à l'exportation. La décision définitive rendue en 2015 par l'OMC relativement à l'étiquetage du pays d'origine (EPO) aux États-Unis a amené le gouvernement américain à abroger la législation sur l'EPO, mettant ainsi fin à un long différend opposant les marchés canadien et américain du bétail. Cette évolution du contexte commercial devrait créer de nouveaux débouchés commerciaux pour les producteurs agricoles canadiens.

Rentabilité stable au sein de l'agriculture primaire

Dans l'ensemble, les recettes monétaires agricoles sont demeurées élevées, s'appréciant de 2,7 % en 2015 par rapport à 2014, en raison principalement d'une forte hausse de 5,2 % des recettes tirées des cultures. Les recettes tirées de l'élevage ont légèrement diminué en 2015, baissant de 0,2 % par rapport à 2014. Seulement trois provinces ont enregistré une légère baisse de leurs recettes monétaires agricoles, soit l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et le Manitoba⁴.

Statistique Canada, Tableau 002-0020 – Bilan du secteur agricole, au 31 décembre, et ratios, annuel (dollars sauf indication contraire), CANSIM (base de données).

² Statistique Canada, Tableau 002-0008 – La dette agricole en cours, classée par source de crédit, annuel (dollars), CANSIM (base de données).

³ Statistique Canada, d'après les codes SCIAN.

⁴ Statistique Canada, Tableau 002-0002 – Recettes monétaires agricoles, trimestriel (dollars).

L'offre mondiale de grandes cultures comme le maïs, le soja et le blé s'est accrue en 2015, exerçant une pression à la baisse sur les prix. La plupart des légumineuses ont atteint des prix exceptionnels à la fin de 2015 en raison de la forte demande provenant de l'Inde aux prises avec de mauvaises récoltes et de faibles stocks.

Les prix obtenus par les producteurs porcins en 2015 ont légèrement diminué par rapport à 2014 en raison de l'expansion du cheptel porcin aux États-Unis qui a exercé une pression à la baisse sur les prix. Les prix des bovins sont demeurés fermes pendant la majeure partie de 2015, mais ils ont enregistré un léger recul en fin d'année. Dans l'ensemble, l'année 2015 a été rentable pour les éleveurs de bovins comparativement à la moyenne historique.

Les cours du pétrole ont poursuivi leur chute en 2015, ce qui a exercé une pression à la baisse sur le prix de certains intrants agricoles. En 2015, le prix moyen du diesel a chuté de 22 % par rapport aux valeurs de 2014, tandis que le prix du gaz naturel a diminué de 36 %. La diminution des coûts de l'énergie a amélioré les marges des producteurs.

Adaptation des secteurs de l'élevage aux demandes des consommateurs

Les consommateurs exercent une influence grandissante sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Certains groupes de consommateurs continuent d'exprimer des préoccupations au sujet du bien-être des animaux d'élevage au Canada. Le secteur canadien de l'élevage au Canada a réagi à ces craintes en adoptant de nouveaux codes de pratique et règlements, et en améliorant ses systèmes de traçabilité et de transparence. Les secteurs du porc et de la volaille ont préconisé l'adoption de codes de pratiques en vue de l'élimination graduelle des cages de gestation pour truies et des cages conventionnelles pour poules pondeuses d'ici 2024.

Aperçu des secteurs

Les prix du bétail demeurent élevés, mais tendent vers la moyenne à long terme

Les recettes monétaires pour les bovins et les veaux ont grimpé de 7 % en 2015 comparativement à 2014. Les États-Unis reconstituent actuellement leur cheptel bovin et les stocks de bovins sont en hausse depuis juillet 2014. Malgré une augmentation de la durée de rétention des génisses, l'offre de viande de bœuf américaine a augmenté

en 2015 en raison de la hausse des poids de mise en marché et de l'accroissement des importations. L'offre plus abondante a entraîné une baisse des prix des bovins aux États-Unis qui s'est répercutée sur le marché canadien, puisque les secteurs canadien et américain de l'élevage de bovins sont étroitement intégrés. La chute du dollar canadien a atténué les pressions sur les prix pour les producteurs canadiens. Dans l'ensemble, la rentabilité des exploitations d'élevage-naissage est demeurée forte. Les parcs d'engraissement ont enregistré des profits dans la première moitié de 2015, mais leurs marges se sont resserrées dans la deuxième.

Possibilités et défis futurs de l'industrie laitière

La consommation de beurre, de crème et de yogourt est en hausse au Canada. Les stocks canadiens de beurre sont demeurés désespérément bas en 2015, malgré la production plus abondante et les permis spéciaux d'importation de beurre étranger. La demande plus élevée pour des matières grasses alimentée par l'accroissement de la demande des consommateurs a représenté un défi pour l'industrie lié au surplus de solides non gras qui en découle (essentiellement des protéines). Ce surplus a été exacerbé par la croissance des importations d'ingrédients laitiers (protéines). Les importations moins coûteuses entraînent un déplacement des protéines canadiennes normalement utilisées dans la production de fromage et de yogourt vers des classes de lait de moindre valeur. De plus, la faiblesse des prix mondiaux du lait enregistrés en 2015 a eu des répercussions sur le prix payé aux producteurs étant donné que pas moins de 20 % du prix de la totalité du lait de transformation (quantités commercialisées dans les classes 4m et 5) est fixé en fonction du marché mondial. En définitive, cette situation a exercé une pression à la baisse sur le prix du lait versé aux producteurs.

Le voile est maintenant levé sur certaines inconnues liées aux négociations commerciales internationales. La mise en œuvre complète du PTP et de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Europe prendra toutefois des années. Maintenant que l'incertitude quant aux enjeux commerciaux est dissipée, on peut procéder aux changements à la politique laitière canadienne et à la gestion de l'offre de lait. Une stratégie nationale sur les ingrédients laitiers a été négociée en vue de déterminer la valeur des produits de lait écrémé, de développer une capacité de transformation des produits laitiers et d'augmenter les revenus des producteurs.

Deuxième production de céréales et d'oléagineux en importance dans l'histoire canadienne

On estime que la production canadienne totale de céréales et d'oléagineux a atteint 83,9 millions de tonnes métriques en 2015, ce qui représente une hausse de 3,0 % par rapport aux niveaux enregistrés en 2014. Il s'agit du deuxième niveau de production en importance après la récolte record de 2013, et ce, même si certaines parties de l'Ouest canadien ont connu des conditions arides pendant la majeure partie de la saison de croissance.

Les prix du blé, du canola, du maïs et du soja pour l'année étaient légèrement en baisse par rapport à leurs moyennes historiques sur cinq ans. Selon les projections, les stocks mondiaux de maïs et de soja seront plus élevés à la fin de l'année de récolte 2015-2016 en raison de l'augmentation de la production et des stocks aux États-Unis. Les marges des producteurs ont continué de se resserrer en 2015-2016, mais sont demeurées en moyenne positives. La faiblesse du dollar canadien a contribué à compenser la faiblesse des prix, qui sont libellés en dollars américains sur le marché nordaméricain.

D'après les perspectives agricoles canadiennes pour 2016 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et les Agricultural Projections to 2025 (projections relatives au secteur agricole jusqu'en 2025) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), les prix des céréales et des oléagineux devraient demeurer au-dessus de leurs moyennes historiques respectives. Cette tendance sera alimentée par une demande accrue d'oléagineux et de céréales secondaires de la part des pays en développement, conjuguée à la demande intérieure provenant des éleveurs de bétail, des fabricants de biocarburants et des usines de trituration.

La demande mondiale d'engrais a fléchi à l'instar d'autres produits de base mondiaux. Les prix mondiaux de l'engrais ont fléchi, mais la faiblesse du dollar canadien a permis aux prix de l'engrais de demeurer stables au pays.

Progression des revenus des producteurs des secteurs des cultures en serre, en pépinière et de la floriculture

En 2015, les exploitations serricoles, floricoles et les pépinières ont enregistré des marges de profit positives, car elles ont profité de la faiblesse des prix de l'énergie et de meilleures recettes monétaires. Dans l'ensemble, les prix du gaz naturel en 2015 ont été inférieurs de 36 % à ceux de l'année précédente⁵.

En serriculture maraîchère, les recettes monétaires ont augmenté de 2,9 % en 2015, par rapport à 2014. Pour ce qui est de la culture de légumes de plein champ et de la floriculture, les recettes monétaires étaient en hausse de 6,5 % et de 3,6 %, respectivement.

La demande nord-américaine de produits serricoles demeure forte. Même si la superficie de culture augmente chaque année, le volume ne fait que suivre le rythme de la demande des consommateurs. Les exploitations canadiennes font face à une concurrence accrue de la part du Mexique et d'autres pays qui augmentent leur superficie sous verre. En revanche, la valeur du huard demeure favorable pour les serres canadiennes et fait grimper les prix dans toute la chaîne d'approvisionnement canadienne.

Croissance des exportations de porc vers les **États-Unis**

Les marges de profit des producteurs de porc ont fléchi en 2015 comparativement aux niveaux élevés observés en 2014. Cette situation s'explique principalement par la faiblesse des prix attribuable à la reconstitution du cheptel porcin aux États-Unis, qui a déclenché le mouvement à la baisse des prix du porc. En revanche, la chute du huard a protégé les producteurs canadiens contre un resserrement encore plus accentué des marges.

Au 1er janvier 2016, le cheptel de porcs avait augmenté de 0,7 % par rapport au 1er janvier 2015⁶. L'abattage de porcs fait dans des installations sous réglementation fédérale ou provinciale a augmenté de 4,2 % en 2015, comparativement à 2014⁷. Les exportations de porcs vers les États-Unis ont poursuivi leur progression et ont augmenté de 15 % en 2015, comparativement à 2014. La révocation de la loi américaine sur l'EPO est positive pour l'industrie porcine et stimulera davantage les exportations canadiennes de porc vers le marché des États-Unis.

Stabilité des secteurs de l'élevage de volailles et de la production d'œufs

La plupart des éleveurs de volailles et des producteurs d'œufs au Canada sont spécialisés. En effet, ils produisent des œufs de consommation ou d'incubation ou des poulets ou des dindons d'un poids ou d'un stade de maturité précis. Les produits de volailles et d'œufs sont principalement consommés au pays et seule une petite proportion de ceux-ci est vendue sur les marchés internationaux.

⁵ Statistics and Data Development Branch, Economics and Competitiveness Division, ministère de l'Agriculture et du Développement rural de l'Alberta.

⁶ Statistique Canada, Tableau 003-0100 – Statistiques de porcs, nombre de porcs dans les fermes à la fin d'une période semestrielle (tête), CANSIM (base de données).

⁷ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Statistiques et information sur les marchés – Information sur le marché des viandes rouges*.

En 2015, l'abattage de poulets a augmenté de 3,4 % par rapport à 2014. Les recettes monétaires provenant de l'élevage du poulet n'ont enregistré qu'une faible croissance en 2015, soit de 0,7 %, comparativement à 2014. Dans l'ensemble, la production d'œufs a augmenté de 5,5 % en 2015, comparativement à 2014. Les recettes totales canadiennes provenant de la production d'œufs ont augmenté de 5,5 %8.

Conjoncture difficile de la demande pour les agroentreprises et les transformateurs d'aliments

Les agroentreprises fournissent des intrants ou des biens et des services aux producteurs primaires, alors que les entreprises agroalimentaires achètent et transforment les produits issus du secteur primaire. Les préférences des consommateurs évoluent et continuent de générer des débouchés pour les transformateurs. En décembre 2015, le PIB réel du secteur de la transformation alimentaire a augmenté de 1,2 % comparativement à la même période en 20149.

Les transformateurs de produits alimentaires font également face à des défis. La balance commerciale du Canada dans le secteur de la transformation alimentaire connaît une pénétration marquée des importations. Le déficit commercial avec les États-Unis sur le marché secondaire des aliments et boissons totalisait 1.3 milliard de dollars à la fin de 2015. Le déficit commercial avec le reste de la planète a atteint un sommet record de 6,2 milliards de dollars. La chute du dollar canadien a également amélioré la compétitivité des transformateurs canadiens sur les marchés d'exportation, mais cela ne sera sans doute pas suffisant pour assurer la croissance du secteur, étant donné que la productivité est le plus important moteur de la compétitivité.

L'un des défis les plus souvent mentionnés dans le secteur de l'alimentation du Canada est la réglementation croissante ayant trait à la mise en marché des produits sur le marché intérieur, puis à leur commercialisation sur les marchés mondiaux. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée a continué de poser problème pour l'essentiel de l'année 2015. Bien que le ralentissement économique et la hausse du taux de chômage qui en découle aient atténué la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour les transformateurs, les pressions persistent en ce qui a trait au recrutement et au maintien en poste des travailleurs.

Les ventes de nouveaux équipements agricoles ont connu un déclin marqué en 2015, soit une baisse de 13,5 %. Les ventes de tracteurs à quatre roues motrices et de moissonneuses-batteuses ont diminué de 25.8 % et de 33,3 % respectivement par rapport à l'année précédente. Cette situation est en partie attribuable aux ventes exceptionnellement élevées enregistrées en 2014, bien que les prix plus faibles des produits de base aient aussi contribué au recul des ventes. Les concessionnaires d'équipement ont généralement été en mesure de compenser les faibles ventes de nouvel équipement par la vente et l'entretien de matériel usagé, qui ont généré des recettes plus importantes.

⁸ Statistique Canada, Tableau 003-0022 – Production et écoulement d'œufs, mensuel (pondeuses sauf indication contraire), CANSIM (base de données).

⁹ Statistique Canada, *Tableau 379-0031 – Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base.*

Répercussions actuelles et potentielles pour FAC

L'agriculture canadienne est en bonne santé financière et FAC a connu une croissance dans tous les principaux champs d'activité cette année, ce qui comprend la production primaire, les entreprises agroalimentaires et les agroentreprises. Malgré un ralentissement des économies mondiale et canadienne, FAC prévoit quand même une croissance soutenue des secteurs agricoles et de son portefeuille de prêts dans tous les secteurs. FAC équilibre ses risques en veillant à ce que son portefeuille de prêts soit judicieusement diversifié. Elle y parvient en offrant du financement à des clients qui œuvrent dans tous les secteurs de l'agriculture au Canada.

FAC a enregistré une 23^e année consécutive de croissance de son portefeuille. Un élément crucial de la viabilité financière continue de la société est la gestion prudente de ses coûts et une efficience opérationnelle adaptée aux besoins d'une entreprise en croissance. La société continuera d'être efficiente, d'obtenir de solides résultats financiers et de mener ses activités en tenant compte du climat actuel de restrictions budgétaires. En outre, FAC continuera d'axer ses efforts sur la prestation efficace de ses services et l'optimisation de ses activités d'exploitation à l'échelle de la société.

FAC demeure financièrement solide. En plus de disposer de capitaux propres et de réserves pour pertes sur prêts d'un montant de 5,6 milliards de dollars, la société continue de renforcer ses solides pratiques de gestion du risque afin de suivre le rythme de croissance de la complexité de son secteur d'activité. FAC gère son capital conformément à sa politique et à son cadre de gestion du capital, qui ont été approuvés par le Conseil d'administration, et elle dépasse actuellement son niveau de capital cible.

FAC continue de surveiller étroitement les tendances externes et internes, d'en évaluer les répercussions et d'établir des stratégies proactives pour y faire face.

Survol stratégique

L'orientation stratégique de FAC est alignée sur le mandat, la mission et la vision de la société, ainsi que sur les orientations du gouvernement du Canada et l'énoncé des priorités émis par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Afin de réaliser sa vision et de s'acquitter de sa mission, FAC a établi des objectifs et des initiatives regroupés sous cinq thèmes. Ces thèmes – excellentes relations clients, culture à rendement élevé, réussite commerciale durable, gestion efficace du risque d'entreprise et efficience opérationnelle – sont fondés sur les actifs stratégiques de FAC. Ce sont ces actifs stratégiques qui amènent les clients à choisir FAC plutôt qu'un de ses concurrents. Ils ne peuvent être reproduits facilement et sont essentiels à la réussite à long terme de la société. Ensemble, ces cinq thèmes jettent les assises de notre stratégie d'entreprise, comme le montre la carte stratégique de FAC à la page suivante.

FAC établit pour chacun des thèmes des mesures de rendement, échelonnées sur un plan quinquennal (le Plan), qui définissent la façon dont elle constatera ses progrès réalisés chaque exercice à l'égard des objectifs précisés dans la stratégie. L'approche générale pour 2015-2016 était de garder le cap et de continuer à mettre l'accent sur la gestion du risque et l'expérience client.

FAC utilise un indicateur de performance global pour surveiller et constater les progrès accomplis par rapport à sa stratégie. Lorsqu'elle atteint ses objectifs d'entreprise des cing thèmes stratégiques, FAC connaît du succès et concrétise sa vision et sa mission.

Carte stratégique de FAC pour 2015-2016

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie.

Nous sommes reconnus comme la source de savoir et de produits et services de financement adaptés aux besoins des producteurs et des agroentrepreneurs. Nos clients font la promotion de la société et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.

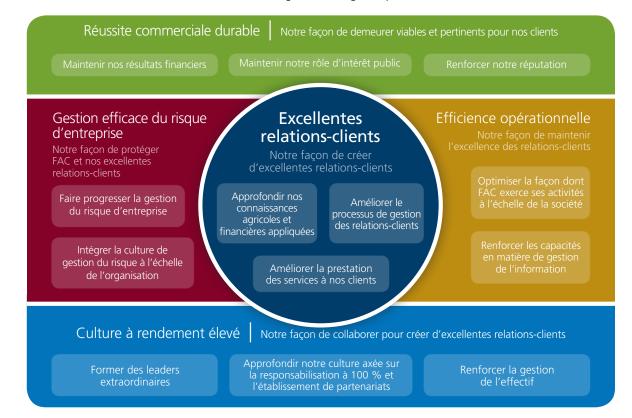
Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.

Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.

FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.



Mettre en valeur le secteur rural canadien par la prestation de solutions d'affaires et financières, spécialisées et personnalisées, aux familles agricoles et aux agroentreprises.



Réussite commerciale durable

Notre façon de demeurer viables et pertinents pour nos clients

Mesures du rendement	Résultat de 2013-2014*	Résultat de 2014-2015*	Plan de 2015-2016*	Réalisations de 2015-2016	Plan de 2016-2017*	Plan de 2017-2018*	
Maintenir nos résultats financiers							
Bénéfice net	630,7 M\$	903,8 M\$	530,7 M\$	615,5 M\$	542,1 M\$	561,0 M\$	
Rendement des capitaux propres	17,1 %	20,7 %	10,6 %	12,3 %	9,8 %	9,3 %	
Mesure de suffisance du capital	>100 %	136 %	Ratio du capital total égal ou supérieur à 15 %	16,7 %	17,5 %	18,3 %	
Maintenir notre rôle o	l'intérêt public						
Pourcentage des clients dans les segments des petites et moyennes entreprises ¹⁰	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2014-2015	94 %	>80 %10	86 %	>80 %	>80 %	
Financement accordé aux jeunes agriculteurs	2,3 G\$	2,4 G\$	2,35 G\$	2,63 G\$	2,45 G\$	2,55 G\$	
Renforcer notre réputation (auprès de tous les intervenants)							
Couverture favorable des médias	10 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	10 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	7 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	9 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	S.O.	S.O.	

^{*}Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails).

¹⁰ La méthodologie employée pour calculer cette mesure a changé entre 2014-2015 et 2015-2016; par conséquent, le Plan a également changé, la cible passant de >90 % à >80 %.

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2015-2016

Maintenir nos résultats financiers

FAC a la ferme intention de demeurer viable et financièrement autonome à long terme, tout en effectuant des investissements dans l'industrie agricole et en formant de précieux partenariats. Pour atteindre cet objectif, elle a mis en place trois mesures et trois initiatives d'entreprise. Le bénéfice net, le rendement des capitaux propres et la suffisance du capital ont dépassé les cibles du Plan. Les initiatives d'entreprise pour ce thème étaient de continuer à mettre l'accent sur la gestion des dépenses, de mettre en œuvre le cadre de gestion du capital ainsi que d'évaluer et d'améliorer la tarification des prêts. Ces initiatives ont été réalisées comme prévu.

Maintenir notre rôle d'intérêt public

À titre de société d'État, FAC joue un rôle important en comblant les lacunes sur le plan du financement accessible aux producteurs et aux agroentrepreneurs canadiens. L'industrie agricole est sensible à la volatilité des prix des produits de base, aux mauvaises conditions météorologiques et aux maladies du bétail et des cultures, ainsi qu'aux répercussions de ces facteurs sur le commerce. FAC adopte une vision à long terme et demeure résolue à aider ses clients et l'industrie dans les moments difficiles en offrant un accès stable à des capitaux. Pour surveiller ses progrès à l'égard de cet objectif, FAC utilise deux mesures et une initiative d'entreprise. La société a dépassé la cible du Plan pour le financement accordé aux jeunes agriculteurs, alors qu'elle a atteint la cible pour le pourcentage des clients dans les segments des petites et moyennes entreprises. L'initiative d'entreprise pour cet objectif était de favoriser un dialoque positif au sujet de l'agriculture canadienne en partenariat avec des intervenants de l'industrie. Cette initiative a été réalisée comme prévu.

Renforcer notre réputation auprès de tous les intervenants

Les clients veulent faire affaire avec des sociétés qui ont des valeurs et des normes élevées. La mesure utilisée pour surveiller la réputation de FAC et les progrès réalisés relativement à cet objectif est un indice externe de couverture favorable des médias, qui évalue la couverture de la société par les médias. L'indice de couverture favorable des médias a dépassé la cible du Plan. Les initiatives d'entreprise pour cet objectif sont de renforcer la stratégie intégrée pour les intervenants multiples et d'élaborer une stratégie visant à établir et à maintenir des relations avec les coopératives de crédit et les institutions financières. Ces initiatives ont été réalisées comme prévu.

Excellentes relations clients

Notre façon de créer d'excellentes relations clients

Mesures du rendement	Résultat de 2013-2014	Résultat de 2014-2015	Plan de 2015-2016	Réalisations de 2015-2016	Plan de 2016-2017	Plan de 2017-2018
Améliorer la prestation des services à nos clients						
Facilité de faire des affaires – mesure de l'IEC	62,0 %	63,7 %	62,5 %	62,06 %	62,5 %	63,0 %
Approfondir nos connaissances agricoles et financières appliquées						
Améliorer le processus de gestion des relations clients						
Indice de l'expérience client (IEC)	62,4 %	63,6 %	62,0 %	62,78 %	62,0 %	62,5 %

Résultats clés - Objectifs du plan d'entreprise de 2015-2016

Améliorer la prestation des services à nos clients

FAC s'efforce de conserver des processus de financement efficients, intégrés et uniformes, ce qui lui permet de gérer efficacement le risque tout en offrant à tous ses clients une expérience extraordinaire. Les progrès à l'égard de cet objectif sont évalués à l'aide d'une mesure tirée d'un sous-ensemble de données de l'indice de l'expérience client (IEC) sur la facilité de faire des affaires. FAC a obtenu un résultat légèrement inférieur à la cible du Plan pour cette mesure. Cet objectif prévoyait une seule initiative d'entreprise, soit de concevoir le prochain niveau d'expérience client offert par FAC. Dans le cadre de cette initiative, des travaux exhaustifs ont été accomplis en 2015-2016 afin de comprendre les occasions d'améliorer l'expérience client. Les recommandations découlant des travaux effectués en 2015-2016 seront mises en œuvre en 2016-2017 et ultérieurement, et FAC prévoit que cela aura pour effet d'améliorer l'expérience client.

Approfondir nos connaissances agricoles et financières appliquées

Nous sommes fiers de notre équipe de financement qui connaît l'agriculture, qui est à l'écoute des besoins des clients, qui est axée sur les solutions, qui comprend le risque lié à l'agriculture et qui met chaque jour ses connaissances au service de sa clientèle. Deux initiatives d'entreprise, soit l'amélioration des activités d'apprentissage offertes aux employés et le perfectionnement des activités d'apprentissage destinées aux clients, ont été réalisées comme prévu.

Améliorer le processus de gestion des relations clients

La méthode adoptée par FAC pour la gestion de ses relations clients est proactive, novatrice et très rigoureuse. Les commentaires des clients obtenus au moyen du sondage sur l'IEC sont analysés et communiqués aux employés de première ligne comme mesure de promotion de l'apprentissage continu visant à consolider leurs relations avec les clients. FAC a atteint les cibles du Plan pour l'IEC en 2015-2016. L'initiative d'entreprise, qui consistait à redéfinir le Processus de gestion des relations d'affaires, a été réalisée comme prévu.

Gestion efficace du risque d'entreprise

Notre façon de protéger FAC et nos excellentes relations clients

Mesures du rendement	Résultat de 2013-2014	Résultat de 2014-2015	Plan de 2015-2016	Réalisations de 2015-2016	Plan de 2016-2017	Plan de 2017-2018	
Faire progresser la gestion du risque d'entreprise							
Mesure de maturité de la GRE	2,9	3,2	3,6	3,6	>3,5	>3,5	
Intégrer la culture de gestion du risque à l'échelle de la société							

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2015-2016

Faire progresser la gestion du risque d'entreprise

FAC a recours à une approche de gestion du risque d'entreprise afin de gérer les risques à l'échelle de la société d'une façon uniforme et coordonnée. FAC utilise une mesure de maturité de la GRE pour évaluer les progrès réalisés à l'égard de cet objectif, et a obtenu une note de 3,6 comme prévu. Les deux initiatives d'entreprise, soit mettre en œuvre le programme de gestion du risque d'entreprise et le cadre de gestion du risque opérationnel, ont été réalisées comme prévu.

Intégrer la culture de gestion du risque à l'échelle de la société

Pour atteindre l'objectif d'intégration de la culture de gestion du risque à l'échelle de la société, il faut que les employés comprennent l'énoncé relatif à la propension au risque de FAC et fondent leurs décisions de prendre, d'accepter ou d'éviter un risque en respectant l'esprit de l'énoncé. Bien qu'il n'y ait aucune mesure associée à cet objectif, une initiative d'entreprise était prévue, soit accroître la compréhension et la responsabilisation des employés en matière de gestion du risque à l'échelle de FAC. Cette initiative a été réalisée comme prévu et se poursuivra en 2016-2017.

Efficience opérationnelle

Notre façon de maintenir l'excellence des relations clients

Mesures du rendement	Résultat de 2013-2014*	Résultat de 2014-2015*	Plan de 2015-2016*	Réalisations de 2015-2016	Plan de 2016-2017*	Plan de 2017-2018*
Optimiser la façon do	nt FAC exerce ses	activités à l'échell	e de la société			
Ratio d'efficience	38,9 %	34,7 %	39,6 %	35,2 %	38,2 %	38,2 %
Engagement des employés – facilité de faire des affaires	76,2 % (pointage inférieur de 1,6 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	75,6 % (pointage inférieur de 1,8 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or ¹¹	78,4 % (pointage supérieur de 0,4 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or
Renforcer les capacité	s en matière de g	estion de l'inform	ation			

^{*}Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails).

Résultats clés - Objectifs du plan d'entreprise de 2015-2016

Optimiser la façon dont FAC exerce ses activités à l'échelle de la société

FAC cherche continuellement des moyens d'aider les employés à améliorer leurs méthodes de travail et à simplifier les interactions pour les clients. Pour surveiller ses progrès à l'égard de cet objectif, FAC utilise deux mesures et une initiative d'entreprise. FAC a dépassé la cible du Plan à l'égard du ratio d'efficience et a atteint la cible d'engagement des employés – facilité de faire des affaires du Plan, avec un pointage légèrement supérieur à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or. L'initiative visant à améliorer les systèmes et les processus de financement de base a été réalisée comme prévu.

Renforcer les capacités en matière de gestion de l'information

La gestion de l'information d'entreprise aidera FAC à accroître son efficience et son efficacité. Pour cet objectif, FAC a réalisé deux initiatives d'entreprise, soit exécuter le projet sur la technologie de gestion du risque et renforcer les capacités liées à la sécurité et à la confidentialité de l'information.

¹¹ Aon Hewitt a cessé de publier la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix et publie maintenant des données en fonction d'un classement à niveaux platine et or. FAC communiquera donc son niveau en le comparant à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or.

Culture à rendement élevé

Notre façon de collaborer pour créer d'excellentes relations clients

Mesures du rendement	Résultat de 2013-2014	Résultat de 2014-2015	Plan de 2015-2016	Réalisations de 2015-2016	Plan de 2016-2017	Plan de 2017-2018
Former des leaders e	xtraordinaires					
Indice du leadership – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés (indicateurs du leadership)	79,8 % (pointage supérieur de 7,6 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	77,6 % (pointage supérieur de 5,8 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	80,7 % (pointage supérieur de 7,2 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or
Approfondir notre cu	ılture axée sur la re	sponsabilisation à	100 % et l'établi	ssement de parte	nariats	
Engagement des employés	81,0 % (pointage supérieur de 3,0 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	79,0 % (pointage supérieur de 2,0 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	83 % (pointage supérieur de 5 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or
Indice d'engagement des employés – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés (indicateurs de l'expérience employé)	79,8 % (pointage supérieur de 4,0 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	78,4 % (pointage supérieur de 3,2 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	79,4 % (pointage supérieur de 3,8 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or
Renforcer la gestion	de l'effectif					
Mesure de la diversité	Écart de diversité réduit de 17 points	Embauche nette de -4	Embauche de 6 nouveaux candidats représentatifs de la diversité parmi les groupes désignés où il y a un écart de représentation	23 (11 ont été embauchés pour un poste permanent, 11 pour un poste d'une durée déterminée de 6 mois, et 1 pour un poste à court terme)	Embauche de 16 nouveaux candidats représentatifs de la diversité parmi les groupes désignés où il y a un écart de représentation	Embauche de 16 nouveaux candidats représentatifs de la diversité parmi les groupes désignés où il y a un écart de représentation

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2015-2016

Former des leaders extraordinaires

Les leaders solides et constants favorisent la qualité de l'expérience employé et contribuent à recruter et à maintenir en emploi le personnel qualifié dont FAC a besoin pour mener à bien sa stratégie. Pour mesurer la qualité du leadership à l'échelle de la société, FAC a conçu un indice du leadership (sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés) afin d'évaluer les perceptions des employés à l'égard de l'efficacité de leurs leaders. FAC a atteint la cible du Plan, en plus de réaliser l'initiative d'entreprise de mettre en œuvre le programme renouvelé de développement du leadership.

Approfondir notre culture axée sur la responsabilisation à 100 % et l'établissement de partenariats

La culture axée sur la responsabilisation à 100 % de FAC est le fondement sur lequel repose l'expérience employé globale. Pour mesurer son résultat en ce qui a trait à la création de l'expérience employé souhaitée, FAC effectue un suivi et fait une analyse de l'ensemble des résultats du sondage sur l'engagement des employés, qui combine de nombreux processus et programmes essentiels au maintien de cette culture. Ce sont notamment des initiatives ayant trait à la planification de l'effectif, à la planification de la relève, aux évaluations des compétences et à la diversité. FAC mesure également l'expérience employé à l'aide d'un sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés, qui mesure les perceptions des employés à l'égard de leur environnement de travail. FAC a atteint les cibles du Plan à l'égard de l'indice d'engagement des employés et de l'expérience employé et a réalisé les deux initiatives d'entreprise liées à la stratégie triennale axée sur la culture et les principes fondamentaux de la culture.

Renforcer la gestion de l'effectif

La gestion de l'effectif est un processus stratégique qui aide FAC à prendre les bonnes décisions en matière de talent afin de réaliser ses priorités. Ce processus est essentiel au succès continu de FAC, car il veille à ce que la société possède les connaissances, les compétences et les qualités qui lui permettront d'atteindre ses objectifs à long terme. Pour mesurer le résultat en matière de gestion de l'effectif. nous utilisons notamment la mesure de la diversité. La cible de la mesure de la diversité a été modifiée en 2015-2016 afin d'offrir une mesure précise du recrutement d'employés représentant la diversité. FAC a dépassé la cible du Plan et deux initiatives d'entreprise ont été réalisées comme prévu. Nous avons mis en œuvre une stratégie globale en matière de relève et renouvelé notre stratégie sur la diversité, en portant une attention particulière au maintien en emploi et à notre plan sur l'équité en matière d'emploi.

Stratégie de 2016-2017

En 2016-2017, FAC mettra davantage l'accent sur l'expérience client. Bien que le cadre et les fondements de la carte stratégique demeurent semblables à ceux de 2015-2016, nous avons apporté quelques ajustements à l'approche stratégique générale. Quatre des cinq thèmes seront les mêmes en 2016-2017, alors que le thème de l'efficience opérationnelle sera remplacé par celui de l'excellence de l'exécution. Après plusieurs années d'attention portée à l'optimisation des activités d'affaires de FAC, l'efficience opérationnelle est devenue centrale dans la façon dont nous fonctionnons.

Le passage à l'excellence de l'exécution comme point de mire vise à nous assurer d'offrir d'excellentes expériences client. Pour ce faire, nous procéderons à l'optimisation des processus, des outils et des systèmes tout en renforcant les capacités de gestion d'information et en intensifiant l'investissement de FAC dans la technologie.

L'agriculture canadienne évolue à un rythme incroyable et c'est la raison pour laquelle nous devons non seulement répondre aux besoins de nos clients, mais aussi les prévoir. Pour y parvenir, FAC doit investir dans la technologie afin de suivre l'évolution des attentes des clients et de s'assurer qu'elle peut continuer d'offrir une excellente expérience client, aujourd'hui et à l'avenir.

FAC continuera d'utiliser un indicateur de performance global pour surveiller et constater les progrès accomplis par rapport à sa stratégie d'entreprise. La carte stratégique de FAC pour 2016-2017 se trouve à la page suivante.

Carte stratégique de FAC pour 2016-2017

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie.

Nous sommes reconnus comme la source de savoir et de produits et services de financement adaptés aux besoins des producteurs et des agroentrepreneurs. Nos clients font la promotion de la société et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.

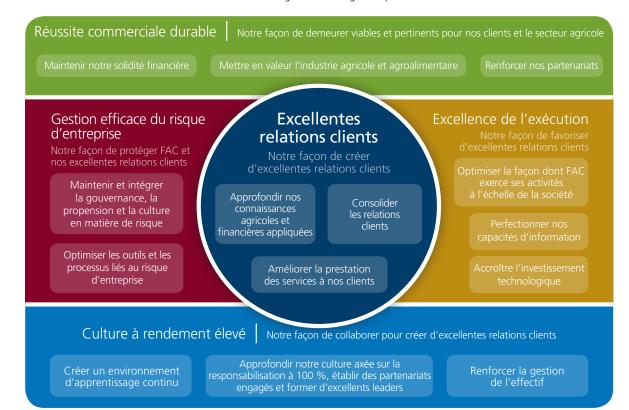
Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.

Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.

FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.



Mettre en valeur le secteur rural canadien par la prestation de solutions d'affaires et financières, spécialisées et personnalisées, aux familles agricoles et aux agroentreprises.



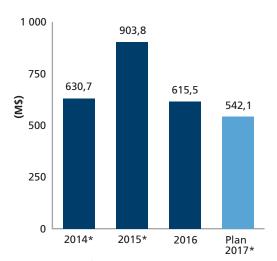
Examen des résultats financiers

Résultats d'exploitation consolidés

Aperçu du bénéfice net

Le bénéfice net de FAC en 2015-2016 a diminué de 288,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement d'un redressement important de la charge pour pertes sur prêts subies en 2014-2015 et d'une hausse des frais d'administration. Le redressement est le résultat d'améliorations apportées aux mesures du risque de crédit et aux estimations des pertes sur prêts afin de tenir davantage compte de l'expérience antérieure de la société en matière de pertes. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une augmentation des intérêts créditeurs nets et des produits autres que d'intérêt. Le bénéfice net devrait diminuer de 11,9 % en 2016-2017, une diminution principalement attribuable à une hausse des frais d'administration et de la charge pour pertes sur prêts ainsi qu'à une baisse des intérêts créditeurs nets et des produits autres que d'intérêt.

Bénéfice net

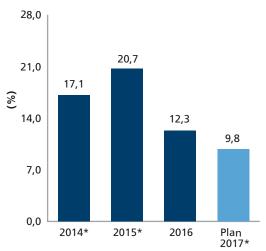


*Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails).

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres a diminué pour s'établir à 12,3 % en 2015-2016, comparativement à 20,7 % en 2014-2015. Cette baisse s'explique principalement par une baisse du bénéfice net. Le rendement des capitaux propres devrait connaître une baisse pour s'établir à 9,8 % en 2016-2017 alors que les capitaux propres augmentent plus rapidement que le bénéfice net.

Rendement des capitaux propres



*Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails).

Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

Les variations du volume du portefeuille et de la marge d'intérêt nette représentent la principale source de fluctuation des intérêts créditeurs nets. Le tableau suivant

présente les marges d'intérêt nettes et les différentiels de taux d'intérêt antérieurs. Le différentiel de taux d'intérêt correspond à la différence entre les taux d'intérêt réalisés sur l'actif productif d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur le passif portant intérêt.

Marge d'intérêt nette

	2016		201	5*	2014	·
Exercice terminé le 31 mars	Solde		Solde		Solde	
(millions de dollars)	moyen	Taux	moyen	Taux	moyen	Taux
Actif productif						
Solde du capital des prêts						
à taux fixe	11 363,4 \$	4,03 %	9 670,1 \$	4,37 %	9 275,8 \$	4,53 %
Solde du capital des prêts						
à taux variable	16 409,9	3,67 %	16 899,6	3,94 %	16 184,2	3,98 %
Placements	1 293,0	0,67 %	1 135,2	1,04 %	1 086,8	1,06 %
Placements de capital-risque	37,6	10,11 %	26,5	5,69 %	9,9	4,51 %
Total de l'actif productif	29 103,9 \$	3,80 %	27 731,4 \$	4,09 %	26 556,7 \$	4,18 %
Total du passif portant intérêt	24 247,1 \$	0,49 %	23 349,3 \$	0,86 %	22 596,9 \$	0,99 %
Total du différentiel de taux						
d'intérêt		3,31 %		3,23 %		3,19 %
Effet des éléments ne portant						
pas intérêt		0,01 %		0,09 %		0,12 %
Marge d'intérêt nette		3,32 %		3,32 %		3,31 %

^{*}Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails).

En 2015-2016, les taux de prêt variables et fixes ont diminué par rapport à 2014-2015. Les taux de financement fixes ont continué de diminuer, puisque les nouveaux prêts et les prêts renouvelés ont subi l'influence du contexte de taux d'intérêt peu élevé. Les taux de financement variables ont diminué en raison d'une baisse du taux préférentiel au deuxième trimestre de 2015-2016, combinée à la baisse précédente du taux préférentiel au quatrième trimestre de 2014-2015. L'intérêt sur les placements a été plus bas en raison des taux plus faibles sur les placements à court terme. Les taux de placement de capital-risque ont augmenté en 2015-2016, principalement en raison de l'intérêt réalisé sur le Fonds de financement subordonné Avrio croissant.

En 2015-2016, les taux d'intérêt sur le passif portant intérêt de la société ont été plus faibles qu'en 2014-2015. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du taux préférentiel.

La société finance une partie de son portefeuille de prêts au moyen de ses capitaux propres disponibles. Les éléments ne portant pas intérêt affichent un rendement de 3,80 % et ont accru de 0,01 % le rendement de l'actif moyen. La diminution s'explique principalement par une réduction des taux d'intérêt à court terme liée à la chute du taux de financement à un jour de la Banque du Canada.

Le tableau suivant résume les hausses, sur 12 mois, des intérêts créditeurs nets, y compris celles attribuables aux fluctuations du volume du portefeuille et de la marge d'intérêt nette.

Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

Exercice terminé le 31 mars (millions de dollars)	Plan 2017*	2016	2015*	2014*
Intérêts créditeurs nets	977,1 \$	986,5 \$	933,1 \$	886,0 \$
Actif total moyen	30 818,6	29 748,8	28 104,4	26 769,9
Marge d'intérêt nette (%)	3,17	3,32	3,32	3,31
Variation des intérêts créditeurs nets sur 12 mois attribuable aux :				
Augmentations du volume	29,5	45,0	34,7	44,0
Variations de la marge	(38,9)	8,4	12,4	(12,0)
Variation totale des intérêts créditeurs nets	(9,4) \$	53,4 \$	47,1 \$	32,0 \$

^{*}Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails).

Les intérêts créditeurs nets de FAC ont augmenté de 5,7 % en 2015-2016 pour se chiffrer à 986,5 millions de dollars. L'actif total moyen a connu une hausse de 5,9 % pour s'établir à 29 748,8 millions de dollars, principalement en raison de l'accroissement des prêts. La marge d'intérêt nette est demeurée la même par rapport à celle de l'exercice précédent. La marge d'intérêt nette devrait diminuer pour se chiffrer à 3.17 % en 2016-2017 en raison de la retarification des actifs à revenu fixe dans un contexte de taux d'intérêt plus faibles.

Produits autres que d'intérêt

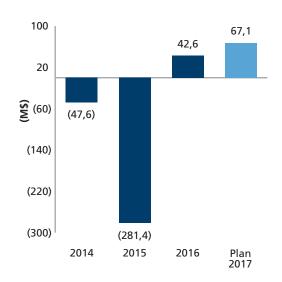
FAC a généré des produits autres que d'intérêt de 28,8 millions de dollars par l'entremise d'Assurances FAC, de Logiciels de gestion FAC et de sa participation dans des entreprises associées. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2014-2015, principalement attribuable à la hausse du produit net tiré de l'assurance et de la participation dans des entreprises associées. Les produits autres que d'intérêt devraient se chiffrer à 20,8 millions de dollars en 2016-2017.

Charge pour pertes sur prêts

La charge pour pertes sur prêts est imputée au bénéfice net selon le montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts au niveau approprié.

La charge pour pertes sur prêts a augmenté de 324,0 millions de dollars par rapport à 2014-2015 pour s'établir à 42,6 millions. Cette hausse considérable est attribuable au redressement effectué en 2014-2015, principalement en raison de l'ajustement ponctuel de la provision pour pertes sur prêts, qui découlait d'améliorations apportées aux mesures du risque de crédit et aux estimations des pertes sur prêts afin de tenir davantage compte de l'expérience antérieure de la société en matière de pertes. En 2016-2017, la charge pour pertes sur prêts devrait augmenter pour atteindre 67,1 millions de dollars, principalement en raison de la croissance du portefeuille et du risque de crédit constant du portefeuille. La provision, exprimée en pourcentage des prêts à la clôture, devrait être de 0,8 %.

Charge pour pertes sur prêts



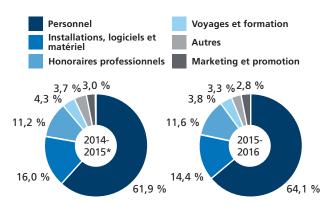
Frais d'administration

Les frais d'administration de FAC comprennent les coûts associés aux activités quotidiennes et les coûts relatifs à des projets particuliers entrepris par FAC afin d'appuyer ses activités et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le ratio d'efficience mesure le pourcentage des produits gagnés qui est affecté à l'exploitation de la société. Un ratio d'efficience plus faible indique une utilisation efficiente des ressources de la société. Le ratio d'efficience de FAC a augmenté par rapport à 2014-2015, passant de 34.7 % à 35.2 % en 2015-2016, principalement en raison d'une hausse des frais d'administration, qui a été partiellement contrebalancée par une augmentation des intérêts créditeurs nets.

La hausse des frais d'administration est principalement attribuable à une augmentation des charges de retraite associées au régime à prestations déterminées, aux frais en personnel nécessaire pour soutenir la croissance des activités et aux honoraires professionnels. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une diminution de la charge d'amortissement au titre des installations, des logiciels et du matériel.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la charge liée au personnel a représenté la plus importante catégorie de dépenses, représentant 64,1 % du total des frais d'administration en 2015-2016.

Frais d'administration par catégorie

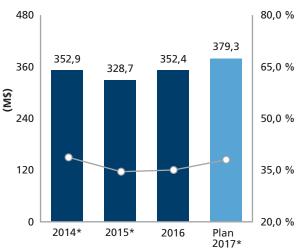


*Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails).

Selon les prévisions, le total des frais d'administration augmentera pour atteindre 379,3 millions de dollars en 2016-2017 et le ratio d'efficience augmentera pour s'établir à 38,2 %. Ces augmentations sont principalement attribuables aux hausses prévues au titre de l'amortissement lié aux investissements dans le programme de gestion du risque d'entreprise exécuté en 2015-2016, des initiatives de projets, des coûts des installations et de l'inflation générale, qui ont toutefois été partiellement contrebalancées par la hausse des intérêts créditeurs nets. FAC continuera d'axer ses efforts sur la prestation efficace de ses services et l'optimisation de ses activités d'exploitation à l'échelle de la société.

Frais d'administration





*Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails).

Ajustement de juste valeur

La juste valeur est le montant qu'un tiers indépendant paierait ou recevrait pour acheter ou vendre un instrument financier sur le marché. Elle peut être estimée à la valeur actualisée des flux de trésorerie, après ajustement pour le risque. Le montant de l'ajustement de juste valeur de FAC comprend les variations de la juste valeur de la dette à long terme désignée à sa juste valeur, des cautionnements, des actifs et passifs financiers dérivés et le Fonds de financement subordonné Avrio. L'ajustement de juste valeur a diminué de 2,1 millions de dollars en 2015-2016 pour se chiffrer à (4,8) millions de dollars, principalement en raison d'une diminution de la juste valeur du Fonds de financement subordonné Avrio et des instruments dérivés. L'ajustement de juste valeur devrait diminuer en 2016-2017 pour se chiffrer à (9,4) millions de dollars. Pour de plus amples renseignements au sujet du calcul utilisé pour l'ajustement de juste valeur, consultez les notes 5, 19 et 20 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Champs d'activité

Aperçu

FAC offre du financement, de l'assurance, des programmes d'apprentissage, des logiciels ainsi que d'autres services commerciaux aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires. FAC sert plus de 100 000 clients à l'échelle du Canada par l'intermédiaire de ses champs d'activité :

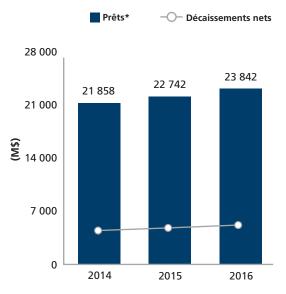
- Financement de la production primaire
- Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire
- Alliances FAC
- Investissement FAC
- Assurances FAC
- Apprentissage FAC
- Logiciels de gestion FAC

Tous les produits et les services offerts par l'intermédiaire de ces champs d'activité sont conçus sur mesure pour répondre aux besoins de l'agriculture canadienne. Les produits de financement comprennent les prêts standards à taux d'intérêt variable ou fixe et sont assortis de diverses options sur le plan du terme, de l'amortissement et de la fréquence des paiements. Les résultats financiers de FAC sont essentiellement déterminés par le volume de financement consenti par l'intermédiaire du Financement de la production primaire, du Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire et des Alliances FAC.

Le **Financement de la production primaire** accorde des prêts aux producteurs primaires et représente le plus important champ d'activité de FAC. Ses clients produisent des matières premières telles que des cultures, du lait, des fruits et des légumes et font l'élevage de bovins, de porcs, de volailles, de moutons et d'autres animaux d'élevage. Ce champ d'activité comprend également, entre autres, le financement accordé aux établissements viticoles, aux serres et aux exploitations forestières et aquicoles.

Le Financement de la production primaire a représenté 83,1 % du solde total des prêts de FAC en 2015-2016. Les prêts servant au financement de la production primaire ont augmenté de 1 100 millions de dollars par rapport à 2014-2015, ce qui a fait passer le portefeuille à 23 842 millions en 2015-2016. Le taux de croissance des prêts est passé de 4,0 % à 4,8 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance du portefeuille de Financement de la production primaire est principalement attribuable à la hausse des décaissements nets de 7,8 % par rapport à 2014-2015, qui ont atteint 5 388 millions de dollars.

Financement de la production primaire



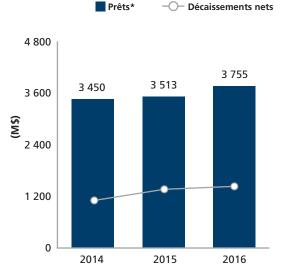
*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Le Financement de l'agroentreprise

et de l'agroalimentaire accorde des prêts aux clients qui appuient les producteurs primaires. Cette clientèle se compose habituellement de fournisseurs ou de transformateurs qui vendent leurs produits aux producteurs primaires, qui achètent les produits de ces derniers ou qui leur offrent des services. Il s'agit entre autres de fabricants et de concessionnaires d'équipements, de fournisseurs d'intrants, de grossistes et d'entreprises de marketing.

Les prêts consentis par l'intermédiaire du Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire ont augmenté de 6,9 % par rapport à 2014-2015, pour s'établir à 3 755 millions de dollars en 2015-2016. Les décaissements nets ont augmenté de 5,0 % pour atteindre 1 386 millions de dollars.

Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire

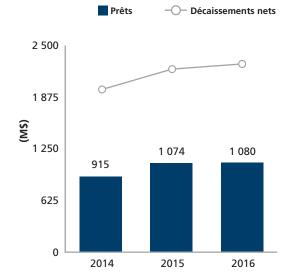


*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Alliances FAC va au-delà du crédit traditionnel en fournissant du financement aux clients qui font des affaires, dans le cadre de relations contractuelles, avec des partenaires de la société, notamment des concessionnaires d'équipements, des détaillants d'intrants de culture, des coopératives, des négociants d'animaux et des fabricants.

Les prêts d'Alliances FAC ont augmenté de 0,5 % par rapport à 2014-2015 pour s'établir à 1 080 millions de dollars en 2015-2016. Les décaissements nets ont augmenté de 2,8 % pour atteindre 2 300 millions de dollars. Les décaissements en cours d'exercice ont dépassé les prêts en fin d'exercice, en raison de la nature à court terme des produits de financement dans ce champ d'activité.

Alliances FAC



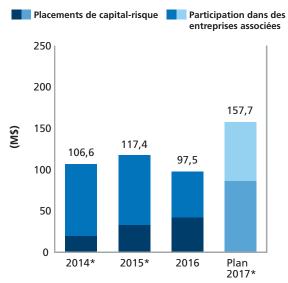
Investissement FAC est le champ d'activité de FAC axé sur le capital-risque dont l'objectif est de répondre aux besoins de l'industrie agricole en matière de financement non traditionnel. Ses objectifs sont d'investir dans des entreprises de l'étape de commercialisation à celle de croissance ou dans la restructuration du capital d'entreprises au stade de maturité dans les secteurs des bioproduits industriels, des ingrédients nutraceutiques et de la technologie alimentaire et agricole.

Le portefeuille de placements de capital-risque comprend cinq fonds de société en commandite gérés par Avrio Capital Inc. Les Fonds de placements en actions Avrio sont des fonds de participation au capital et forment le solde de la participation dans des entreprises associées. Les Fonds de financement subordonné Avrio sont consolidés dans nos états financiers et sont exclusivement axés sur le financement subordonné. Les placements effectués par l'entremise du Fonds de financement subordonné Avrio sont présentés dans les états financiers comme des placements de capital-risque.

Le Fonds de placements en actions Avrio I, le Fonds de placements en actions Avrio II et le Fonds de financement subordonné Avrio I sont fermés à de nouveaux placements. Au cours de l'exercice, les placements restants dans le Fonds de placements en actions Avrio I ont été liquidés. De nouveaux investisseurs ont participé au Fonds de placements en actions Avrio III durant l'exercice, ce qui a porté le total des capitaux propres engagés de 65,7 millions à 108,0 millions de dollars. De nouveaux placements sont effectués par l'intermédiaire du Fonds de financement subordonné Avrio II et du Fonds de placements en actions Avrio III.

En 2015-2016, Investissement FAC a réalisé un bénéfice de 15,8 millions de dollars, soit un résultat supérieur aux 7,4 millions réalisés à l'exercice précédent et qui provient principalement de la réalisation de gains de désinvestissements, de juste valeur et d'intérêts créditeurs. La participation dans des entreprises associées a diminué pour se chiffrer à 55,5 millions de dollars (84,2 millions en 2014-2015), en raison principalement de la liquidation des placements restants dans le Fonds de placements en actions Avrio I. Les placements de capital-risque ont augmenté à 42,0 millions de dollars en 2015-2016 (33,2 millions en 2014-2015), ce qui est principalement attribuable au financement subordonné supplémentaire. Selon les prévisions, la participation dans des entreprises associées augmentera pour se chiffrer à 71,7 millions de dollars en 2016-2017 en raison des gains de juste valeur du Fonds de placements en actions Avrio II et de nouveaux placements dans le Fonds de placements en actions Avrio III. Les placements de capital-risque devraient croître pour se chiffrer à 86.0 millions de dollars en raison du nouveau financement dans le cadre du Fonds de financement subordonné Avrio II.

Investissement FAC



*Retraité (la note 3 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails).

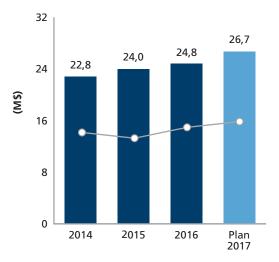
Depuis la création d'Investissement FAC, la société a fourni 194,3 millions de financement par le biais de ce champ d'activité. En outre, des coinvestisseurs ont effectué des placements supplémentaires se chiffrant à 519,1 millions de dollars, ce qui a porté à 713,4 millions de dollars le total de financement par capital-risque dans l'industrie agricole. La valeur comptable des montants de placement est abordée de façon plus détaillée aux notes 9 et 10 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Assurances FAC offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-accidents du créancier qui protègent ses clients, leur famille, leurs partenaires et leur entreprise. La Compagnie d'assurance Sun Life du Canada administre et souscrit les programmes d'assurance de FAC.

Les primes d'assurance-vie, après déduction des demandes d'indemnité, contribuent directement au bénéfice net de FAC. Une augmentation constante du produit tiré des primes d'assurance-prêt de FAC a été observée au cours des derniers exercices en raison de la croissance du portefeuille de FAC et de l'importance particulière accordée à la protection d'assurance dans l'offre d'une solution de financement complète au client. Le produit tiré des primes d'assurance-prêt a augmenté légèrement pour s'établir à 24,8 millions de dollars en 2015-2016 (24,0 millions en 2014-2015). Le produit net tiré de l'assurance fluctue d'un exercice à l'autre selon les indemnités versées. En 2015-2016, le montant total des sinistres encourus s'est élevé à 9,7 millions de dollars, comparativement à 10,6 millions en 2014-2015, ce qui s'est soldé par un produit net tiré de l'assurance de 15,1 millions en 2015-2016, comparativement à 13,4 millions en 2014-2015.

Produit net tiré de l'assurance

Produit tiré des primes d'assurance Produit net de l'assurance



En 2016-2017, le produit tiré des primes d'assurance devrait augmenter de 7,8 % en raison de la croissance du portefeuille. Le produit net tiré de l'assurance devrait croître de 5,9 %, en raison d'une prévision plus élevée sur le plan du produit tiré des primes d'assurance, qui est toutefois partiellement contrebalancée par une charge liée aux indemnités supérieure aux exercices précédents.

Apprentissage FAC offre aux producteurs et aux agroentrepreneurs canadiens de l'information et de la formation pour les aider à améliorer leurs pratiques de gestion agricole. En 2015-2016, 14 593 personnes ont assisté aux 133 principaux événements d'Apprentissage FAC. Dans le cadre du programme d'apprentissage en ligne de FAC, 288 personnes ont assisté à des webinaires en

En 2016-2017, Apprentissage FAC continuera d'offrir une combinaison de formations en ligne et d'événements en personne afin de répondre aux besoins en constante évolution de l'industrie agricole en matière de gestion d'entreprise.

Logiciels de gestion FAC a pour objectif de concevoir, de promouvoir et d'améliorer des logiciels de gestion agricole destinés à l'agroindustrie canadienne. En 2015-2016, le produit net tiré des ventes, y compris le soutien technique, a légèrement augmenté pour atteindre 1,9 million de dollars. En 2016-2017, le produit tiré des ventes devrait croître pour s'établir à 2,0 millions de dollars.

Situation financière

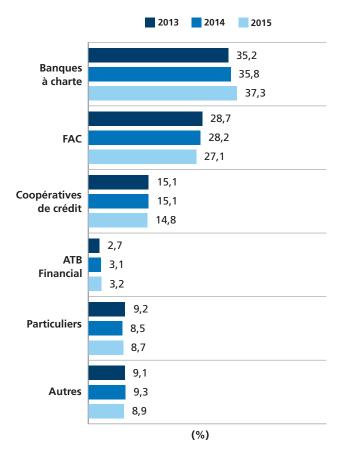
FAC continue d'afficher un solide bilan et d'appliquer de saines pratiques de gestion du risque. La section suivante traite de la situation financière de FAC et présente une analyse de son actif le plus important, soit son portefeuille de prêts. On y aborde aussi la qualité du crédit, les emprunts et les liquidités ainsi que la gestion du capital de FAC.

Prêts

Part de marché

Selon Statistique Canada, la dette agricole en cours a augmenté de 8,5 % pour atteindre 91 795 millions de dollars en 2015. La part de FAC de ce marché a diminué de 28,2 % pour s'établir à 27,1 % en 2015. La proportion de la dette agricole canadienne en cours détenue par FAC

Part de marché au 31 décembre*



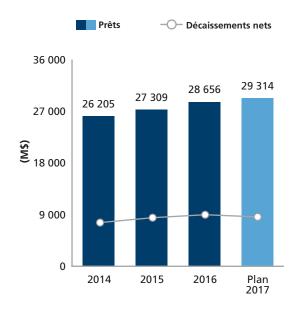
*Les résultats historiques sont mis à jour chaque année par Statistique Canada.

a augmenté de 1 062 millions de dollars par rapport à 2014 pour s'établir à 24 916 millions de dollars, ce qui lui confère de nouveau le deuxième rang derrière les banques à charte, dont la part de marché représente 34 192 millions de dollars.

Total des prêts

En 2015-2016, FAC a connu sa 23^e année consécutive de croissance de son portefeuille. Les prêts ont augmenté de 1 347 millions de dollars ou 4,9 % par rapport à 2014-2015, faisant passer le portefeuille de 27 309 millions à 28 656 millions. Les décaissements nets ont augmenté de 519 millions de dollars par rapport à l'exercice 2014-2015, pour s'établir à 9 074 millions. La croissance constante des prêts est largement attribuable aux niveaux de décaissements nets plus élevés que l'exercice précédent, qui ont été contrebalancés par des remboursements de prêt plus élevés au cours de l'exercice. En 2016-2017, les prêts devraient croître à un rythme plus lent, puisque les décaissements nets devraient diminuer.

Prêts



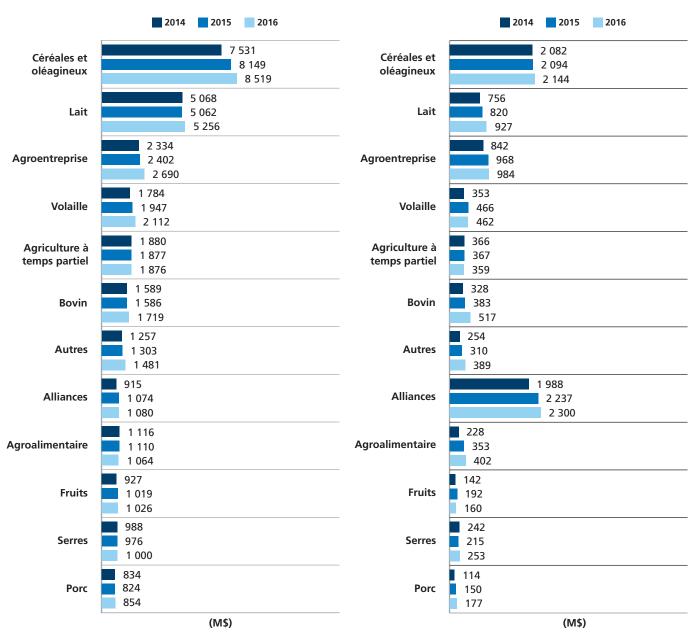
Composition des prêts par secteur

FAC a enregistré une croissance des prêts dans tous les secteurs à l'exception des secteurs Agroalimentaire et Agriculture à temps partiel. La croissance des prêts sur 12 mois la plus marquée a été enregistrée dans les secteurs Autres et Agroentreprise, qui ont respectivement progressé de 13,6 % pour atteindre 1 481 millions de dollars et de 12,1 % pour se chiffrer à 2 690 millions. Le secteur Autres comprend la culture acéricole, l'élevage de moutons, les exploitations mixtes et de nombreux types de production de plus petites tailles.

En 2015-2016, les décaissements nets ont augmenté dans la majorité des principaux secteurs, à l'exception des secteurs Fruits, Agriculture à temps partiel et Volaille qui ont affiché des baisses de décaissements nets de 16,7 %, 2,1 % et 0,8 % respectivement. Les hausses les plus importantes des décaissements nets ont été enregistrées dans les secteurs Bovins et Autres, qui ont connu des hausses respectives de 35,0 % et de 25,6 %. Le secteur Autres comprend la culture acéricole, l'élevage de moutons, les exploitations mixtes et de nombreux types de production de plus petites tailles.

Prêts par secteur*

Décaissements nets par secteur



^{*}Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Composition des prêts par région

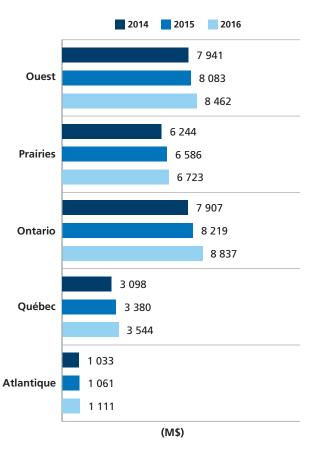
En prêtant à tous les secteurs de l'industrie agricole à l'échelle du Canada, FAC répartit les risques sur une base géographique, tout en faisant la promotion de l'agriculture comme industrie solide et dynamique.

En 2015-2016, FAC a affiché une croissance des prêts dans l'ensemble des régions du Canada. La région de l'Ontario a été celle qui a le plus contribué au volume de prêts en 2015-2016, grâce à une augmentation de 7,5 % qui a porté le volume de prêts de cette région à 8 837 millions

de dollars. La deuxième contribution en importance a été celle de la région de l'Ouest, dont le volume de prêts a progressé de 4,7 %, pour atteindre 8 462 millions de dollars en 2015-2016.

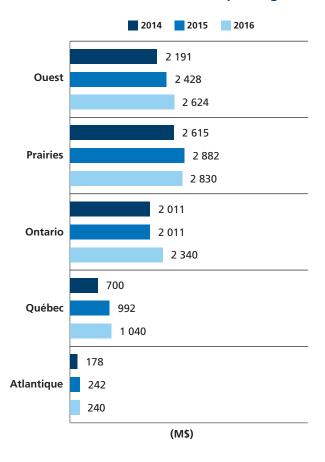
En 2015-2016, les décaissements nets ont augmenté dans la plupart des régions à l'exception des Prairies et de l'Atlantique. La plus importante hausse a été enregistrée dans la région de l'Ontario où les décaissements ont augmenté de 16,4 %.

Prêts par région*



*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Décaissements nets par région



Qualité du crédit

FAC surveille continuellement son portefeuille et l'industrie afin de concevoir et de proposer, de façon proactive, des solutions dans le but d'aider ses clients à surmonter des périodes difficiles. FAC a créé des programmes sur mesure et des produits assortis d'options qui offrent aux clients la souplesse et l'appui dont ils ont besoin pour saisir les occasions et faire face aux difficultés qui se présentent.

FAC applique de saines pratiques commerciales pour analyser la qualité du crédit et surveiller les prêts douteux et en souffrance. À partir de cette analyse, elle est davantage en mesure d'évaluer avec précision le montant de la provision pour pertes sur prêts dont elle a besoin et de déterminer si les risques auxquels elle s'expose se situent à l'intérieur de seuils de tolérance acceptables.

Prêts douteux

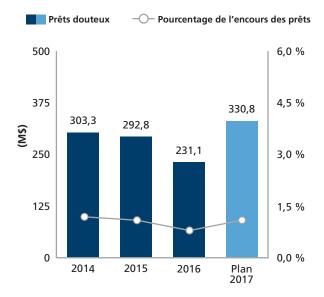
Les prêts douteux sont des prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, dans un délai acceptable, le plein montant de capital et d'intérêts. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il est en souffrance d'un montant de 500 \$ ou plus depuis plus de 90 jours et que la garantie est insuffisante.

En 2015-2016, les prêts douteux ont diminué de 61,7 millions de dollars pour se chiffrer à 231,1 millions. Exprimés en pourcentage des prêts, ils représentent 0,8 % du portefeuille à la suite de cette diminution de 0,3 %. En 2016-2017, il est prévu que les prêts douteux augmenteront de 99,7 millions de dollars pour atteindre 330,8 millions, hausse qui s'explique en partie par la croissance des prêts.

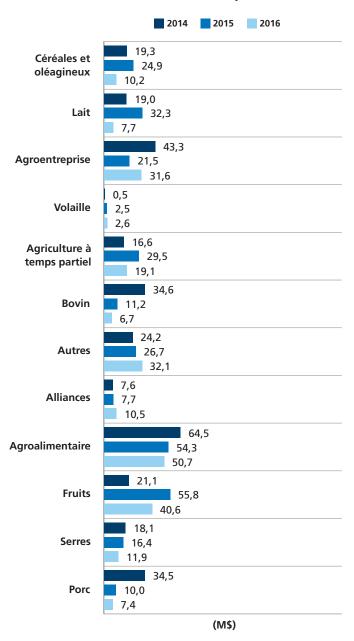
À l'échelle sectorielle, les prêts douteux des secteurs Agroentreprise et Autres ont affiché la plus forte hausse sur 12 mois, soit 10,1 et 5,4 millions de dollars respectivement. Le secteur Autres comprend la culture acéricole, l'élevage de moutons, les exploitations mixtes et de nombreux types de production de plus petites tailles. Les secteurs Lait, Fruits et Céréales et oléagineux ont enregistré les baisses les plus marquées sur 12 mois, soit 24,6, 15,2 et 14,7 millions de dollars, respectivement.

Grâce à ses programmes de soutien à la clientèle, FAC appuie de façon proactive ses clients ainsi que les secteurs qui éprouvent des difficultés financières. En 2015-2016, FAC a effectué des modifications aux calendriers de remboursement pour 1 604 prêts, dont 91 au titre de programmes de soutien visant un secteur particulier. Les modifications aux calendriers de remboursement sont demeurées faibles, représentant 2,4 % du total des prêts en 2015-2016.

Prêts douteux



Prêts douteux par secteur



Radiations

Les montants de prêt jugés irrécouvrables par la direction sont considérés comme des montants en défaut et peuvent donner lieu à une radiation totale ou partielle, selon la valeur de la garantie adossée au prêt.

En 2015-2016, le montant des radiations, déduction faite des sommes recouvrées, a diminué pour s'établir à 35,4 millions de dollars. Les radiations, exprimées en pourcentage des prêts, sont demeurées stables par rapport au dernier exercice, soit à 0,1 %. En 2016-2017, les radiations augmenteront de 23,2 millions de dollars selon les prévisions pour se chiffrer à 58,6 millions. Exprimées en pourcentage des prêts, elles devraient augmenter à 0,2 %.

Radiations*



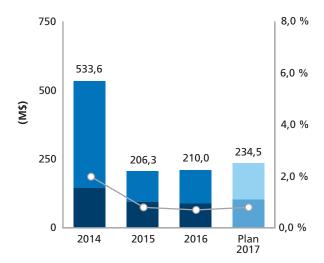
*Nettes des sommes recouvrées.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est une estimation utilisée pour rajuster le montant des prêts en fonction de la valeur estimative de réalisation. Outre l'utilisation d'indicateurs comme les prêts en souffrance et les prêts douteux, la direction doit se fier à des estimations et faire preuve de jugement pour déterminer la valeur de réalisation appropriée. Ces facteurs, combinés à l'évolution du contexte d'exploitation externe, peuvent faire en sorte que les pertes sur prêts réalisées diffèrent considérablement des estimations actuelles et, par conséquent, obligent la société à augmenter ou à diminuer la provision pour pertes sur prêts.

Provision pour pertes sur prêts





Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction sépare les pertes sur prêts en deux provisions : une provision individuelle et une provision collective. La provision individuelle permet d'évaluer le risque fondé sur un examen de chaque prêt ou contrat de locationfinancement du portefeuille. La provision collective permet d'évaluer globalement le risque en regroupant les prêts et les contrats de location-financement qui présentent les mêmes caractéristiques de risque de crédit. Pour de plus amples renseignements au sujet du processus de calcul de la provision et ses composantes, veuillez consulter les notes 2 et 8 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

En 2015-2016, la provision pour pertes sur prêts a augmenté de 3,7 millions de dollars pour s'établir à 210,0 millions. La provision pour pertes sur prêts, exprimée en pourcentage des prêts à la clôture, a diminué pour se chiffrer à 0,7 %. En 2016-2017, la provision pour pertes sur prêts devrait augmenter à 234,5 millions de dollars, alors que le pourcentage de prêts devrait augmenter légèrement pour atteindre 0,8 %.

Financement et liquidités

Activité de financement

Le 21 avril 2008, FAC a commencé à emprunter directement du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Elle a encore une dette sur les marchés financiers qu'elle a contractée avant cette date.

Au cours de l'exercice 2015-2016, FAC a effectué des emprunts à court et à long terme par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Programme de papier commercial canadien (pour les fonds en dollars américains)
- Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement à court terme

Le financement à court terme est constitué d'emprunts dont la durée à l'échéance est d'un an ou moins. Les emprunts sont contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et du Programme de papier commercial canadien. Au 31 mars 2016, l'encours des emprunts à court terme s'élevait à 12 352 millions de dollars (13 709 millions au 31 mars 2015). Un montant de 11 900 millions de dollars de l'encours total des emprunts à court terme provient du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Financement à long terme

Le financement à long terme est constitué de tous les emprunts dont la durée à l'échéance est supérieure à un an, y compris les emprunts à taux fixe et les billets à taux variable. Les billets à taux variable portent un taux d'intérêt variable se rajustant en fonction du taux des bons du Trésor à un mois ou à trois mois. L'encours des emprunts à long terme au 31 mars 2016 était de 11 910 millions de dollars, un montant supérieur aux 9 723 millions de l'exercice précédent. En 2015-2016, tous les emprunts à long terme ont été contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Cotes de crédit

Les nouveaux titres de créances et les titres de créances en circulation émis par FAC sur le marché financier constituent des obligations directes et inconditionnelles du gouvernement du Canada. Moody's Investors Service et Standard & Poor's n'ont pas modifié les cotes de crédit de FAC au cours de l'exercice 2015-2016. Les cotes de crédit de FAC au 31 mars 2016 sont présentées ci-dessous.

	Long terme	Court terme
Moody's Investors Service	Aaa	P-1
Standard & Poor's	AAA	A-1+

Liquidités

En détenant des liquidités adéquates, FAC a accès à une encaisse suffisante pour satisfaire à ses exigences d'exploitation quotidiennes en cas d'un besoin de trésorerie imprévu ou d'une interruption de ses activités qui l'empêcherait d'effectuer des emprunts dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Bien que ce programme soit une source de financement stable, FAC maintient aussi, dans l'éventualité d'une interruption de ses activités, une marge de crédit d'exploitation bancaire et un portefeuille de placements hautement liquides suffisants pour combler ses besoins de financement pour une durée minimale de 30 jours. Pour s'assurer que son accès à des fonds satisfait à ses besoins d'exploitation, FAC prévoit ses besoins de trésorerie futurs et établit un plan d'emprunt.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, consultez la note 25 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique et à son cadre de gestion du capital approuvés par le Conseil d'administration. La politique et le cadre de gestion du capital décrivent la méthode employée par FAC pour évaluer ses besoins de capital en fonction des risques énoncés dans son cadre de gestion du risque d'entreprise. La politique et le cadre ont pour objectif de veiller à ce que la société conserve suffisamment de capital pour maintenir une situation de capital saine et sécuritaire pour lui permettre de faire face aux ralentissements économiques et aux périodes de pertes prolongées, ainsi que pour soutenir son orientation stratégique. La gestion du capital permettra à FAC de continuer à servir l'industrie, peu importe le cycle économique.

Lorsqu'elle évalue la suffisance de son capital actuel et futur, FAC compare son capital total au capital minimal réglementaire et au capital cible. FAC a recours à la ligne directrice Normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour mesurer la suffisance de son capital total, son capital minimal réglementaire et ses actifs pondérés en fonction des risques. Le processus d'évaluation de la suffisance du capital interne (PESCI) de FAC tient compte des résultats des tests de tension ainsi que de l'orientation stratégique actuelle et future. FAC utilise son PESCI pour déterminer un ratio de capital cible adéquat. Les approches de FAC sont fondées sur les lignes directrices de Bâle III émises par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Suffisance du capital

FAC est actuellement suffisamment capitalisée et elle prévoit le demeurer. La société a établi un ratio de capital total cible de 15 % des actifs pondérés en fonction des risques, en se fondant sur son PESCI. La cible est établie pour tenir compte du capital minimal réglementaire fixé par le BSIF, du capital requis pour les risques additionnels et l'impact des tests de tension, de la croissance future, des changements possibles de la réglementation, d'analyses comparatives par rapport aux pairs et d'une fourchette opérationnelle. Le ratio de capital total avait atteint 16.7 % à la fin de 2015-2016, soit 1,7 % au-dessus de la cible et devrait être à 2,5 % au-dessus de la cible d'ici le 31 mars 2017. Cette hausse est attribuable au fait que le taux de croissance du capital provenant des bénéfices non répartis devrait dépasser le taux de croissance des actifs pondérés en fonction des risques.

Évolution du ratio de capital total

L'augmentation importante du ratio de capital total entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016 s'explique en grande partie par l'augmentation du capital total, qui est principalement causée par une augmentation des bénéfices non répartis. Ces hausses sont partiellement contrebalancées par une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques découlant principalement de la croissance du portefeuille.

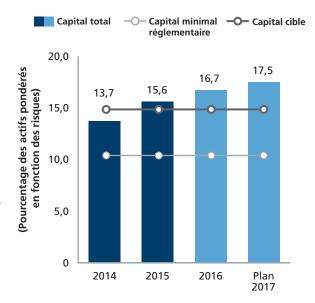
Ratio de levier

FAC utilise le ratio de levier comme mesure supplémentaire pour déterminer la suffisance de son capital. Cette mesure représente également l'unique limite législative de la société. À la fin de 2015-2016, le ratio de levier de FAC demeurait inférieur à sa limite législative de 12:1.

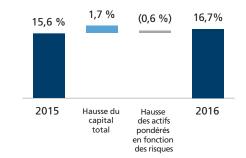
De 2014-2015 à 2015-2016, le ratio de levier de FAC s'est amélioré, passant de 5,0:1 à 4,7:1. Selon les projections pour 2016-2017, ce ratio s'améliorera encore pour s'établir à 4,4:1, le rapport entre la croissance du portefeuille et celle des capitaux propres expliquant en partie cette amélioration. En 2015-2016, la croissance des capitaux propres a été de 10,3 %, ce qui a dépassé la croissance de 4,9 % du portefeuille.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la gestion du capital, veuillez consulter la note 24 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Suffisance du capital



Évolution du ratio de capital total



Gestion du risque d'entreprise

Gestion du risque axée sur la protection de FAC et le maintien d'excellentes relations avec la clientèle

Le statut d'institution financière de FAC fait en sorte que pratiquement toutes ses activités comportent une part de risque. Elle prend donc en compte les risques potentiels lorsqu'elle accorde du financement aux clients, offre des services et définit ses priorités.

FAC fait preuve de diligence à l'égard de la gestion du risque d'entreprise (GRE) et l'intègre à ses initiatives et à la planification stratégique dans l'ensemble de ses champs d'activité. Elle améliore constamment son approche grâce à la mise en œuvre et à l'exécution du cadre de GRE ainsi qu'à l'évaluation de ses activités en fonction d'un énoncé officiel sur la propension et la tolérance au risque qui définit et mesure ce qui constitue un risque acceptable.

La mise en application des recommandations découlant de l'examen des pratiques de gestion du risque de FAC réalisé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est maintenant terminée. FAC a en place un mécanisme de gouvernance, des systèmes et des processus pour veiller à ce que ses pratiques de gestion du risque cadrent avec celles des institutions financières sous réglementation fédérale.

Les objectifs et les priorités de FAC en matière de gestion du risque concourent à la préparation d'un avenir brillant pour l'agriculture canadienne.

Gouvernance du risque

Sous la surveillance du Conseil d'administration, le cadre de GRE de FAC offre un aperçu des pratiques de gestion du risque appliquées à l'échelle de la société, notamment la détermination, l'évaluation, l'atténuation/le contrôle, la surveillance et la communication des risques importants auxquels FAC fait face. L'énoncé sur la propension au risque de FAC décrit les risques que la société est prête à accepter et à prendre et ceux qu'elle veut éviter, alors que l'énoncé sur la culture de gestion du risque définit ses attentes à l'égard de la manière dont les employés prendront ces risques.

Conseil d'administration de FAC

Le Conseil d'administration de FAC surveille le cadre de GRE de la société afin de s'assurer que la gestion du risque est intégrée aux plans stratégiques, financiers et d'exploitation de la société. Les politiques sur le risque et le capital approuvées par le Conseil d'administration établissent les limites de risque en matière de gestion du risque d'entreprise et du capital ainsi que la gestion de certaines catégories de risques.

Le Conseil a mis sur pied quatre comités qui l'aident à s'acquitter de son mandat de surveillance :

Le **Comité de gestion du risque** surveille la gestion du risque d'entreprise et veille à ce que les activités de gestion du risque soient séparées de celles de la gestion des opérations. Il surveille également la conformité de la société à ses politiques de gestion du risque ainsi que l'efficacité des systèmes et des programmes liés aux exigences en matière de capital.

Le Comité d'audit surveille l'intégrité, l'exactitude et la présentation en temps opportun de l'information financière de la société. Le comité surveille également la fonction d'audit interne de FAC afin de s'assurer que la société se conforme aux lois, aux règlements et aux normes déontologiques. Il veille, en outre, au maintien d'une relation de travail continue entre FAC et le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG).

Le **Comité de gouvernance d'entreprise** examine les questions de gouvernance, en fait rapport au Conseil et, au besoin, lui fait des recommandations à cet égard. Les questions de gouvernance comprennent le processus de planification stratégique, le Code de déontologie ainsi que la stratégie en matière de responsabilité sociale d'entreprise de FAC. Ce comité est aussi chargé de faire des recommandations concernant la nomination des administrateurs et du président du Conseil.

Le Comité des ressources humaines surveille les plans et les politiques de ressources humaines de FAC. Il surveille également la sélection, l'établissement des objectifs et l'examen du rendement du président-directeur général (PDG), ainsi que la structure de rémunération de la société, les régimes de retraite et la planification de la relève des cadres supérieurs.

Comités de direction de FAC

Différents comités orientent le processus décisionnel de FAC. Ils sont responsables d'élaborer et de surveiller les processus et les pratiques de gestion du risque de FAC.

L'**Équipe de gestion d'entreprise** (ÉGE) établit la stratégie de FAC et détermine les occasions d'affaires à saisir. Ce comité veille aussi à ce que le cadre de GRE soit mis en œuvre dans l'ensemble de la société.

Le Comité de gestion de l'actif-passif (CGAP) détermine l'orientation de la société sur les plans financier et commercial en fonction de la stratégie et de l'énoncé relatif à la propension au risque qui ont été approuvés. Il gère le capital, le risque de taux d'intérêt, les prix, le volume, les marges, la tarification des prêts, les produits, les champs d'activité de la société ainsi que les cibles annuelles de son plan d'entreprise.

Le Comité de gestion du risque d'entreprise (CGRE) conseille le chef de la gestion du risque au sujet de la gouvernance en matière de gestion du risque. Il fait aussi la promotion d'une culture axée sur la gestion du risque à l'échelle de la société et surveille les pratiques à cet égard. Le CGRE examine et formule des recommandations au sujet de la structure de risque, des ressources, du mandat et du budget de FAC. Il conseille le chef de la gestion du risque et le Conseil d'administration au sujet de l'énoncé sur la propension au risque et des seuils de tolérance, des cadres et des politiques de gestion du risque, des rapports sur le risque et la conformité, des plans d'action pour régler les situations de non-conformité aux politiques, de la pertinence des nouveaux produits et services par rapport à

la propension au risque de la société, de tests de tension et de scénarios ainsi que de l'évaluation du risque stratégique. En outre, le CGRE examine et approuve les modèles de gestion du risque de FAC.

Le Comité de gestion du risque opérationnel (CGRO) se fait le champion de la gestion du risque opérationnel à FAC. Il recommande des changements au cadre de gestion du risque opérationnel, effectue un examen critique de l'efficacité des contrôles et gère les plans de traitement du risque, transférant les cas de risques au CGRE lorsqu'il le juge nécessaire.

Le Comité de la politique de crédit surveille

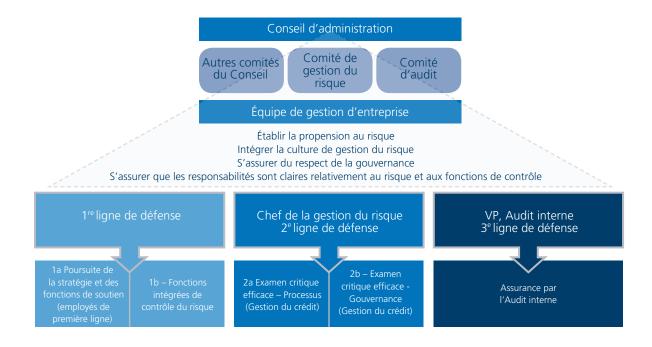
l'établissement des politiques régissant le financement, le crédit-bail et les produits personnalisés; il veille à ce qu'elles tiennent compte des seuils de tolérance au risque et de la culture de gestion du risque de la société ainsi que des pratiques exemplaires de l'industrie, et qu'elles soient conformes aux lois et aux règlements pertinents.

Le **Comité de crédit** approuve les facilités de crédit élevées et les demandes de crédit préautorisé. Il veille à ce que les activités de FAC respectent ses seuils de tolérance et soient conformes à ses politiques de crédit.

Le **Comité de gestion du capital-risque** approuve les engagements de capital auprès de gestionnaires de fonds tiers aux fins de placements de capital-risque.

Fonctions opérationnelles et de direction de FAC

La société a recours à un modèle fondé sur trois lignes de défense pour gouverner le risque lié aux processus



opérationnels clés. Les politiques précisent les fonctions de prise de risques et de gestion du risque et délèguent les pouvoirs en la matière à différentes unités opérationnelles, en partant de ceux conférés au PDG, au chef de la gestion du risque ou au vice-président, Audit interne. Les pouvoirs sont répartis entre trois lignes de défense distinctes et indépendantes.

La **première ligne de défense** établit et met à exécution la stratégie d'affaires de la société. Cela comprend la capacité d'accorder du financement, de financer le portefeuille, de développer des produits, de saisir des occasions d'affaires sur le marché et de prendre d'autres décisions liées à la prise de risques. Ces décisions sont prises dans le respect de l'énoncé sur la propension au risque. La première ligne de défense comprend des fonctions intégrées de contrôle qui visent à surveiller les activités exécutées au niveau de la première ligne.

La deuxième ligne de défense effectue un examen critique efficace du bien-fondé des décisions en matière de prise de risques de la première ligne de défense par rapport à l'énoncé relatif à la propension au risque. Cela comprend l'établissement de la politique et de normes en matière de risques, la surveillance de la conformité à la politique, le signalement des risques à la direction et au Conseil d'administration ainsi que la validation des décisions relative à la prise de risques.

Le chef de la gestion du risque conserve son indépendance étant donné qu'il relève directement du Comité de gestion du risque du Conseil; il dirige une division chargée du risque, qui est séparée des opérations de la société.

La troisième ligne de défense donne au Conseil d'administration l'assurance indépendante et objective que la société prend des risques et les gère d'une façon appropriée, conformément à l'énoncé sur la propension au risque. Ses activités comprennent l'examen des fonctions des première et deuxième lignes de défense.

La division de l'Audit interne de la société fournit une assurance objective aux membres du Conseil et aux cadres dirigeants de FAC concernant l'efficacité des pratiques de gestion du risque et des contrôles internes et le respect des politiques en matière de risque par le personnel.

Propension au risque de FAC

La capacité de FAC d'assumer des risques est définie par la Loi sur Financement agricole Canada, la Loi sur la gestion des finances publiques et diverses directives données par son actionnaire, le gouvernement du Canada.

Le Conseil a établi un énoncé sur la propension au risque de FAC. Chaque exercice, l'énoncé est validé et approuvé par le Conseil au moyen de la Politique sur la gestion du risque d'entreprise. L'énoncé se compose de trois principes

fondamentaux précisant les risques que la société est prête à accepter et à prendre et ceux qu'elle veut éviter. Chaque principe est appuyé par des sous-énoncés qui fournissent des renseignements supplémentaires et du contexte. Les principes fondamentaux en matière de gestion du risque sont les suivants :

- Nous prenons des risques que nous comprenons et qui sont avantageux pour nos clients, pour l'agriculture canadienne et pour FAC.
- Nous acceptons le risque d'adopter une vision à long terme afin de demeurer une présence stable pour l'agriculture canadienne.
- Nous évitons les risques qui pourraient compromettre FAC et sa capacité de renforcer et d'assurer la durabilité de l'agriculture canadienne.

En plus de ces principes, l'énoncé sur la propension au risque comprend un ensemble d'énoncés de tolérance et de limites qui sont regroupés selon la nature des risques, soit stratégiques, financiers et opérationnels. Ces énoncés et ces limites sont revus chaque exercice pour s'assurer qu'ils couvrent adéquatement la stratégie, l'évolution du contexte d'exploitation et les changements aux lignes directrices pour les sociétés d'État financières.

La direction rend compte régulièrement du profil de risque par rapport à la tolérance au risque et aux limites de risque. Elle veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour régler tout écart par rapport à l'énoncé sur la tolérance afin d'éviter que le profil ne dépasse la propension au risque.

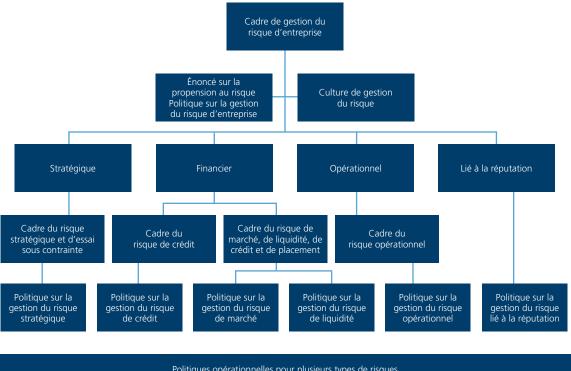
Culture de gestion du risque de FAC

FAC a formulé un énoncé sur la culture de gestion du risque qui décrit ses attentes à l'égard du comportement des employés de chaque ligne de défense concernant la propension au risque. Les membres de chaque ligne de défense sont responsables à 100 % de collaborer avec les autres, d'œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie canadienne et d'être des partenaires engagés dans chacune de leurs interactions, et ce, en étant attentifs aux contributions des autres et en respectant leurs engagements d'atteindre le meilleur résultat possible pour FAC et le client.

Catégories de risque de FAC

FAC classe les risques selon les catégories suivantes : risque stratégique, risque financier, risque opérationnel et risque lié à la réputation. Le risque financier se subdivise en d'autres sous-catégories : le risque de crédit, le risque du marché et le risque de liquidité.

Cadre de gestion du risque d'entreprise : Ce cadre établit la structure de gouvernance pour gérer le risque, d'une part, et d'autre part, le processus pour déterminer, évaluer, contrôler/atténuer et surveiller le risque et communiquer de l'information à ce sujet. Il rend tangibles la propension au risque et la culture de gestion du risque connexe. Il est approuvé par le Conseil d'administration.



Politiques opérationnelles pour plusieurs types de risques

Cadres propres à des risques particuliers : Ces cadres décrivent en détail les processus particuliers utilisés pour déterminer, évaluer, contrôler/atténuer et surveiller la catégorie de risque et communiquer de l'information à ce sujet.

Politiques sur les catégories de risque d'entreprise :

Ces politiques énoncent pour chaque catégorie de risque les exigences minimales auxquelles les employés et les unités d'affaires doivent satisfaire dans l'exercice de leurs activités. Ces politiques sont approuvées par le Conseil d'administration.

Politiques opérationnelles pour plusieurs types de risques : Ces politiques sont établies afin de communiquer les exigences propres aux activités et aux processus opérationnels.

Pouvoirs et limites : Les pouvoirs et les limites applicables sont précisés dans chaque politique et approuvés par le Conseil d'administration

Communication de l'information : Des rapports trimestriels à l'égard du respect de chaque limite établie dans les politiques et de la propension au risque sont présentés à l'Équipe de gestion d'entreprise, au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration aux fins de discussion. Le rapport comprend une vue d'ensemble exhaustive qui compare le profil de risque de la société par rapport à sa propension au risque, ainsi qu'une analyse des nouveaux risques et des principaux indicateurs de risque.

Risque stratégique

Le risque stratégique est lié au contexte externe et comprend l'habileté de FAC à élaborer et à déployer des stratégies d'affaires efficaces.

Chaque exercice, l'Équipe de gestion d'entreprise élabore la stratégie d'entreprise et fait état des principales priorités stratégiques de FAC dans son plan d'entreprise quinquennal, sous la surveillance du Conseil d'administration. Le contexte externe, notamment le marché financier canadien et l'industrie agricole, fait l'objet d'un suivi constant dans le but de déterminer si des changements stratégiques doivent être apportés pour gérer les nouveaux risques.

FAC a formulé des énoncés sur sa tolérance au risque stratégique. Chaque exercice, des limites qui correspondent à ces énoncés sont établies.

Rôle de FAC : Nous menons des activités qui sont conformes à la Loi sur Financement agricole Canada et aux autres exigences prévues par la loi, aux politiques du gouvernement fédéral et aux directives opérationnelles. Nos activités visent principalement les petites et les moyennes entreprises de l'industrie.

Part de marché : Nous évaluons le potentiel de croissance du marché, en tenant compte de l'industrie et des cycles économiques. Nous maintenons une part de marché qui favorise une saine concurrence. Nous sommes un concurrent équitable.

Confiance de l'industrie : Nous exécutons le mandat de FAC et nous appliquons des pratiques conformes aux exigences des institutions financières canadiennes en matière de gestion du risque.

Relations avec le client : Nous nous attardons à créer d'excellentes relations avec le client et à offrir une excellente expérience client, en trouvant un juste équilibre entre les intérêts du client, la gestion responsable de FAC et ce qu'il y a de mieux pour l'industrie.

Excellence de l'exécution : Nous investissons dans l'offre efficace de services et nous conservons un équilibre entre l'efficience opérationnelle et la gestion du risque.

Culture: Nous avons des employés engagés, motivés par notre culture de responsabilisation à 100 % et de partenariats, qui gèrent les relations d'affaires avec les clients tout en faisant preuve de diligence concernant le risque.

Valeur pour l'actionnaire : Nous sommes un catalyseur pour les industries de l'agriculture et des services financiers; nous travaillons ensemble pour renforcer l'agriculture canadienne.

Les risques stratégiques potentiels sont déterminés et évalués au moyen d'analyses du contexte externe, de consultations avec des experts en la matière internes et d'autres moyens. Le Conseil d'administration aborde les principaux risques d'entreprise lorsqu'il participe au cycle de planification stratégique. Les membres de l'ÉGE sont chargés de l'élaboration de plans d'atténuation du risque et de la présentation, au Conseil, de rapports sur les progrès réalisés chaque trimestre.

De plus, la direction crée des scénarios graves, mais plausibles, afin de mettre à l'épreuve notre capacité de demeurer dans les limites de notre propension au risque durant un événement perturbateur. Les risques potentiels sont évalués d'après leur inhérence et leur aspect résiduel afin de déterminer le niveau de traitement du risque requis.

Des plans de traitement et des tactiques approuvés par le Conseil font l'objet de suivis et des rapports sont présentés au Conseil chaque trimestre.

Risques financiers – Risques de crédit, de marché et de liquidité

Les risques financiers incluent les catégories de risque de FAC que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. FAC a formulé des énoncés de tolérance au risque suivants qui s'appliquent à toutes les catégories de risque financier:

Ratio de capital total : Nous maintenons une position de capital saine et sécuritaire afin de survivre à un ralentissement économique et à des périodes de pertes prolongées.

Solidité financière : Nous visons un bénéfice net qui permet à FAC d'être financièrement autonome, soit en finançant la croissance tout en assurant une stabilité à long terme.

Pertes sur prêts : Nous gérons notre portefeuille de prêts de façon à minimiser les radiations élevées et à éviter de subir des pertes importantes et prolongées.

Concentration du portefeuille : Nous diversifions notre portefeuille en investissant dans tous les secteurs de l'agriculture canadienne ainsi que dans les agroentreprises et les exploitations agroalimentaires. Nous gérons la concentration en utilisant des limites.

Risque d'interdépendance : Nous n'exposons pas FAC à tout risque d'interdépendance de clients qui pourrait entraîner une perte élevée.

Chaque exercice, les limites qui sont établies doivent correspondre aux énoncés sur la tolérance. Elles sont définies davantage pour chaque catégorie de risque et tenues à jour dans leur politique respective. La note 25 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit la façon dont FAC gère les risques financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à son égard. Le risque de crédit sur les prêts et les crédits-bails représente le risque le plus important auguel la société est exposée, mais il existe aussi un risque de crédit à l'égard des placements et des instruments financiers dérivés.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver le seuil de tolérance au risque de crédit de FAC et s'en remet à différents comités et différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

Le risque de crédit est pris en compte dans chaque transaction de prêt. Le personnel du financement et du risque de crédit de FAC mesure et gère ce risque en veillant à ce que chaque prêt soit conforme aux politiques établies. Des évaluateurs agréés de l'unité d'affaires Évaluation et risque environnemental permettent de s'assurer de l'exactitude des estimations de la valeur des garanties.

Pour gérer le risque de crédit de son portefeuille de prêts, FAC a recours à des politiques, des processus, des mécanismes et des stratégies.

La division Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société en fournissant des politiques, des outils de mesure et des modèles en matière de risque dans le but de quantifier le risque de crédit présent dans le portefeuille et d'établir une provision pour pertes sur prêts. FAC surveille aussi de près le contexte d'exploitation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour s'assurer que ses politiques et ses activités de prêt ainsi que sa tarification sont appropriées et pertinentes.

La division de la Trésorerie évalue le risque de crédit associé au risque de contrepartie lié aux instruments dérivés et aux activités de placement. Elle a recours à des politiques, des processus, des mécanismes et des stratégies pour gérer le risque de crédit lié aux activités de trésorerie.

La note 25 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit la façon dont FAC gère le risque de crédit.

Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change. Le risque de marché est présent pour tous les instruments financiers de la société. Les politiques relatives au risque de marché de FAC sont conformes aux Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État (août 2009). La note 25 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit comment FAC gère le risque de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne parvienne pas à respecter ses obligations de paiements. FAC atténue le risque de liquidité au moyen d'un portefeuille de placements liquides, du financement au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et d'une marge de crédit d'exploitation. La note 25 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit comment FAC gère le risque de liquidité.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation a trait à la possibilité de perte directe ou indirecte découlant de processus, de ressources ou de systèmes internes inadéquats ou non fonctionnels, d'événements externes, de l'inaptitude de la société à se conformer ou à s'adapter aux exigences réglementaires ou prévues par la loi, ou encore d'un litige.

FAC classe les risques d'exploitation au moyen d'une taxonomie du risque, selon qu'ils sont liés au personnel, aux processus ou aux systèmes. Des énoncés relatifs à la tolérance au risque ont été élaborés pour chaque catégorie afin d'orienter les gestionnaires dans l'établissement de mesures de contrôle.

Personnel: Nous veillons au maintien en poste d'un effectif compétent et bien informé afin de répondre aux besoins d'affaires actuels et futurs. Nous respectons les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de comportement éthique, telles qu'elles sont décrites dans le Code de déontologie de FAC. Nous prévenons le vol et la fraude. Nous observons les lois, les règlements et les directives prévues par règlement applicables.

Processus: Nous effectuons les transactions et nous saisissons l'information conformément à des politiques. des processus et des mesures de contrôle clairs. Nous gérons de manière prudente la conception et l'utilisation des produits et des services. Nous validons des modèles en fonction du risque, de leur complexité et de leur fréquence d'utilisation.

Nous utilisons la gestion de projets afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre. Nous répondons aux besoins de changement pour assurer une transition et une adoption réussies. Nous acquérons des produits et des services qui sont valables et justifiables. Nous nous assurons qu'il existe des contrôles adéquats afin de protéger FAC dans toutes ses relations contractuelles.

Nous nous préparons de manière proactive à une perturbation des activités afin de protéger les employés, de limiter les pertes et de continuer d'assurer la disponibilité des activités essentielles en tout temps.

Systèmes : Nous contrôlons et préservons la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements détenus. Nous préservons la qualité des données afin de comprendre et de reproduire des décisions clés et d'en faire l'audit. Nous gérons une infrastructure technologique qui est disponible, compatible et adaptable.

À FAC, les gestionnaires sont responsables de veiller à ce que des contrôles adéquats, notamment des politiques et des processus, soient en place dans leur unité d'affaires afin de gérer les risques et qu'ils soient efficaces.

Les autoévaluations des risques et des contrôles permettent de définir et d'évaluer les principaux risques et de veiller à ce que des contrôles adéquats soient en place ou à ce que les lacunes soient corrigées. Les évaluations initiales sont menées par l'équipe de Gestion du risque afin d'assurer la cohérence des évaluations et de la catégorisation des risques à l'échelle de la société. On attend ensuite des gestionnaires qu'ils procèdent à une autoévaluation et qu'ils présentent des résultats de suivi. La Gestion du risque assure un examen critique efficace en émettant des recommandations visant à optimiser les mesures de contrôle.

En outre, la fonction d'audit interne exécute le plan d'audit approuvé par le Comité d'audit. Selon le plan, les processus et les contrôles sont examinés afin de donner l'assurance au Conseil d'administration que le risque est géré comme prévu. Les lacunes en matière d'audit doivent être palliées par la direction en temps opportun et des rapports sur ses progrès doivent être présentés au Conseil.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation désigne le risque que des intervenants clés et d'autres développent une perception négative de FAC, ce qui porterait atteinte à sa réputation et nuirait à sa capacité de recruter et de fidéliser des clients, des partenaires d'affaires et des employés.

En tant que société d'État fédérale, FAC doit rendre compte à l'ensemble de la population canadienne. L'exposition au risque lié à la réputation est fonction de la capacité de FAC de gérer les autres risques et d'y réagir. Afin d'éviter toute atteinte à sa réputation, qu'elle soit réelle ou perçue, FAC a une solide structure de gouvernance qui comprend des politiques et des processus pour guider les employés dans leurs interactions avec leurs collègues, les clients, les partenaires de l'industrie, les fournisseurs, les médias et le grand public.

Tout événement de risque qui dépasse les seuils de propension au risque de FAC est évalué pour ses conséquences sur la réputation de la société, conformément à la politique sur le risque lié à la réputation.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration de Financement agricole Canada (FAC) a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est donnée. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et, par conséguent, incluent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, a recours à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés, que les passifs sont comptabilisés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la société respecte les lois et les règles relatives aux conflits d'intérêts pertinentes. Au système de contrôle interne s'ajoute un service d'audit interne, qui examine périodiquement les différents aspects de l'exploitation de FAC.

Le Conseil d'administration de FAC veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de FAC. Le Comité d'audit se réunit régulièrement avec les membres de la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. Ces derniers ont un accès libre et complet au Comité d'audit.

La responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers consolidés de FAC et de faire rapport de ses constatations incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre d'auditeur externe indépendant.

Le président-directeur général,

Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A

Le vice-président exécutif et chef des finances,

Rick Hoffman, CPA, CMA, MBA

Regina, Canada Le 1^{er} juin 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Financement agricole Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2016, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques. l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes

comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Financement agricole Canada au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de Financement agricole Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à *la Loi sur Financement agricole Canada*, aux règlements administratifs de Financement agricole Canada ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

Heather McManaman, CPA, CA directrice principale

1/McManana

Le 1^{er} juin 2016 Ottawa, Canada

Bilan consolidé

Actif Actif Actif Especes of upasi-especes 831 387 \$ 1164 315 \$ 1022 722 510 520 100 100 100 100 100 100 100 100 100 1			31 mars 2015 Retraité	1 ^{er} avril 2014 Retraité
Sepèces et quasi-espèces 831 387 \$ 1 164 315 \$ 1 022 722 \$ 140 780 \$ 140 780 \$ 140 780 \$ 140 780 \$ 148 200 \$ 140 780 \$ 140 780 \$ 148 200 \$ 148 200 \$ 140 780 \$ 148 200 \$ 140 780 \$ 148 200 \$ 140 780 \$ 148 200 \$ 140 780	(milliers de dollars canadiens)	31 mars 2016		
Placements temporaires (note 4) 337 049	Actif			
Créances 24 820 47510 23 308 58 288 93 081 53 201 Actifs financiers dérivés (note 5) 1 240 766 1 246 451 1 309 784 Prêts nets (notes 6 et 8) 28 445 647 27 102 815 25 671 535 Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8) 14 736 15 497 15 511 Participation dans des entreprises associées (note 9) 55 489 84 203 86 896 Placements de capital-risque (note 10) 41 977 33 3248 19 750 Matériel et améliorations locatives (note 11) 22 254 17 142 23 675 Logiciels (note 12) 33 307 25 359 31 987 Matériel suc contrat de location-exploitation (note 13) 75 384 70 221 54 803 Autres actifs (note 12) 33 307 25 359 31 987 Matériel suc scontrat de location-exploitation (note 13) 75 384 70 221 54 803 Autres actifs (note 12) 33 307 25 359 31 987 Total de l'actif 29 950 95 2 8 615 658 2 7 236 214 Passif 29 500 95 2 8 615 658 2 7 236 214 <td>Espèces et quasi-espèces</td> <td>831 387 \$</td> <td>1 164 315 \$</td> <td>1 022 722 \$</td>	Espèces et quasi-espèces	831 387 \$	1 164 315 \$	1 022 722 \$
Actifs financiers dérivés (note 5) 1 240 766 1 246 451 1 309 784 Prêts nets (notes 6 et 8) 2 8445 647 2 71 02 815 2 56 71 535 Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8) 1 4 736 1 5 489 Prêts nets (notes 6 et 8) Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8) Participation dans des entreprises associées (note 9) 1 4 1977 1 33 248 1 97 555 Participation dans des entreprises associées (note 9) 1 4 1977 1 33 248 1 97 50 28 557 849 27 235 763 25 793 692 Matériel et améliorations locatives (note 11) 2 2 254 1 71 142 2 3 675 Logiciels (note 12) 3 3 307 2 5 359 3 1 987 Matériel sous contrat de location-exploitation (note 13) 7 5 384 7 0 221 5 4 803 Autres actifs (note 14) 1 52 290 1 33 444 1 32 738 Total de l'actif 2 9 950 905 1 28 615 658 2 7 236 214 2 7 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Placements temporaires (note 4)	337 049	-	140 780
1 240 766	Créances	24 820	23 308	93 081
Prêts nets (notes 6 et 8) Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8) Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8) Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8) Tarticipation dans des entreprises associées (note 9) Bale de l'actif de l'actif de location-financement nets (notes 7 et 8) Cas 557 849 Cas 642 254 Cas 642 255 C	Actifs financiers dérivés (note 5)	47 510	58 828	53 201
Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8) 14 736 15 497 15 511 Participation dans des entreprises associées (note 9) 55 489 84 203 86 896 Placements de capital-risque (note 10) 19 777 33 248 19 750 Lecuments de capital-risque (note 10) 28 557 849 27 235 763 25 793 692 Matériel et améliorations locatives (note 11) 22 254 17 142 23 675 Logiciels (note 12) 33 307 25 359 31 987 Matériel sous contrat de location-exploitation (note 13) 75 384 70 221 54 803 Autres actifs (note 14) 29 950 905 \$ 28 615 658 27 236 214 59 803 Autres actifs (note 14) 29 950 905 \$ 28 615 658 27 236 214 59 803 Total de l'actif 29 950 905 \$ 28 615 658 27 236 214 59 803 Passif Créditeurs et charges à payer 63 813 \$ 70 058 \$ 65 683 Passifs financiers dérivés (note 5) 422 - 2 527 Créditeurs et charges à payer 12 352 406 13 709 423 10 358 304		1 240 766	1 246 451	1 309 784
Participation dans des entreprises associées (note 9) 55 489 84 203 86 896 Placements de capital-risque (note 10) 28 557 849 27 235 763 25 793 692 Matériel et améliorations locatives (note 11) 22 254 17 142 23 675 Logiciels (note 12) 33 307 25 359 31 987 Matériel sous contrat de location-exploitation (note 13) 75 384 70 221 54 803 Autres actifs (note 14) 29 950 905 28 615 658 27 236 214 5 Total de l'actif 29 950 905 28 615 658 72 236 214 5 Passif Créditeurs et charges à payer 63 813 70 058 65 683 68 210 Emprunts (note 15) 422 - 2527 Dette à court terme 12 352 406 13 709 423 10 358 304 Dette à long terme 11 910 379 9 722 524 12 431 589 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) 146 299 143 563 98 460 Autres passif	Prêts nets (notes 6 et 8)	28 445 647	27 102 815	25 671 535
Placements de capital-risque (note 10)	Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8)	14 736	15 497	15 511
Matériel et améliorations locatives (note 11) 122 254 17 142 23 675 Logiciels (note 12) 33 307 25 359 31 987 Matériel sous contrat de location-exploitation (note 13) 75 384 70 221 54 803 Autres actifs (note 14) 152 290 133 444 132 738 Total de l'actif 29 950 905 28 615 658 72 236 214 9 2950 905 9 28 615 658 72 236 214 9 2950 905 9 28 615 658 70 058	Participation dans des entreprises associées (note 9)	55 489	84 203	86 896
Matériel et améliorations locatives (note 11) 22 254 17 142 23 675 Logiciels (note 12) 33 307 25 359 31 987 Matériel sous contrat de location-exploitation (note 13) 75 384 70 221 54 803 Autres actifs (note 14) 21 345 20 722 22 273 Total de l'actif 29 950 905 28 615 658 27 236 214 5 Passif Créditeurs et charges à payer 63 813 70 058 65 683 9 Passifs financiers dérivés (note 5) 422 - 2 527 Emprunts (note 15) 422 - 2 527 Dette à court terme 12 352 406 13 709 423 10 358 304 Dette à long terme 11 910 379 9 722 524 12 431 589 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs utitre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) 146 299 143 563 98 460 Autres passifs (note 17) 18 293 18 993 16 346 <td>Placements de capital-risque (note 10)</td> <td>41 977</td> <td>33 248</td> <td>19 750</td>	Placements de capital-risque (note 10)	41 977	33 248	19 750
Logiciels (note 12) 33 307 25 359 31 987 Matériel sous contrat de location-exploitation (note 13) 75 384 70 221 54 803 Autres actifs (note 14) 21 345 20 722 22 273 Total de l'actif 29 950 905 8 615 658 27 236 214 9 Passif Créditeurs et charges à payer 63 813 70 058 65 683 65 683 Passifs financiers dérivés (note 5) 422 - 2 527 Emprunts (note 15) 64 235 70 058 68 210 Emprunts (note 15) 12 352 406 13 709 423 10 358 304 Dette à court terme 11 910 379 9 722 524 12 431 589 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) 146 299 143 563 98 460 Autres passifs (note 17) 18 293 18 993 16 346 Capitaux propres 547 725 547 725 547 725 Senéfices non répartis 4 698 824 4 175 886 <td< td=""><td></td><td>28 557 849</td><td>27 235 763</td><td>25 793 692</td></td<>		28 557 849	27 235 763	25 793 692
Matériel sous contrat de location-exploitation (note 13) 75 384 21 345 70 221 22 73 54 803 272 Autres actifs (note 14) 21 345 290 133 444 132 738 Total de l'actif 29 950 905 \$ 28 615 658 \$ 27 236 214 9 29 250 21 2527 Passif Créditeurs et charges à payer 63 813 \$ 70 058 \$ 65 683 9 65 683 9 Passifs financiers dérivés (note 5) 422	Matériel et améliorations locatives (note 11)	22 254	17 142	23 675
Autres actifs (note 14) Autres actifs (note 15) Beta à court terme Autres actifs (note 15) Beta à court terme Autres actifs (note 15) Beta à court terme Autres actifs (note 15) Cetta à court terme Autres actifs (note 15) Autres passifs (note 17) Autres passifs (note 18) Autres	Logiciels (note 12)	33 307	25 359	31 987
Total de l'actif 29 950 905 \$ 28 615 658 \$ 27 236 214 9	Matériel sous contrat de location-exploitation (note 13)	75 384	70 221	54 803
Total de l'actif 29 950 905 28 615 658 27 236 214 9 Passif Créditeurs et charges à payer 63 813 70 058 65 683 9 Passifs financiers dérivés (note 5) 422 – 2 527 Emprunts (note 15) 64 235 70 058 68 210 Emprunts (note 15) 30 252 406 13 709 423 10 358 304 Dette à court terme 12 352 406 13 709 423 10 358 304 Dette à long terme 11 910 379 9 722 524 12 431 589 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs (note 17) 18 293 18 993 16 346 Autres passifs (note 17) 18 293 18 993 16 346 Total du passif 24 596 834 23 760 818 23 070 103 Capitaux propres 35 54 7725 547 725 547 725 547 725 547 680 Bénéfices non répartis 4 698 824 4 175 856 3 476 801 4 165 915 4 165 915	Autres actifs (note 14)	21 345	20 722	22 273
Passif Créditeurs et charges à payer 63 813 \$ 70 058 \$ 65 683 \$ 252 \$ 70 058 \$ 65 683 \$ 252 \$ 70 058 \$ 68 210 \$ 2527 \$ 2		152 290	133 444	132 738
Créditeurs et charges à payer 63 813 \$ 70 058 \$ 65 683 25 Passifs financiers dérivés (note 5) 422	Total de l'actif	29 950 905 \$	28 615 658 \$	27 236 214 \$
Passifs financiers dérivés (note 5) 422 – 2 527 Emprunts (note 15) Emprunts (note 15) To tal du passifs des prêts Transfert 12 352 406 13 709 423 10 358 304 24 1589 24 262 785 23 431 947 22 789 893 22 789 893 28 27 89 893 28 27 89 893 28 28 29 893 29 29 893 29 29 893 29 29 893 29 29 893 29 29 893 29 29 893 29 29 29 893 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 2	Passif			
Emprunts (note 15) Dette à court terme Dette à court terme Dette à long terme 12 352 406 13 709 423 10 358 304 11 910 379 9 722 524 12 431 589 24 262 785 23 431 947 22 789 893 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) 146 299 143 563 98 460 Autres passifs (note 17) 18 293 18 993 16 346 Total du passif 24 596 834 258 813 212 000 Total du passif 24 596 834 23 760 818 23 070 103 Capitaux propres Surplus d'apport 547 725 Bénéfices non répartis 4 698 824 4 175 856 3 476 801 Cumul des autres éléments du résultat global 107 121 130 944 141 389 Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère Participation minoritaire 5 353 670 4 854 525 4 165 915 Participation minoritaire	Créditeurs et charges à payer	63 813 \$	70 058 \$	65 683 \$
Dette à court terme 12 352 406 13 709 423 10 358 304	Passifs financiers dérivés (note 5)	422	-	2 527
Dette à court terme 12 352 406 13 709 423 10 358 304 Dette à long terme 11 910 379 9 722 524 12 431 589 24 262 785 23 431 947 22 789 893 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) 146 299 143 563 98 460 Autres passifs (note 17) 18 293 18 993 16 346 Total du passif 24 596 834 23 760 818 23 070 103 Capitaux propres Surplus d'apport 547 725 547 725 547 725 547 725 Bénéfices non répartis 4 698 824 4 175 856 3 476 801 Cumul des autres éléments du résultat global 107 121 130 944 141 389 Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère 5 353 670 4 854 525 4 165 915 Participation minoritaire 401 315 196		64 235	70 058	68 210
Dette à long terme 11 910 379 9 722 524 12 431 589 Passifs des prêts Transfert 24 262 785 23 431 947 22 789 893 Passifs des prêts Transfert 105 222 96 257 97 194 Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) 146 299 143 563 98 460 Autres passifs (note 17) 18 293 18 993 16 346 269 814 258 813 212 000 Total du passif 24 596 834 23 760 818 23 070 103 Capitaux propres Surplus d'apport 547 725 547 725 547 725 Bénéfices non répartis 4 698 824 4 175 856 3 476 801 Cumul des autres éléments du résultat global 107 121 130 944 141 389 Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère 5 353 670 4 854 525 4 165 915 Participation minoritaire 401 315 196	Emprunts (note 15)			
Passifs des prêts Transfert Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) Passifs (note 17) Passifs (note 18) Passifs (note 19)	Dette à court terme	12 352 406	13 709 423	10 358 304
Passifs des prêts Transfert Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) Passifs (note 17) Passifs (note 18) Passifs	Dette à long terme	11 910 379	9 722 524	12 431 589
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16) Autres passifs (note 17) 18 293 18 993 16 346 269 814 258 813 212 000 Total du passif 24 596 834 23 760 818 23 070 103 Capitaux propres Surplus d'apport 547 725 547 725 547 725 Sénéfices non répartis Cumul des autres éléments du résultat global Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère Participation minoritaire 5 353 670 4 854 525 4 165 915 Participation minoritaire 401 315 196		24 262 785	23 431 947	22 789 893
Autres passifs (note 17) 18 293 18 993 16 346 269 814 258 813 212 000 Total du passif 24 596 834 23 760 818 23 070 103 Capitaux propres Surplus d'apport 547 725 547 725 547 725 Bénéfices non répartis 4 698 824 4 175 856 3 476 801 Cumul des autres éléments du résultat global 107 121 130 944 141 389 Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère 401 315 196 Participation minoritaire 5 354 071 4 854 840 4 166 111	Passifs des prêts Transfert	105 222	96 257	97 194
Z69 814 258 813 212 000 Total du passif 24 596 834 23 760 818 23 070 103 Capitaux propres Surplus d'apport 547 725 547 725 547 725 547 725 Bénéfices non répartis 4 698 824 4 175 856 3 476 801 3 476 801 Cumul des autres éléments du résultat global 107 121 130 944 141 389 Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère 5 353 670 4 854 525 4 165 915 Participation minoritaire 401 315 196 5 354 071 4 854 840 4 166 111	Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16)	146 299	143 563	98 460
Total du passif 24 596 834 23 760 818 23 070 103 Capitaux propres Surplus d'apport 547 725 47 725 48 54 850	Autres passifs (note 17)	18 293	18 993	16 346
Capitaux propres Surplus d'apport 547 725 547 725 547 725 547 725 Bénéfices non répartis 4 698 824 4 175 856 3 476 801 Cumul des autres éléments du résultat global 107 121 130 944 141 389 Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère 5 353 670 4 854 525 4 165 915 Participation minoritaire 401 315 196 5 354 071 4 854 840 4 166 111		269 814	258 813	212 000
Surplus d'apport 547 725 547 7	Total du passif	24 596 834	23 760 818	23 070 103
Bénéfices non répartis 4 698 824 4 175 856 3 476 801 Cumul des autres éléments du résultat global 107 121 130 944 141 389 Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère 5 353 670 4 854 525 4 165 915 Participation minoritaire 401 315 196 5 354 071 4 854 840 4 166 111	Capitaux propres			
Cumul des autres éléments du résultat global 107 121 130 944 141 389 Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère 5 353 670 4 854 525 4 165 915 Participation minoritaire 401 315 196 5 354 071 4 854 840 4 166 111	Surplus d'apport	547 725	547 725	547 725
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère 5 353 670 4 854 525 4 165 915 Participation minoritaire 401 315 196 5 354 071 4 854 840 4 166 111	Bénéfices non répartis	4 698 824	4 175 856	3 476 801
Participation minoritaire 401 315 196 5 354 071 4 854 840 4 166 111	Cumul des autres éléments du résultat global	107 121	130 944	141 389
5 354 071 4 854 840 4 166 111	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère			
	Participation minoritaire	401	315	196
Total du passif et des capitaux propres 29 950 905 \$ 28 615 658 \$ 27 236 214 \$		5 354 071	4 854 840	4 166 111
	Total du passif et des capitaux propres	29 950 905 \$	28 615 658 \$	27 236 214 \$

Engagements, cautionnements et éventualités (note 22).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration de FAC le 1^{er} juin 2016 et ont été signés en son nom par :

Le président-directeur général,

Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A

La présidente du Comité d'audit,

Maynd

Jane Halford, FCPA, FCA, IAS.A

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars canadiens)	2016	2015 Retraité Note 3
Intérêts créditeurs Intérêts débiteurs	1 161 484 \$ 174 957	1 201 962 \$ 268 887
Intérêts créditeurs nets (note 18) Charge pour pertes sur prêts (note 8)	986 527 (42 582)	933 075 281 397
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur prêts Produit net tiré de l'assurance Bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées Autres produits	943 945 15 111 13 614 33	1 214 472 13 366 6 720 701
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêt	972 703	1 235 259
Charge au titre des salaires Charge au titre des avantages et prestations Honoraires professionnels Charge au titre des installations, des logiciels et du matériel Charge d'amortissement Charge au titre des déplacements et de la formation Charge au titre du marketing et de la promotion Autres charges	156 784 69 178 41 045 32 042 18 805 13 409 9 792 11 372	151 249 52 167 36 922 31 900 20 646 13 978 9 832 12 047
Total des frais d'administration	352 427	328 741
Bénéfice net avant l'ajustement de juste valeur Ajustement de juste valeur (note 19)	620 276 (4 781)	906 518 (2 712)
Bénéfice net	615 495 \$	903 806 \$
Bénéfice net attribuable à : l'actionnaire de l'entité mère la participation minoritaire	615 477 \$ 18	903 797 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

		2015 Retraité
Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars canadiens)	2016	Note 3
Bénéfice net	615 495 \$	903 806 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments reclassés ou pouvant être reclassés au poste du bénéfice net		
Gains nets réalisés sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	-	12 508
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur dérivés désignés comme		
couvertures de flux de trésorerie	(23 322)	(22 933)
Pertes nettes non réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	(501)	(20)
	(23 823)	(10 445)
Élément qui ne sera jamais reclassé au poste du bénéfice net		
Réévaluations des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 16)	(2 129)	(78 599)
Total des autres éléments de la perte globale	(25 952)	(89 044)
Total du résultat global	589 543 \$	814 762 \$
Total du résultat global attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	589 525 \$	814 753 \$
	18	9
Total des autres éléments de la perte globale Total du résultat global Total du résultat global attribuable à :	(25 952) 589 543 \$ 589 525 \$	(89 04 814 76

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(milliers de	Solde au 31 mars 2015 Retraité		Autres éléments du	Dividende	Contributions de la participation	Solde au
dollars canadiens)	Note 3	Bénéfice net	résultat global	versé	minoritaire	31 mars 2016
Surplus d'apport Bénéfices non répartis	547 725 4 175 856	\$ - 5 615 477	\$ – ! (2 129)	\$ - \$ (90 380)	- \$ -	547 725 \$ 4 698 824
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées sur dérivés précédemm désignés comme couvertures de flux	•					
de trésorerie Pertes nettes non réalisée sur actifs financiers	131 501	-	(23 322)	-	-	108 179
disponibles à la vente	(557)	_	(501)	_	_	(1 058)
Total du cumul des autr éléments du résultat global (perte)		_	(23 823)	_	_	107 121
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère Participation minoritaire	4 854 525 315	615 477 18	(25 952)	(90 380)	- 68	5 353 670 401
Total	4 854 840		\$ (25 952) \$	\$ (90 380) \$		
(milliers de dollars canadiens)	Balance Solde au 1 ^{er} avril 2014 Retraité Note 3	Bénéfice net Retraité Note 3	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Contributions de la participation minoritaire Retraité Note 3	Balance Solde au 31 mars 2015 Retraité Note 3
Surplus d'apport Bénéfices non répartis Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées sur dérivés désignés comme couvertures de	,	\$ – S	\$	\$ - \$ (126 143)	- \$ -	547 725 \$ 4 175 856
flux de trésorerie Pertes nettes non réalisée sur actifs financiers disponibles à la vente	141 926	-	(10 425) (20)	_	-	131 501 (557)
Total du cumul des autres éléments du résultat global (perte	e) 141 389	-	(10 445)	-	-	130 944
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère Participation minoritaire	4 165 915 196	903 797 9	(89 044)	(126 143) –	_ 110	4 854 525 315
Total	4 166 111	\$ 903 806 9	\$ (89 044) \$	\$ (126 143) \$	110 \$	4 854 840 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars canadiens)	2016	2015 Retraité Note 3
Activités d'exploitation	2010	Note 3
Bénéfice net	615 495 \$	903 806 \$
Ajustements pour déterminer les rentrées (sorties)	0.5 455 \$	303 000 ψ
nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs nets	(986 527)	(933 075)
Ajustement pour décomptabilisation sur prêts douteux	(2 630)	(454)
Charge pour pertes sur prêts	42 582	(281 397)
Ajustement de juste valeur	4 781	2 712
Bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées	(13 614)	(6 720)
Gain sur la vente du placement de capital-risque dans l'entreprise associée	-	(498)
Amortissement	18 805	20 646
Autres	1 683	(997)
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	(1 372 931)	(1 139 810)
Rentrées de fonds nettes liées aux contrats de location-financement	1 232	636
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	(215)	56 361
Intérêts reçus	1 135 093	1 156 881
Intérêts payés	(160 165)	(255 621)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(716 411)	(477 530)
Activités de placement		
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux placements temporaires	(337 296)	140 581
Acquisition de placements de capital-risque	(10 545)	(12 020)
Produit à la cession et au remboursement de placements de capital-risque	2 032	728
Rentrées de fonds nettes liées à la participation dans des entreprises associées	42 328	9 412
Achat de matériel et améliorations locatives	(13 982)	(3 234)
Achat de logiciels	(17 942)	(6 598)
Achat de matériel sous contrat de location-exploitation	(32 791)	(38 242)
Produit sur la cession de matériel sous contrat de location-exploitation	12 108	9 240
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	(356 088)	99 867
Activités de financement		
Dette à long terme émise	10 788 000	7 466 250
Dette à long terme remboursée	(9 990 621)	(6 530 000)
Dette à court terme émise	20 324 075	44 549 626
Dette à court terme remboursée Dividende versé	(20 290 949)	(44 844 133)
	(90 380)	(126 143)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	740 125	515 600
Variation des espèces et quasi-espèces	(332 374)	137 937
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 164 315	1 022 722
Effets des variations du taux de change sur le solde des sommes	 ->	
détenues et exigibles en devises	(554)	3 656
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	831 387 \$	1 164 315 \$
Les espèces et quasi-espèces comprennent :	400 405 +	04.000 *
Liquidités	138 165 \$	91 989 \$
Placements à court terme	693 222	1 072 326

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés .

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. La société

Pouvoirs et objectifs

Financement agricole Canada (FAC) a été constituée en 1959, en vertu de la Loi sur le crédit agricole, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire classée à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le siège social de FAC est au Canada et son bureau enregistré se situe au 1800, rue Hamilton, à Regina, en Saskatchewan. FAC appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le 2 avril 1993, la Loi sur la Société du crédit agricole est entrée en vigueur en remplacement de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit aux groupements agricoles, qui ont été abrogées. La Loi révisée permettait à FAC d'exercer ses activités d'exploitation en vertu d'un mandat élargi qui comprenait des pouvoirs plus étendus en matière de financement et d'administration.

Le 14 juin 2001, la Loi sur Financement agricole Canada a reçu la sanction royale, mettant à jour la Loi sur la Société du crédit agricole. Cette Loi permet à FAC d'offrir une gamme élargie de services aux producteurs et aux agroentrepreneurs.

En septembre 2008, FAC et quelques autres sociétés d'État ont reçu une instruction (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, exigeant de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux et celles qu'elles financent ou à qui elles offrent des avantages. Au cours de l'exercice 2016, la société a continué de se conformer aux exigences du paragraphe 89(6) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

En décembre 2014, FAC a reçu une instruction (C.P. 2014-1377) en application de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, exigeant qu'elle s'assure que ses régimes de retraite tiennent compte de ce qui suit :

- (1) un ratio de partage des coûts entre FAC et ses employés de 50-50 pour les cotisations aux régimes de retraite, lequel ratio devra être atteint graduellement d'ici le 31 décembre 2017;
- (2) l'augmentation à 65 ans de l'âge normal de la retraite pour les employés embauchés après le 1er janvier 2015, et la mise en correspondance de l'âge auguel les rentes de retraite sont disponibles, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, avec l'âge auquel elles sont disponibles en vertu du régime de retraite de la fonction publique.

Cette instruction exige également que FAC décrive sa stratégie de mise en œuvre des exigences susmentionnées dans son prochain plan d'entreprise et les plans suivants, jusqu'à ce qu'elle se soit entièrement acquittée de ses engagements. FAC introduit progressivement ces changements afin de respecter les dates requises.

En juillet 2015, FAC a reçu une instruction (C.P. 2015-1104) en application de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques l'enjoignant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques liées aux dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. Au 31 mars 2016, les politiques, les lignes directrices et les pratiques de FAC s'harmonisaient aux politiques, aux directives et aux instruments connexes du Conseil du Trésor.

La société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

2. Principales conventions comptables

Règles de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les principales conventions comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés sont résumées ci-dessous ainsi que dans les pages qui suivent. Elles ont été mises en application de façon uniforme pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollar canadien, qui est la monnaie de fonctionnement de la société. Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les Notes complémentaires aux états financiers consolidés sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

Changements aux normes comptables

L'International Accounting Standards Board (conseil des normes comptables internationales [IASB]) a formulé un certain nombre d'interprétations, de modifications et d'améliorations qui étaient obligatoires pour les périodes comptables débutant le 1er janvier 2015 ou après. Aucun de ces éléments n'a eu d'incidence sur FAC.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de FAC, du Fonds de financement subordonné Avrio I et du Fonds de financement subordonné Avrio II (collectivement nommés les Fonds de financement subordonné Avrio). Les Fonds de financement subordonné Avrio sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque, desquelles FAC est un commanditaire détenant une participation majoritaire. La société consolide les Fonds de financement subordonné Avrio étant donné le contrôle qu'elle exerce sur ces fonds. La société contrôle ces fonds puisqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation à ces fonds et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements compte tenu de son droit de regard sur ces fonds. Un ajustement a été apporté pour les opérations importantes et les variations de juste valeur des placements survenues entre la fin de l'exercice des Fonds de financement subordonné Avrio (31 décembre) et la fin de l'exercice de FAC. Toutes les opérations et tous les soldes interentreprises importants ont été éliminés. La participation minoritaire, représentant les capitaux propres dans les Fonds de financement subordonné Avrio qui ne sont pas attribuables à la société, a été déclarée dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Participation dans des entreprises associées

FAC détient des placements dans les Fonds Avrio I, II et III (collectivement nommés les Fonds de placements en actions Avrio), qui sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque en activité à Calgary, en Alberta, et qui sont des entreprises associées de FAC. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable. FAC a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle sur les politiques de l'entité. Les Fonds de placements en actions Avrio sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les placements sont d'abord comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part du revenu net ou de la perte nette de la société émettrice. Le placement est comptabilisé à titre de participation dans des entreprises associées dans le bilan consolidé de FAC, et sa quote-part de la perte ou du revenu net est comptabilisée au poste Bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées de l'État consolidé des résultats. Un ajustement a été apporté pour les opérations importantes et les variations de juste valeur des placements survenues entre la fin de l'exercice des Fonds de placements en actions Avrio (31 décembre) et la fin de l'exercice de FAC.

2. Principales conventions comptables(suite)

Placements de capital-risque

Les placements de capital-risque comprennent les placements qui sont détenus par les Fonds de financement subordonné Avrio. FAC a désigné ses placements de capital-risque à la juste valeur constatée en résultats étant donné que ces placements sont gérés et que leur rendement est évalué à la juste valeur, conformément à une stratégie de placement documentée.

Les placements de capital-risque sont comptabilisés à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la rubrique Incertitude relative aux estimations, et les gains et pertes sont comptabilisés à l'ajustement de juste valeur. Les intérêts sur la dette et les produits tirés des commissions sont constatés au moment où ils sont exigibles et sont compris dans les intérêts créditeurs.

Classement et désignation des instruments financiers

Les actifs financiers sont classés ou désignés comme prêts et créances, comme actifs financiers à la juste valeur constatée en résultats ou comme actifs financiers disponibles à la vente. Les passifs financiers sont classés ou désignés comme passifs financiers à la juste valeur constatée en résultats ou comme autres passifs financiers.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les instruments financiers à la juste valeur constatée en résultats sont des actifs et des passifs financiers dérivés, qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, et les actifs et passifs financiers non dérivés qui satisfont à certaines conditions sont désignés à la juste valeur constatée en résultats au moment de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne satisfont pas aux conditions requises pour faire partie de l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et par la suite comptabilisés selon leur classement.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides, dont la date d'échéance est de 90 jours ou moins de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en espèces de montants connus et dont le risque de fluctuation de valeur est négligeable. Les quasi-espèces sont désignées comme actifs financiers disponibles à la vente. Les intérêts gagnés sur les espèces et quasi-espèces sont compris dans les intérêts créditeurs.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont des placements dont l'échéance se situe entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement pour combler les besoins de liquidités et sont désignés comme actifs financiers disponibles à la vente. Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction et une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations. Les gains et pertes de juste valeur non réalisés sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les intérêts gagnés sur les placements temporaires sont compris dans les intérêts créditeurs.

Créances

Les créances sont classées comme prêts et créances et sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés créent des droits et des obligations destinés à atténuer un ou plusieurs risques financiers inhérents à un instrument financier principal sous-jacent. FAC utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change en fonction des limites approuvées par son Conseil d'administration (le Conseil). Ces limites reposent sur les lignes directrices établies par le ministère des Finances. FAC n'utilise aucun instrument financier dérivé pour spéculer.

2. Principales conventions comptables (suite)

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des éléments de couverture dans le cadre de relations de couverture efficaces sont classés comme éléments détenus à des fins de transaction. Les instruments dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction sont constatés à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations, alors que les gains et pertes sont constatés dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction sont déclarés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts gagnés et engagés sur les instruments dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction sont compris dans les intérêts débiteurs.

Couvertures de flux de trésorerie

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie a été abandonnée prospectivement le 1er janvier 2015 pour tous les swaps de taux d'intérêt précédemment désignés comme éléments de couverture puisque FAC a révoqué les relations de couverture désignées. Tous les gains cumulatifs comptabilisés antérieurement à titre d'autres éléments du résultat global sont transférés au poste des intérêts créditeurs nets pendant le reste du terme de l'instrument de couverture initial. Tous les gains et toutes les pertes de juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt ultérieurs à l'abandon sont comptabilisés immédiatement à l'ajustement de juste valeur.

Avant d'abandonner la comptabilité de couverture, la partie efficace d'une variation de la juste valeur de l'instrument dérivé était constatée dans les autres éléments du résultat global, alors que la partie inefficace d'une variation de la juste valeur de l'instrument dérivé était comptabilisée dans l'ajustement de juste valeur. Les intérêts créditeurs ou débiteurs associés aux instruments dérivés désignés comme des éléments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés de la même manière que l'élément couvert, soit à titre d'ajustements aux intérêts créditeurs ou aux intérêts débiteurs respectivement.

Prêts

Les prêts sont classés comme prêts et créances. Les prêts sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des commissions sur prêts reportées et sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts créditeurs associés aux prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins que le prêt ne soit classé douteux. Une fois qu'un prêt est classé douteux, la décomptabilisation de la valeur actualisée de la garantie est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les commissions liées à la constitution des prêts, notamment les commissions d'engagement et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées à titre d'intérêts créditeurs sur la durée prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En outre, certains coûts différentiels directs liés à la constitution des prêts sont reportés et déduits des commissions afférentes.

Un prêt est classé douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité sur le plan du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir en temps opportun le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, tout prêt affichant un montant en souffrance supérieur à 500 \$ pendant 90 jours est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti. Lorsqu'un prêt est classé douteux, la valeur comptable est ramenée à la valeur estimative de réalisation au moyen d'un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, l'écart donnera lieu à un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts.

Les intérêts créditeurs associés aux prêts cessent d'être comptabilisés lorsqu'un prêt est classé douteux. Tout versement reçu en remboursement d'un prêt douteux est porté au crédit de l'investissement comptabilisé pour le prêt en question. Le prêt douteux est réinscrit comme prêt productif lorsqu'il existe une assurance raisonnable, de l'avis de la direction, que le capital et les intérêts seront ultimement perçus. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif, la provision individuelle pour pertes sur prêts restante est contrepassée.

Les prêts et leur provision pour pertes sur prêts associée sont radiés lorsque tous les efforts de perception ont été épuisés et qu'il n'existe pas une assurance raisonnable de recouvrement futur.

2. Principales conventions comptables (suite)

Contrats de location-financement

Lorsque FAC est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location à bail qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est alors classé comme un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés comme prêts et créances. Ils sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur prêts et sont constatés en fonction du montant total des paiements minimaux futurs prévus au contrat de location-financement, auquel s'ajoutent les valeurs résiduelles estimées, moins le revenu financier non gagné. Le produit tiré des contrats de location-financement est constaté de façon à produire un taux de rendement constant sur le contrat de location-financement.

Provision pour pertes sur prêts

La société constate une provision pour pertes sur prêts, qui correspond à la meilleure estimation par la direction des pertes subies au portefeuille de prêts et de contrats de location-financement en date du bilan. Le montant de la provision augmente ou diminue en fonction de la charge pour pertes sur prêts, de la subvention gouvernementale au titre du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP), comme il est décrit dans la section Aide de l'État, de l'ajustement pour décomptabilisation, comme il est décrit dans la section Provision individuelle, des radiations et des recouvrements.

En date de chaque bilan, FAC détermine s'il existe des éléments probants indiquant qu'un prêt ou un contrat de location-financement a subi une perte de valeur. Si des éléments probants indiquent que le prêt ou le contrat de location-financement a subi une perte de valeur, la valeur comptable du prêt ou du contrat de location-financement est diminuée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et le montant de la perte est constaté au moyen de la charge pour pertes sur prêts. Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur augmente ou diminue et que l'augmentation ou la diminution peut être objectivement liée à un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur constatée antérieurement est ajustée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts.

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction sépare les pertes sur prêts en deux provisions : une provision individuelle et une provision collective.

Provision individuelle - FAC détermine d'abord s'il existe des éléments probants d'une dépréciation en effectuant un examen de chaque prêt ou contrat de location-financement au portefeuille. Cet examen sert à établir l'existence d'une perte qui permettrait de conclure à la dépréciation d'un prêt ou d'un contrat de location-financement particulier. L'examen permet, en outre, à FAC de déterminer si la qualité du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir en temps opportun le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, FAC considère qu'un montant en souffrance de plus de 500 \$ pendant au moins 90 jours consécutifs est un événement générateur de perte. Lorsqu'un événement générateur de perte se produit, la perte de valeur est comptabilisée, sauf si le prêt ou le contrat de location-financement est suffisamment garanti.

La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt ou du contrat de location-financement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus constatée soit au taux d'intérêt effectif original du prêt ou du contrat de location-financement dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux fixe, soit au taux d'intérêt effectif au moment où s'est produite la dépréciation dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie futurs prévus tient compte de la juste valeur de toute garantie sous-jacente ainsi que de la période et des coûts prévus pour la réalisation de la garantie. Au cours des périodes ultérieures, toute variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus attribuables à la période écoulée entraîne un ajustement de la provision pour pertes sur prêts au moyen d'un ajustement pour décomptabilisation. L'ajustement pour décomptabilisation est porté aux intérêts créditeurs.

Provision collective – Si FAC détermine qu'un prêt ou un contrat de location-financement en particulier ne présente aucun élément probant objectif de dépréciation, celui-ci est alors examiné dans le cadre d'une évaluation collective. En effectuant cette évaluation collective de la dépréciation, la direction regroupe les prêts et les contrats de location-financement dans des portefeuilles qui présentent des caractéristiques de risque de crédit semblables. Les flux de trésorerie futurs de ces portefeuilles sont estimés en fonction de la valeur des garanties sous-jacentes et des pertes antérieures, compte tenu du client, du prêt et des caractéristiques de la garantie. L'évaluation collective des dépréciations de prêt est répartie en trois composantes : « groupe de prêts avec facteur de déclenchement », « groupe de prêts généraux » et « modèle ».

2. Principales conventions comptables (suite)

- Groupe de prêts avec facteur de déclenchement Les prêts sont inclus dans ce groupe si l'un ou l'autre des événements générateurs de perte suivants s'est produit :
 - 1. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts est en souffrance d'un montant d'au moins 500 \$;
 - 2. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts a fait l'objet d'une prolongation de l'amortissement au calendrier de remboursement au cours des 12 derniers mois;
 - 3. Tout prêt dont le pointage du Système de pointage et de tarification du risque (SPTR) a diminué de 15 points par rapport au pointage SPTR calculé 12 mois auparavant.
- Groupe de prêts généraux Cette évaluation tient compte des pertes sur prêts qui se sont produites sur des prêts qui ne répondent pas aux critères pour faire partie des groupes individuels ou avec facteur de déclenchement. Cette évaluation est fondée sur l'historique du mouvement des prêts du statut de prêt productif au groupe des prêts avec facteur de déclenchement ou à celui des prêts individuels douteux.
- Modèle FAC utilise le modèle pour ajuster aux conditions du marché actuelles l'historique des pertes sur prêts des catégories des prêts avec facteur de déclenchement et des prêts généraux de l'évaluation collective.

Pour une certaine partie du portefeuille de FAC, le processus décrit ci-dessus est adapté afin de tenir compte des caractéristiques uniques des prêts, ce qui permet de cerner et de mesurer plus précisément la dépréciation. Dans le cas de ces prêts, on considère que l'événement générateur de perte est un retard de 180 jours. Pour ce qui est de la provision collective, FAC tient compte de l'historique des prêts qui passent du statut de prêt productif au statut de prêt douteux et du calcul des flux de trésorerie futurs prévus, dont l'estimation repose sur les probabilités historiques de défaut et de pertes en cas de défaut.

Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition du matériel ou aux améliorations locatives. Les charges subséquentes, y compris les éléments remplacés, sont comprises dans la valeur comptable du matériel ou des améliorations locatives ou sont constatées en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que FAC bénéficiera des avantages économiques associés à l'élément et que le coût de l'élément peut être déterminé avec précision. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement débute au moment où FAC peut utiliser le matériel ou l'amélioration locative. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode d'amortissement linéaire afin de répartir le coût moins la valeur résiduelle estimée de l'actif sur les périodes suivantes :

	Durée
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans
Améliorations locatives	La durée la plus courte entre le terme du bail ou la durée économique utile de l'actif

Les valeurs résiduelles et durée de vie utile sont examinées annuellement et ajustées au besoin. Le matériel et les améliorations locatives font l'objet d'un examen annuel en vue de déceler des indicateurs de dépréciation et, le cas échéant, FAC estime le montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable estimatif est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais associés à la vente et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif, une perte de valeur est constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable estimatif.

Les gains et pertes sur vente sont déterminés par la comparaison des produits et de la valeur comptable et sont compris dans le poste des charges au titre des installations, des logiciels et du matériel.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les charges liées aux logiciels conçus à l'interne sont constatées comme des actifs lorsque FAC peut prouver son intention et sa capacité de poursuivre le développement et l'utilisation des logiciels d'une façon qui produira des avantages économiques futurs et qu'elle peut

en toute fiabilité mesurer les coûts nécessaires pour mener le développement à terme. Les coûts capitalisés des logiciels créés à l'interne comprennent tous les coûts directement attribuables à leur développement.

Les logiciels sont amortis dès qu'ils peuvent être utilisés par la société. L'amortissement est comptabilisé sur une durée économique utile estimative de trois ou cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les logiciels font l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une dépréciation serait constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Matériel sous contrat de location-exploitation

Lorsque la société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location à bail qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est alors classé comme un contrat de locationexploitation. Le matériel sous contrat de location-exploitation est comptabilisé au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Le matériel est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile pour FAC, ce qui correspond à la durée du contrat de location. L'amortissement est compris dans les intérêts débiteurs.

Le produit des contrats de location-exploitation est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat et est compris dans les intérêts créditeurs. Les coûts directs initiaux engagés dans la négociation et l'établissement du contrat de location-exploitation sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Le matériel sous contrat de location-exploitation fait l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une dépréciation serait constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Avantages postérieurs à l'emploi

FAC offre au personnel un régime de retraite agréé à prestations déterminées, trois régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite agréé à cotisations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et d'autres régimes de prestations déterminées, qui offrent des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés. Le régime de retraite à prestations déterminées ainsi que le régime de retraite à cotisations déterminées sont agréés en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, sous le numéro d'agrément 57164. Ils constituent des régimes de pension agréés, tels qu'ils sont définis dans la Loi de l'impôt sur le revenu, et ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les régimes de retraite à prestations déterminées reposent sur le nombre d'années de service des employés et sur la moyenne de leurs rémunérations les plus élevées durant cinq années de service consécutives. Ils sont aussi assortis d'une protection contre l'inflation. Les régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées sont offerts aux employés dont le revenu d'emploi est supérieur à leurs gains ouvrant droit à pension.

Les régimes de prestations de retraite comprennent des régimes contributifs de soins de santé, dont les cotisations salariales sont rajustées annuellement, et un régime non contributif d'assurance-vie. Des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent des prestations d'invalidité de courte durée, des indemnités de cessation d'emploi ainsi que des prestations pour soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées et des autres régimes à prestations déterminées sont calculées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services. Cette méthode tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels. Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur.

La société évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Le passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées des régimes correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, réduite de la juste valeur des actifs du régime. L'actif au titre des prestations déterminées est limité à la valeur établie par le plafond de l'actif. La valeur de l'actif est limitée à la valeur

actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Aux fins de calcul de la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence minimale de capitalisation applicable au régime.

Les coûts associés aux régimes à prestations déterminées sont répartis en trois catégories :

- le coût des services, le coût des services passés, les gains et pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration du régime et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables;
- les intérêts débiteurs ou créditeurs nets sur le passif net au titre des prestations déterminées;
- les réévaluations du passif net au titre des prestations déterminées.

Les cotisations au régime à cotisations déterminées sont constatées à titre de charges lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Les coûts des services passés découlant des modifications aux régimes sont constatés immédiatement au poste de la charge au titre des avantages et prestations pendant la période de modification aux régimes.

Les intérêts nets, les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les gains et pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration du régime et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables sont constatés immédiatement au poste de la charge au titre des avantages et prestations dans le bénéfice net. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au passif net pour les obligations au titre des prestations déterminées.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes actuariels, les ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes, la variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exception des montants compris dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations déterminées, le cas échéant) ainsi que le rendement des actifs du régime (à l'exception des intérêts sur le passif net au titre des prestations déterminées). Les gains ou les pertes actuariels découlent des changements aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées. Les réévaluations sont immédiatement constatées à titre d'autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites et sont comprises dans les bénéfices non répartis au bilan consolidé.

Assurance

La société vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Les primes d'assurance sont déterminées par une analyse actuarielle et sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Elles sont constatées à titre de produit net tiré de l'assurance.

Les charges liées aux indemnités d'assurance, qui sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance, sont composées des sinistres réglés qui sont constatés au cours de l'exercice, d'une charge pour les sinistres à régler à la fin de l'exercice et subis en date du bilan et des ajustements à la réserve pour sinistres. La réserve pour sinistres représente le passif qui, ajouté aux primes futures estimatives et au produit de placement net sur les actifs de la réserve d'assurance, permettra de couvrir les indemnités impayées, les prestations futures estimatives, les taxes et les charges. La réserve pour sinistres est comptabilisée à la juste valeur au poste des autres passifs. La réserve est calculée selon la méthode actuarielle à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan et préparée sur une base de permanence en tenant compte du niveau approprié de risque inhérent à l'obligation, tel qu'il est décrit à la note 25. Les variations par rapport aux estimations sont constatées lorsqu'elles se produisent et sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance.

La société maintient un actif restreint au titre de la réserve pour sinistres avec l'assureur afin de financer le paiement des demandes d'indemnité futures. Cet actif est compris dans les autres actifs. L'assureur paie des intérêts annuels sur cet actif de réserve pour sinistres, qui sont constatés au poste des autres produits.

Les frais liés à l'administration du programme d'assurance sont constatés au poste des autres charges. La charge à payer au titre des sinistres exigibles est classée comme autre passif financier. Cette charge est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comprise dans les créditeurs et charges à payer.

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts

La société contracte des emprunts auprès du gouvernement du Canada avec l'autorisation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes pour FAC et, à ce titre, elles constituent des emprunts contractés au nom de Sa Majesté du chef du Canada et comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada.

Les emprunts auprès des marchés financiers sont composés de billets à ordre à taux fixe en dollars américains à court terme ainsi que de billets au détails et institutionnels à taux fixe à court terme et à long terme.

Les emprunts de la société sont classés comme autres passifs financiers et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs des prêts Transfert

La société constate un passif des prêts Transfert qui représente les sommes dues à des tiers à la signature d'un contrat en vertu duquel elle doit verser des montants conformément à un calendrier de décaissements relatif aux prêts Transfert non décaissés, lesquels sont compris dans les prêts. Au moment où les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissements associé aux prêts Transfert, le montant applicable associé au passif de ces prêts est réduit. Les passifs des prêts Transfert sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Aide de l'État

FAC est l'une des institutions financières qui participent au PRPPIP. En vertu du PRPPIP, le gouvernement du Canada a établi un fonds de réserve pour pertes sur prêts, dans le but de couvrir une partie des pertes sur prêts nettes de prêts admissibles accordés à des exploitations d'élevage de porcs par certaines institutions financières. La société est responsable de toutes les pertes de crédit qui dépassent celles couvertes par le fonds de réserve pour pertes sur prêts et doit satisfaire à certaines exigences d'admissibilité pour accéder à ce fonds. Le montant de fonds de la réserve auquel FAC a accès pour tout prêt non productif admissible est de 90 %, 80 % et 70 % des pertes sur prêts nettes de la 1^{re} à la 3^e année, de la 4^e à la 6^e année et de la 7^e à la 15^e année, respectivement. Les montants détenus par la société, mais auxquels elle n'a pas droit, sont remboursés au gouvernement du Canada à la fin du programme. Le délai à l'intérieur duquel la société devait décaisser les prêts admissibles au programme est passé et aucun autre versement au titre de la réserve pour pertes sur prêts n'est attendu du gouvernement du Canada.

La direction fait une estimation du montant du fonds de réserve pour pertes sur prêts auguel FAC a droit au titre du PRPPIP et cette estimation est comptabilisée sous forme de réduction de sa charge pour pertes sur prêts. Le reste du fonds de réserve pour pertes sur prêts, auquel la société n'a pas droit, est comptabilisé à titre d'emprunt. L'intérêt sur cet emprunt est comptabilisé dans les intérêts débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts de transaction liés aux prêts, aux créances et aux emprunts classés comme autres passifs sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Paiements au titre des contrats de location-exploitation

Les paiements effectués au titre des contrats de location-exploitation sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location. Les coûts associés sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis selon la moyenne mensuelle des taux de change qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts et les créances sont compris dans les intérêts créditeurs, tandis que les gains et pertes de change sur les emprunts sont compris dans les intérêts débiteurs.

Informations sectorielles

La société est organisée et gérée comme une entreprise qui œuvre dans un seul secteur, soit le financement agricole. Tous ses produits sont gagnés exclusivement au Canada.

Jugements déterminants de la direction relativement à l'application des conventions comptables

Voici les jugements déterminants formulés par la direction au moment de l'application des conventions comptables de la société.

Influence notable sur les Fonds Avrio III.

Au 31 mars 2016, FAC exerçait une influence notable sur les Fonds Avrio III, tout en détenant moins de 20 % des droits de vote (note 23).

• Contrats de location-financement

En effectuant la classification des contrats de location-financement conformément à IAS 17 – Contrats de location, la direction détermine si les contrats de location d'équipement agricole constituent des contrats de locationfinancement ou de location-exploitation. Dans certains cas, le contrat de location n'est pas concluant et la direction utilise son meilleur jugement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement qui transfère la quasitotalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail.

Logiciels

Une partie importante des charges de la société au titre des logiciels est rattachée à la conception de logiciels qui font partie des infrastructures internes et, dans une moindre mesure, à l'achat de logiciels directement auprès de fournisseurs. La direction a recours à un processus pour effectuer un suivi de la progression des projets internes de recherche et développement. La distinction entre les phases de recherche et les phases de développement est en grande partie une question de jugement. Les coûts de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, tandis que les coûts de développement sont constatés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont satisfaits. La direction effectue un contrôle pour veiller à ce que les exigences rattachées à la constatation des coûts de développement soient toujours respectées. Ce contrôle est nécessaire puisque le succès économique de tout produit développé est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la constatation.

Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés de la société selon les IFRS exige que la direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue fondée sur les données antérieures et d'autres facteurs, dont notamment les événements futurs prévus et jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les estimations, hypothèses et jugements déterminants qui sont essentiels à la constatation et à l'évaluation des actifs, des passifs, du bénéfice et des charges sont abordés ci-dessous.

• Provision pour pertes sur prêts

La direction examine le portefeuille de prêts et de contrats de location-financement pour évaluer la dépréciation et exerce son jugement pour déterminer si un événement générateur de perte est survenu et formule des estimations et des hypothèses pour mesurer toute perte de valeur qui pourrait en résulter. Pour estimer les flux de trésorerie futurs de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur les pertes antérieures subies à l'égard de prêts et de contrats de location-financement présentant des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants de dépréciation similaires à ceux du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi

L'estimation du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi ou avantages postérieurs à l'emploi liés et non liés à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'une des plus importantes hypothèses utilisées est le taux d'actualisation. Il s'agit du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds futures qui, selon les estimations, devront être effectuées pour respecter les obligations au titre du régime de retraite. La direction détermine le taux d'actualisation adéguat à la fin de chaque exercice. Pour ce faire, elle se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société de grande qualité dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance du passif connexe au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les valeurs comptables du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Réserve pour sinistres

La réserve pour sinistres est fondée sur certaines hypothèses et estimations, y compris les statistiques de mortalité et les taux d'intérêt futurs prévus. Des statistiques de mortalité et des taux d'intérêt à la hausse seraient désavantageux financièrement pour la société. Les statistiques de mortalité de la société ont été combinées à celles de l'industrie, puisqu'elles ne sont pas suffisamment exhaustives pour être fiables d'un point de vue statistique.

Durée de vie utile des actifs amortissables

Lorsque la société achète du nouvel équipement et des logiciels et procède à des améliorations locatives, et au cours du processus de développement de logiciels, la direction doit exercer son jugement et estimer la période pendant laquelle elle tirera avantage de ces actifs et sur laquelle elle amortira leurs coûts capitalisés. La direction examine la durée de vie utile des actifs amortissables à la date de chaque bilan. Toutefois, les résultats réels peuvent varier en raison de l'obsolescence de la technologie, particulièrement dans le cas des logiciels et du matériel informatique en raison de l'évolution rapide de la technologie et de l'incertitude inhérente au processus de développement de logiciels.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou de techniques d'évaluation lorsque les cours du marché ne sont pas connus. Les estimations de la juste valeur sont des évaluations ponctuelles qui pourraient varier considérablement dans les exercices ultérieurs en raison de l'évolution de la conjoncture du marché. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données observables ou non observables du marché. Les justes valeurs sont donc des estimations qui comportent des incertitudes et qui peuvent être considérablement différentes si elles sont comparées aux valeurs d'autres institutions financières pour des contrats semblables. Les méthodes utilisées pour évaluer les instruments financiers de la société à leur juste valeur sont les suivantes :

- La juste valeur estimative des placements temporaires est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt qui ont cours à la date de clôture de l'exercice pour des titres équivalents.
- La juste valeur estimative des actifs et des passifs financiers dérivés est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation standards de la valeur du marché. Dans les cas où il existe des options de remboursement anticipé ou de prolongation, la valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures actuelles du marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché. Les différentiels de taux observés sur le marché, le cas échéant, constituent un facteur clé dans l'établissement des ajustements de valeur selon le risque de crédit de contrepartie auquel la société est exposée. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, une valeur approximative qui reflète le profil de crédit de la contrepartie est utilisée.
- La juste valeur estimative des placements de capital-risque sous forme d'emprunt est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture de l'exercice pour un niveau de risque et des termes à l'échéance équivalents.

Normes comptables émises mais non encore en vigueur

La société a examiné les nouvelles normes et les modifications qui ont été émises, mais qui ne sont pas encore en vigueur, et elle a déterminé que les normes suivantes pourraient avoir une incidence sur la société. La direction a entrepris l'examen de l'incidence de ces normes et modifications sur les états financiers et les conventions comptables de la société. Par conséquent, l'étendue de l'incidence de l'adoption de ces normes et modifications est inconnue dans l'immédiat. L'IASB a publié un certain nombre d'autres modifications et améliorations qui ne sont pas encore en vigueur et ne sont pas énumérées ci-dessous puisque FAC a déterminé qu'elles n'auraient pas d'incidence notable sur les états financiers consolidés.

Norme	Détails	Date d'application initiale
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	L'IASB a émis IFRS 15, qui définit les principes d'établissement de rapports au sujet de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des recettes et des flux de trésorerie découlant des contrats conclus par l'entité avec des clients.	1 ^{er} avril 2018
IFRS 9 – Instruments financiers	En juillet 2014, l'IASB a émis la version complète de IFRS 9 (émise pour la première fois en novembre 2009) qui comprend les trois phases du projet de l'IASB de remplacement de IAS 39, soit classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. IFRS 9 propose une approche fondée sur des principes pour le classement des actifs financiers fondés sur le modèle d'entreprise de l'entité et la nature des flux de trésorerie de l'actif. On prévoit que cette norme modifiera le classement des placements temporaires et des quasi-espèces de la société, qui passeront de disponibles à la vente à évalués au coût amorti.	1 ^{er} avril 2018
	IFRS 9 présente également un modèle de dépréciation des pertes prévues pour tous les actifs financiers non constatés à la juste valeur en résultats. Ce modèle comporte trois phases :	
	(1) Lors de la comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues sur 12 mois sont constatées en résultats et une provision pour pertes est établie;	
	(2) Si le risque de crédit augmente de manière importante et que le risque de crédit en résultant n'est pas considéré comme faible, les pertes de crédit prévues sur toute la durée de vie de l'actif sont comptabilisées;	
	(3) Lorsqu'un actif financier est considéré comme douteux, on calcule les intérêts créditeurs en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, au lieu de la valeur comptable brute.	
	Afin de satisfaire à l'exigence relative à l'adoption de IFRS 9, un projet à l'échelle de la société a été établi, lequel est appuyé par un cadre de gouvernance formel ainsi qu'un solide plan de mis en œuvre.	
	Enfin, IFRS 9 présente un nouveau modèle de comptabilité de couverture qui assure une meilleure harmonisation de la comptabilisation des relations de couverture avec les activités de gestion du risque d'une entité.	
IFRS 16 – Contrats de location	En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, qui prescrit que tous les contrats de location doivent être comptabilisés au bilan à titre d'actifs et de passifs. Des changements ont aussi été apportés à la comptabilisation sur la durée de vie du contrat de location. Particulièrement, les preneurs à bail procéderont désormais à la comptabilisation dégressive des charges locatives pour la plupart des contrats de location, même lorsqu'ils paient des loyers annuels constants. Il est à prévoir que cette norme entraînera une augmentation des actifs et des passifs de contrat de location au bilan, ainsi qu'un modèle de comptabilisation accélérée des charges.	1 ^{er} avril 2019
	La comptabilisation par le bailleur demeure semblable à la pratique courante, puisque les bailleurs continuent de faire la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location-exploitation.	

3. Correction d'erreurs sur exercice antérieur

Au cours de l'exercice, FAC a réévalué la méthode de comptabilisation des Fonds de placements en actions Avrio. Puisqu'elle ne peut influencer ses rendements par le contrôle qu'elle exerce sur ces fonds, FAC a conclu qu'elle n'a pas la capacité de les contrôler et qu'ils ne devaient donc pas être comptabilisés à l'aide de la méthode de consolidation. Par ailleurs, puisqu'elle exerce une influence notable sur les Fonds de placements en actions Avrio, FAC a conclu que ces fonds sont des participations dans des entreprises associées et devaient être comptabilisés à l'aide de la méthode de la mise en équivalence. En raison de cette erreur, les états financiers de l'exercice précédent ont été corrigés par le retraitement de chacun des postes touchés. Les tableaux suivants résument les incidences de ces corrections sur les états financiers consolidés de FAC.

Ajustements au bilan consolidé

(milliers de dollars)	Au 31 mars 2015			Au 1 ^{er} avril 2014	Au 1 ^{er} avril 2014		
	Déclaré				Déclaré		
	précédemment		Ajustements	Retraité	précédemment	Ajustements	Retraité
Actif							
Espèces et quasi-espèces	1 166 754	\$	(2 439) \$	1 164 315	\$ 1 026 820 \$	(4 098) \$	1 022 722 \$
Créances	23 336		(28)	23 308	93 095	(14)	93 081
Participation dans des							
entreprises associées	_		84 203	84 203	_	86 896	86 896
Placements de capital-risque	179 788		(146 540)	33 248	156 277	(136 527)	19 750
Total de l'actif	28 680 462	\$	(64 804) \$	28 615 658	\$ 27 289 957 \$	(53 743) \$	27 236 214 \$
Passif							
Créditeurs et charges à paye	r 77 966	\$	(7 908) \$	70 058	\$ 65 769 \$	(86) \$	65 683 \$
Total du passif	23 768 726		(7 908)	23 760 818	23 070 189	(86)	23 070 103
Capitaux propres							
Participation minoritaire	57 211		(56 896)	315	53 853	(53 657)	196
Total du passif et							
des capitaux propres	28 680 462	\$	(64 804) \$	28 615 658	\$ 27 289 957 \$	(53 743) \$	27 236 214 \$

3. Correction d'erreurs sur exercice antérieur (suite)

Ajustements à l'état consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2015	Déclaré				
(milliers de dollars)	précédemment		Ajustements	Retraité	
Intérêts créditeurs	1 207 135	\$	(5 173) \$	1 201 962	\$
Intérêts créditeurs nets	938 248		(5 173)	933 075	
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur prêts	1 219 645		(5 173)	1 214 472	
Bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées	-		6 720	6 720	
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêt	1 233 712		1 547	1 235 259	
Frais d'administration Honoraires professionnels Autres charges	47 229 12 062		(10 307) (15)	36 922 12 047	
Total des frais d'administration	339 063		(10 322)	328 741	
Bénéfice net avant l'ajustement de juste valeur Ajustement de juste valeur	894 649 13 459		11 869 (16 171)	906 518 (2 712)	
Bénéfice net	908 108	\$	(4 302) \$	903 806	\$
Bénéfice net attribuable à : la participation minoritaire	4 311	\$	(4 302) \$	9	\$
Ajustements à l'état consolidé du rés	ultat global				
Exercice terminé le 31 mars 2015 (milliers de dollars)	Déclaré précédemment		Ajustements	Retraité	
Bénéfice net	908 108	\$	(4 302) \$	903 806	\$
Total du résultat global	819 064	\$	(4 302) \$	814 762	\$
Total du résultat global attribuable à : la participation minoritaire	4 311	\$	(4 302) \$	9	\$
Ajustement à l'état consolidé des var	riations des cap	itaux p	ropres		
Exercice terminé le 31 mars 2015 (milliers de dollars)	Déclaré précédemment		Ajustement	Retraité	
Contributions de (distributions à) la participation minoritaire	(953)	\$	(1 063) \$	110	\$

3. Correction d'erreurs sur exercice antérieur (suite)

Ajustements à l'état consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2015	Déclaré		
(milliers de dollars)	précédemment	Ajustements	Retraité
Bénéfice net	908 108 \$	(4 302) \$	903 806 \$
Ajustements pour déterminer les rentrées (sorties)			
nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :			
Intérêts créditeurs nets	(938 248)	5 173	(933 075)
Ajustement de juste valeur	(13 459)	16 171	2 712
Bénéfice net tiré de la participation			
dans des entreprises associées	-	(6 720)	(6 720)
Variation nette des autres actifs et passifs			
d'exploitation	62 501	(6 140)	56 361
Intérêts reçus	1 162 054	(5 173)	1 156 881
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(476 539)	(991)	(477 530)
Acquisition de placements de capital-risque	(40 971)	28 951	(12 020)
Produits à la cession et au remboursement de	,		,
placements de capital-risque	36 441	(35 713)	728
Rentrées de fonds nettes liées à la participation		, ,	
dans des entreprises associées	-	9 412	9 412
Rentrées de fonds liées aux activités de placement	97 217	2 650	99 867
Variation des espèces et quasi-espèces	136 278	1 659	137 937
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 026 820	(4 098)	1 022 722
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 166 754 \$	(2 439) \$	1 164 315 \$
Les espèces et quasi-espèces comprennent :			
Liquidités	94 428 \$	(2 439) \$	91 989 \$

4. Placements temporaires

Au 31 mars 2016, les instruments à court terme s'élevaient à 337,0 millions de dollars (aucun montant en 2015) et avaient un rendement de 0,63 % (sans objet en 2015). Ils étaient composés de billets de dépôt et de bons du Trésor émis par des institutions dont la cote de crédit établie par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) est de R-1M ou supérieure. Au 31 mars 2016, le placement total le plus élevé auprès d'une institution était de 103,6 millions de dollars (aucun montant en 2015).

Tous les placements temporaires comportent un terme jusqu'à échéance initial de 91 à 365 jours et viendront à échéance au cours des 10 mois suivant la date du bilan.

5. Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2016, les actifs financiers dérivés s'élevaient à 47,5 millions de dollars (58,8 millions en 2015) et les passifs financiers dérivés étaient de 0,4 million (aucun montant en 2015).

Les contrats dérivés auxquels souscrit FAC sont des swaps de taux d'intérêt hors cote. Ils constituent des transactions dans le cadre desquelles deux parties s'échangent, à des dates prédéterminées, leurs séries de versements prévus d'intérêts sur la base d'un montant nominal de référence pour une période déterminée, en fonction de taux d'intérêt fixes ou variables convenus à l'avance. Le montant nominal sur lequel les intérêts payés et encaissés sont fondés n'est pas échangé.

FAC est exposée à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés aux intérêts sur des actifs non destinés à la vente qui portent intérêt à des taux variables et, par le passé, a désigné certains instruments dérivés comme couvertures de flux de trésorerie.

Au 31 mars 2016, le montant estimatif des gains nets actuels déclarés au poste du cumul des autres éléments du résultat global, dont le reclassement au poste du bénéfice net est prévu au cours des 12 prochains mois, est de 21,7 millions de dollars.

Montants de capital théorique et terme jusqu'à échéance

Au 31 mars (m	illiers de dollars)	2016				
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Swaps de tau À recevoir	ıx d'intérêt À payer					
Taux fixe	Taux variable	- \$	17 870 \$	220 124 \$	237 994 \$	
Taux variable	Taux fixe	-	-	12 987	12 987	
		- \$	17 870 \$	233 111 \$	250 981 \$	
Au 31 mars (m	illiers de dollars)		2	015		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Swaps de tau À recevoir	ıx d'intérêt À payer					
Taux fixe	Taux variable	94 489 \$	- \$	237 994 \$	332 483 \$	
Taux variable	Taux fixe	_	_	_	-	
		94 489 \$	- \$	237 994 \$	332 483 \$	

5. Instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit de contrepartie

Les instruments dérivés dont la juste valeur est positive sont soumis au risque de contrepartie parce que la juste valeur positive révèle que, au fil du temps, FAC peut s'attendre à recevoir un flux de trésorerie des contreparties selon les modalités du contrat et la conjoncture du marché. Les conventions-cadres de compensation en place n'ont pas de répercussions sur les justes valeurs au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016.

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers dérivés.

Au 31 mars (milliers de dollars)		2016	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
Swaps de taux d'intérêt	47 510 \$	422	\$ 47 088 \$
Garanties en espèces à payer aux contreparties d'opérations sur dérivés	-	5 353	(5 353)
Juste valeur	47 510 \$	5 775	\$ 41 735 \$
Au 31 mars (milliers de dollars)		2015	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
Swaps de taux d'intérêt Garanties en espèces à payer aux	58 828 \$	_	\$ 58 828 \$
contreparties d'opérations sur dérivés	-	7 855	(7 855)
Juste valeur	58 828 \$	7 855	\$ 50 973 \$

FAC ne prévoit pas un manquement grave des contreparties à leurs obligations parce qu'elles ont une cote de crédit de Aa3, A+ et AA ou supérieure, selon les critères des agences Moody's Investors Service (Moody's), Standard and Poor's Ratings Services (S&P) et DBRS, respectivement. Le montant nominal cumulatif le plus important souscrit auprès d'une institution financière par contrat était, au 31 mars 2016, de 125,0 millions de dollars (139,3 millions en 2015) et la juste valeur nette la plus élevée des contrats passés avec une institution financière était, au 31 mars 2016, de 23,3 millions de dollars (24,4 millions en 2015). FAC atténue le risque de crédit relatif à ses multiples opérations sur dérivés en concluant des conventions-cadres de compensation avec les contreparties (voir la note 25). Ces accords créent un droit légal de compensation du risque en cas de défaut.

6. Prêts nets

Le tableau suivant présente un résumé des échéances contractuelles des prêts bruts.

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans	Total	
Taux variable Taux fixe	2 844 528 \$ 2 645 690	13 024 565 7 548 226	\$	645 708 \$ 1 968 099	16 514 801 \$ 12 162 015	
Prêts bruts Commissions sur prêts reportées	5 490 218 \$	20 572 791	\$	2 613 807 \$	28 676 816 (21 139)	
Total des prêts Provision pour pertes sur prêts (note 8)					28 655 677 (210 030)	
Prêts nets					28 445 647 \$	

6. Prêts nets (suite)

Au 31 mars (milliers de dollars)	2015				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Taux variable Taux fixe	2 776 857 \$ 1 775 735	13 388 257 \$ 6 854 161	614 175 \$ 1 920 285	16 779 289 \$ 10 550 181	
Prêts bruts Commissions sur prêts reportées	4 552 592 \$	20 242 418 \$	2 534 460 \$	27 329 470 \$ (20 399)	
Total des prêts Provision pour pertes sur prêts (note 8)				27 309 071 (206 256)	
Prêts nets				27 102 815 \$	

La direction estime qu'au cours des trois prochains exercices, environ 5,6 % (environ 7,0 % en 2015) du solde de capital actuel sera remboursé annuellement avant la date d'échéance des obligations contractuelles.

Au 31 mars 2016, 450,5 millions de dollars (306,9 millions en 2015) des prêts étaient libellés en dollars américains.

Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des prêts bruts et des prêts douteux par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur

·	Prêts	Prêts douteux		
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015	2016	2015
Céréales et oléagineux	8 519 358 \$	8 148 896 \$	10 200 \$	24 880 \$
Lait	5 255 906	5 061 541	7 702	32 307
Agroentreprise	2 690 327	2 402 502	31 568	21 511
Volaille	2 111 516	1 947 479	2 621	2 490
Agriculture à temps partiel	1 875 575	1 876 855	19 105	29 512
Bovin	1 718 997	1 585 624	6 665	11 208
Autres	1 480 666	1 303 487	32 052	26 723
Alliances	1 080 320	1 074 446	10 470	7 740
Agroalimentaire	1 064 406	1 110 096	50 668	54 259
Fruits	1 026 129	1 019 002	40 647	55 760
Serres	999 703	975 843	11 921	16 429
Porc	853 913	823 699	7 449	9 979
Total	28 676 816 \$	27 329 470 \$	231 068 \$	292 798 \$

Répartition géographique

. 3 3	Prêts	Prêts douteux		
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015	2016	2015
Alberta et Colombie-Britannique	8 462 635 \$	8 083 156 \$	98 013 \$	140 485 \$
Saskatchewan	4 592 517	4 548 013	20 486	29 723
Manitoba	2 130 095	2 037 519	4 587	4 289
Ontario	8 836 895	8 219 811	35 291	31 099
Québec	3 544 143	3 379 665	45 097	49 553
Atlantique	1 110 531	1 061 306	27 594	37 649
Total	28 676 816 \$	27 329 470 \$	231 068 \$	292 798 \$

7. Contrats de location-financement nets

Contrats de location-financement nets	14 736 \$	15 497 \$
Provision pour pertes sur prêts (note 8)	(29)	(31)
Produits financiers non acquis	(906)	(1 088)
Contrats de location-financement bruts	15 671	16 616
De un à cinq ans	9 625	10 098
Moins de un an	6 046 \$	6 518 \$
Total des paiements minimaux des contrats de location-financement		
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015

FAC garde en garantie une sûreté sur le matériel qui fait l'objet d'un contrat de location-financement. La durée maximale d'un contrat de location-financement est de cinq ans.

8. Provision pour pertes sur prêts

Au 31 mars (milliers de dollars)		2016		2015			
	Cont	rats de		Со	ntrats de		
	I e	ocation			location		
	Prêts finan	cement	Total	Prêts fina	ncement	Total	
Provision individuelle, début							
de l'exercice	93 433 \$	- \$	93 433 \$	143 557 \$	- \$	143 557 \$	
Charge pour pertes sur prêts	30 601	_	30 601	(14 947)	_	(14 947)	
Pertes couvertes par le PRPPIP	(1 313)	-	(1 313)	201	_	201	
Ajustement pour décomptabilisation							
sur prêts douteux	(2 630)	_	(2 630)	(454)	_	(454)	
Radiations	(35 700)	-	(35 700)	(35 991)	_	(35 991)	
Sommes recouvrées	3 295	-	3 295	1 067	-	1 067	
Provision individuelle,							
fin de l'exercice	87 686	-	87 686	93 433	_	93 433	
Provision collective,							
début de l'exercice	112 823	31	112 854	389 869	187	390 056	
Charge pour pertes sur prêts	11 983	(2)	11 981	(266 294)	(156)	(266 450)	
Pertes couvertes par le PRPPIP	577	_	577	(5 204)	_	(5 204)	
Radiations	(3 719)	_	(3 719)	(6 132)	_	(6 132)	
Sommes recouvrées	680	-	680	584	-	584	
Provision collective,							
fin de l'exercice	122 344	29	122 373	112 823	31	112 854	
Provision totale	210 030 \$	29 \$	210 059 \$	206 256 \$	31 \$	206 287 \$	

9. Participation dans des entreprises associées

Les informations financières résumées des entreprises associées de FAC sont présentées ci-dessous. Elles représentent les montants préparés selon les IFRS et ajustés pour les opérations importantes. FAC a utilisé ces informations aux fins de comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence.

Au 31 mars (milliers de dollars)				2	016			
	Fonds Avrio I		Fonds Avrio II		Fonds Avrio III		Total	
Revenus Bénéfice net	19 427 14 367	\$	6 521 9 035	\$	– (2 453)	\$	25 948 20 949	\$
Actif Passif	2 374 471		95 685 47		4 119 11		102 178 529	
Actif net Proportion détenue par FAC	1 903 66,9		95 638 54,7	%	4 108 46,3	%	101 649	
Valeur comptable de la participation de FAC	1 273	\$	52 314	\$	1 902	\$	55 489	\$
Au 31 mars (milliers de dollars)				2	2015			
	Fonds Avrio I		Fonds Avrio II		Fonds Avrio III		Total	
Revenus Bénéfice net	399 6 807	\$	4 100 4 873	\$	– (656)	-	4 499 11 024	\$
Actif Passif	64 202 7 211		83 802 40		994 656		148 998 7 907	
Actif net Proportion détenue par FAC	56 991 66,9	%	83 762 54,7	%	338 76,2	%	141 091	
Valeur comptable de la participation de FAC	38 127	\$	45 818	\$	258	\$	84 203	\$

Les distributions reçues durant l'exercice se sont élevées à 77,7 millions de dollars (33,1 millions en 2015).

En cours d'exercice, la proportion de FAC détenue dans le Fonds Avrio III a changé, ce qui a occasionné une diminution de 196 000 \$ du bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées en 2016.

10. Placements de capital-risque

Au 31 mars 2016, 42,0 millions de dollars (33,2 millions en 2015) en placements de capital-risque sont comptabilisés sous forme d'emprunts. De ces placements sous forme d'emprunts, aucun montant (2,0 millions en 2015) n'est remboursable à FAC d'ici un an, 32,0 millions (21,4 millions en 2015) sont remboursables entre un et cinq ans et 10,0 millions (9,8 millions en 2015) sont remboursables dans plus de cinq ans.

Concentration des placements de capital-risque, par secteur

		2015 Retraité
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	Note 3
Fabrication et transformation de produits alimentaires	41 008 \$	31 982 \$
Carburants et produits chimiques d'origine biologique	969	1 266
	41 977 \$	33 248 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, le montant total des gains nets réalisés sur la cession de placements de capital-risque désignés à leur juste valeur constatée en résultats s'élève à 36 000 \$ (143 000 \$ en 2015).

Le montant total des commissions et intérêts comptabilisés au poste des intérêts créditeurs pour les placements de capital-risque désignés à leur juste valeur constatée en résultats s'est chiffré, au cours du présent exercice, à 3,8 millions de dollars (1,5 million en 2015).

En plus des placements susmentionnés, FAC détient des prêts accordés à des entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque d'une valeur de 67,8 millions de dollars (38,2 millions en 2015), et n'a aucun cautionnement d'entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque (aucun montant en 2015).

Le portefeuille de placements de capital-risque expose FAC à un risque de crédit. Les placements de capital-risque sont généralement garantis par des contrats de sûreté générale, la cession du produit d'assurance-vie et des cautionnements personnels. Au 31 mars 2016, il n'y avait aucun placement de capital-risque sous forme d'emprunts en souffrance (aucun en 2015).

11. Matériel et améliorations locatives

		Matériel et		
	Améliorations	mobilier	Matériel	
(milliers de dollars)	locatives	de bureau	informatique	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2014	50 993 \$	28 214 \$	13 869 \$	93 076 \$
Ajouts	1 801	364	1 085	3 250
Cessions	(805)	(63)	(1 392)	(2 260)
Solde au 31 mars 2015	51 989	28 515	13 562	94 066
Ajouts	7 434	2 170	4 380	13 984
Cessions	(4 579)	(4 101)	(849)	(9 529)
Solde au 31 mars 2016	54 844 \$	26 584 \$	17 093 \$	98 521 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2014	35 624 \$	22 855 \$	10 922 \$	69 401 \$
Amortissement	5 925	2 077	1 769	9 771
Cessions	(796)	(63)	(1 389)	(2 248)
Solde au 31 mars 2015	40 753	24 869	11 302	76 924
Amortissement	4 242	1 732	2 837	8 811
Cessions	(4 531)	(4 099)	(838)	(9 468)
Solde au 31 mars 2016	40 464 \$	22 502 \$	13 301 \$	76 267 \$
Valeur comptable				
31 mars 2015	11 236 \$	3 646 \$	2 260 \$	17 142 \$
31 mars 2016	14 380	4 082	3 792	22 254

12. Logiciels

(milliers de dollars)	Conçus à l'interne	Achetés	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2014	114 892 \$	10 494 \$	125 386 \$
Ajouts	6 157	441	6 598
Cessions	(3 971)	-	(3 971)
Solde au 31 mars 2015	117 078	10 935	128 013
Ajouts	16 829	1 113	17 942
Cessions	-	-	-
Solde au 31 mars 2016	133 907 \$	12 048 \$	145 955 \$
Amortissement cumulé			
Solde au 31 mars 2014	85 238 \$	8 161 \$	93 399 \$
Amortissement	9 974	901	10 875
Cessions	(1 620)	_	(1 620)
Solde au 31 mars 2015	93 592	9 062	102 654
Amortissement	9 169	825	9 994
Cessions	-	-	-
Solde au 31 mars 2016	102 761 \$	9 887 \$	112 648 \$
Valeur comptable			
31 mars 2015	23 486 \$	1 873 \$	25 359 \$
31 mars 2016	31 146	2 161	33 307

Des coûts de recherche et développement liés aux logiciels conçus à l'interne d'un montant de 13,4 millions de dollars (15,6 millions en 2015) sont compris dans les charges au titre des installations, des logiciels et du matériel.

13. Matériel sous contrat de location-exploitation

		lars)	

(millers de dollars)	
Coût Solde au 31 mars 2014 Ajouts Cessions	73 165 \$ 38 173 (16 448)
Solde au 31 mars 2015 Ajouts Cessions	94 890 32 704 (23 113)
Solde au 31 mars 2016	104 481 \$
Amortissement cumulé Solde au 31 mars 2014 Amortissement Cessions	18 362 \$ 13 515 (7 208)
Solde au 31 mars 2015 Amortissement Cessions	24 669 15 434 (11 006)
Solde au 31 mars 2016	29 097 \$
Valeur comptable 31 mars 2015 31 mars 2016	70 221 \$ 75 384

14. Autres actifs

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Actifs au titre de la réserve d'assurance Propriétés immobilières destinées à la vente	21 309 \$ 36	20 722 \$
	21 345 \$	20 722 \$

15. Emprunts

Dette à court terme

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	7 960 648 \$	9 738 627 \$
Emprunts à taux fixe	3 939 463	3 610 699
	11 900 111	13 349 326
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets à ordre à taux fixe en dollars américains (1)	452 295	252 050
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	-	108 047
	452 295	360 097
	12 352 406 \$	13 709 423 \$

^{(1) 348,1} millions en dollars US (199,0 millions en dollars US en 2015).

Dette à court terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars (milliers de dollars)		2016					
	Gouverneme	nt du Canada	March	és financiers			
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total		
De 0 à 3 mois	3 862 343 \$	0,49 %	452 295 \$	0,40 %	4 314 638 \$		
De 4 à 6 mois	2 914 926	0,46 %	-	-	2 914 926		
De 7 à 9 mois	3 239 973	0,48 %	_	_	3 239 973		
De 10 à 12 mois	1 882 869	0,46 %	-	-	1 882 869		
	11 900 111 \$		452 295 \$		12 352 406		

Au 31 mars (milliers de dollars)	2015					
	Gouvernemen	t du Canada	Marche	s financiers		
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total	
De 0 à 3 mois	3 597 497 \$	0,61 %	252 050 \$	0,72 %	3 849 547 \$	
De 4 à 6 mois	3 463 095	0,59 %	-	-	3 463 095	
De 7 à 9 mois	3 721 728	0,60 %	108 047	4,37 %	3 829 775	
De 10 à 12 mois	2 567 006	0,55 %	-	-	2 567 006	
	13 349 326 \$		360 097 \$		13 709 423 \$	

FAC dispose d'une marge de crédit d'exploitation à vue d'un montant de 30,0 millions de dollars (30,0 millions en 2015) qui lui assure une protection contre les découverts. L'endettement aux termes de cet accord de crédit n'est pas garanti et la facilité de crédit n'est pas assortie d'une date d'expiration. Tout prélèvement effectué en vertu de cette facilité de crédit au cours de l'exercice est contrepassé le jour suivant. Au 31 mars 2016, aucun prélèvement n'avait été effectué en vertu de cette facilité de crédit (aucun en 2015).

15. Emprunts (suite)

Dette à long terme

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	7 749 307 \$	6 837 611 \$
Emprunts à taux fixe	3 851 430	2 575 702
	11 600 737	9 413 313
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	309 642	309 211
	11 910 379 \$	9 722 524 \$

Dette à long terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars (milliers de dollars)			2016		
	Gouverneme	nt du Canada	Marché	financiers	
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 1 à 2 ans	4 415 300 \$	0,58 %	- \$	_	4 415 300 \$
De 2 à 3 ans	4 070 118	0,72 %	-	_	4 070 118
De 3 à 4 ans	2 446 553	0,45 %	-	_	2 446 553
De 4 à 5 ans	404 392	0,59 %	18 735	4,32 %	423 127
Plus de 5 ans	264 374	1,36 %	290 907	4,37 %	555 281
	11 600 737 \$		309 642 \$		11 910 379 \$

Au 31 mars (milliers de dollars)	2015									
	Gouvernemen	t du Canada	Marché	Marchés financiers						
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total					
De 1 à 2 ans	6 120 602 \$	0,58 %	- \$	_	6 120 602 \$					
De 2 à 3 ans	1 988 648	0,96 %	-	_	1 988 648					
De 3 à 4 ans	1 074 458	1,33 %	-	_	1 074 458					
De 4 à 5 ans	36 164	1,77 %	-	_	36 164					
Plus de 5 ans	193 441	1,89 %	309 211	4,37 %	502 652					
	9 413 313 \$		309 211 \$		9 722 524 \$					

16. Avantages postérieurs à l'emploi

Situation financière des régimes d'avantages du personnel

FAC évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Montants constatés au bilan consolidé :

	Régime de re	traite agréé
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	(668 578) \$	(650 819) \$
Juste valeur des actifs des régimes	651 472	627 232
Passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées	(17 106) \$	(23 587) \$

	Régimes de retraite supplémentaires			
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015		
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées Juste valeur des actifs des régimes	(58 136) \$ 41 553	(56 815) \$ 45 849		
Situation de capitalisation Valeur actualisée des obligations au titre	(16 583)	(10 966)		
des prestations déterminées non capitalisées Passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées	(14 630)	(15 220)		

	Autres ava	antages
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	(97 980) \$	(93 790) \$
Passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées	(97 980) \$	(93 790) \$

Le passif net total lié aux obligations au titre des prestations déterminées des trois régimes est de 146,3 millions de dollars (143,6 millions en 2015). Ce montant est constaté au bilan consolidé en tant que passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées

	Régime de re	etraite agréé	Régimes de retraite	supplémentaires	Autres avantages		
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
Obligation au titre des							
prestations déterminées au début de l'exercice	650 819 \$	515 887 \$	72 035 \$	56 060 \$	93 790 \$	83 379 \$	
Coût des services rendus	030 013 \$	313 007 ¥	72 033 \$	30 000 ¥	33730 \$	05 57 5 ¥	
au cours de l'exercice	27 663	22 680	1 816	1 674	6 991	5 458	
Coût des services passés	_	_	_	_	_	(8 794)	
Frais d'intérêt de l'obligation							
au titre des prestations							
déterminées	23 771	23 713	2 556	2 479	3 511	3 889	
Cotisations des employés	7 729	7 047	312	-	-	_	
Prestations versées	(14 221)	(13 502)	(2 257)	(2 838)	(1 061)	(812)	
Ajustements liés à l'expérience							
relative aux passifs des régime	es 1 571	(3 285)	1 269	4 209	(22)	(1 966)	
Gain actuariel (perte actuarielle)							
découlant des changements							
aux hypothèses financières	(28 754)	98 279	(2 965)	10 451	(5 229)	12 636	
Obligation au titre des							
prestations déterminées à la fin de l'exercice	668 578 \$	650 819 \$	72 766 \$	72 035 \$	97 980 \$	93 790 \$	

La durée de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite agréé est de 21 ans (21 ans en 2015). La durée de l'obligation au titre des prestations déterminées des régimes de retraite supplémentaires est de 19 ans (20 ans en 2015).

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	Régime de r	etraite agréé	Régimes de retrait	e supplémentaires	Autres avantages		
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
Juste valeur des actifs							
des régimes au début						_	
de l'exercice	627 232 \$	517 548 \$	45 849 \$	40 979 \$	- \$	- \$	
Intérêts créditeurs sur les							
actifs des régimes	22 532	23 850	1 583	1 753	-	-	
Rendement des actifs des							
régimes (inférieur) supérieur							
au taux d'actualisation	(31 680)	36 304	(4 579)	5 421	-	-	
Cotisations de FAC	40 465	56 769	1 018	615	1 061	812	
Cotisations des employés	7 729	7 047	312	-	-	-	
Prestations versées	(14 221)	(13 502)	(2 257)	(2 838)	(1 061)	(812)	
Coûts d'administration							
des régimes	(585)	(784)	(174)	(45)	-	_	
Incidence fiscale sur les actifs							
d'impôt remboursables	-	_	(199)	(36)	-	_	
Juste valeur des actifs							
des régimes à la fin							
de l'exercice	651 472 \$	627 232 \$	41 553 \$	45 849 \$	- \$	- \$	

Coûts des prestations déterminées constatés au bénéfice net

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Aut avant		Total		
Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	27 663 \$	5 22 680 \$	1 816 \$	1 674 \$	6 991 \$	5 458 \$	36 470	\$ 29 812 \$	
Coût des services passés	_		_ `		_ `	(8 794)	_	(8 794)	
Intérêts nets	1 239	(137)	973	726	3 511	3 889	5 723	4 478	
Coûts d'administration des régimes Incidence fiscale sur les actifs	585	784	174	45	-	-	759	829	
d'impôt remboursables	-	-	199	36	-	-	199	36	
	29 487 \$	23 327 \$	3 162 \$	2 481 \$	10 502 \$	553 \$	43 151	\$ 26 361 \$	

Coûts des prestations déterminées constatés dans les autres éléments du résultat global

	Régime de retraite agréé				
Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015			
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes Rendement des actifs des régimes (inférieur) supérieur au taux d'actualisation Changements aux hypothèses liées au passif	(1 571) \$ (31 680) 28 754	3 285 \$ 36 304 (98 279)			
Pertes liées à la réévaluation	(4 497) \$	(58 690) \$			

	Régimes de retraite supplémentaires			
Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015		
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes Rendement des actifs des régimes (inférieur) supérieur au taux d'actualisation	(1 269) \$ (4 579)	(4 209) \$ 5 421		
Changements aux hypothèses liées au passif	2 965	(10 451)		
Pertes liées à la réévaluation	(2 883) \$	(9 239) \$		

	Autres ava	antages
Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	22 \$	1 966 \$
Changements aux hypothèses liées au passif	5 229	(12 636)
Gains liés (pertes liées) à la réévaluation	5 251 \$	(10 670) \$

Les pertes totales liées à la réévaluation de 2,1 millions de dollars (78,6 millions en 2015) sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les réévaluations cumulatives des pertes constatées au poste des autres éléments du résultat global au 31 mars 2016 se sont chiffrées à 112,8 millions de dollars (110,7 millions en 2015).

Actifs des régimes

Pourcentages des actifs des régimes, par type d'actifs, selon les valeurs du marché et la plus récente évaluation actuarielle :

	Régime de retraite agréé						Régimes de retraite supplémentaires		
Au 31 mars	2016		2015		2016		2015		
Titres de participation	57,6	%	59,3	%	99,2	%	98,7	%	
Titres d'emprunt	30,1	%	30,4	%	0,1	%	1,3	%	
Actif immobilier	10,6	%	9,0	%	-		_		
Liquidités	1,7	%	1,3	%	0,7	%	-		
	100,0	%	100,0	%	100,0	%	100,0	%	

Hypothèses importantes

Hypothèses importantes utilisées (moyennes pondérées) :

	Prestations du régime de retraite agréé			Régimes de retraite supplémentaires			Autres avantages					
Au 31 mars	2016		2015		2016		2015		2016		2015	
Obligation au titre des prestations déterminées												
Taux d'actualisation Augmentation du taux	3,70	%	3,50	%	3,70	%	3,50	%	3,70	%	3,50	%
de rémunération	4,00	%	4,00	%	4,00	%	4,00	%	4,00	%	4,00	%
Indice des prix à la consommation	2,00	%	2,00	%	2,00	%	2,00	%	-		· –	
Coûts des prestations détermine	ées											
Taux d'actualisation	3,50	%	4,40	%	3,50	%	4,40	%	3,50	%	4,40	%
Indice des prix à la consommation	2,00	%	2,00	%	2,00	%	2,00	%	-		-	

Aux 31 mars 2015 et 2016, l'hypothèse liée à la mortalité pour l'obligation au titre des prestations déterminées est fondée sur les statistiques relatives à la mortalité dans le secteur public de 2014 (La mortalité des retraités canadiens, rapport paru en 2014) et l'échelle d'amélioration B connexe, avec facteurs d'ajustement de la pension de 0,8614 pour les hommes et de 0,9855 pour les femmes. Au 31 mars 2016, l'espérance de vie moyenne d'une personne qui prend sa retraite à l'âge de 65 ans est de 24 ans pour les hommes (24 ans en 2015) et de 25 ans pour les femmes (26 ans en 2015).

Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé :

Au 31 mars	2016	2015
Hausse des coûts liés aux soins dentaires et à la couverture complémentaire pour soins de santé		
Taux initial	7,50 %	8,00 %
Taux ultime	5,00 %	5,00 %
Année à laquelle le taux ultime sera atteint	2021	2021

Analyse de sensibilité

Les effets découlant de la modification des principales hypothèses économiques (moyennes pondérées) qui sont utilisées pour déterminer les coûts des prestations de retraite et des autres avantages sont précisés ci-dessous :

(milliers de dollars)	Régime de retraite agréé	Régimes de retraite supplémentaires	Autres avantages
Hausse de 1 % du taux d'actualisation Total des coûts de service et d'intérêt net Obligation au titre des prestations déterminées	(13 956) \$ (115 330)	(689) \$ (11 655)	(2 099) \$ (22 290)
Baisse de 1 % du taux d'actualisation Total des coûts de service et d'intérêt net Obligation au titre des prestations déterminées	16 242 154 107	700 15 176	2 968 31 926
Hausse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération Total des coûts de service et d'intérêt net Obligation au titre des prestations déterminées	1 076 5 616	275 2 012	14 104
Baisse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération Total des coûts de service et d'intérêt net Obligation au titre des prestations déterminées	(1 081) (5 616)	(226) (1 732)	(14) (104)
Hausse de 1 % de l'indice des prix à la consommation Total des coûts de service et d'intérêt net Obligation au titre des prestations constituées	10 805 107 842	764 11 852	Ī
Baisse de 1 % de l'indice des prix à la consommation Total des coûts de service et d'intérêt net Obligation au titre des prestations déterminées	(8 567) (87 116)	(613) (9 555)	Ī
Hausse de 1 an de l'espérance de vie des participants aux régimes de retraite Total des coûts de service et d'intérêt net Obligation au titre des prestations déterminées	1 395 13 906	107 1 542	404 3 587
Hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux Total des coûts de service et d'intérêt net Obligation au titre des prestations déterminées	Ī	Ξ.	3 904 28 424
Baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux Total des coûts de service et d'intérêt net Obligation au titre des prestations déterminées	Ī	<u>-</u>	(2 669) (20 346)

Régimes à cotisations déterminées

Le coût des régimes à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations versées dans l'exercice en cours et est compris dans la charge au titre des avantages et prestations. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, cette charge s'est élevée à 5,3 millions de dollars (4,5 millions en 2015).

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent les montants versés par FAC aux régimes de retraite capitalisés, les prestations versées directement aux prestataires au titre de ses autres régimes d'avantages du personnel non capitalisés ainsi que les montants versés au titre du régime de retraite à cotisations déterminées, s'est élevé à 47,7 millions de dollars (63,0 millions en 2015).

La société prévoit que le total de ses versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit au paragraphe précédent, s'élèvera à environ 44,3 millions de dollars en 2017.

17. Autres passifs

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Réserve pour sinistres	9 289 \$	9 821 \$
Produits reportés	8 667	7 978
Autres	337	1 194
	18 293 \$	18 993 \$

18. Intérêts créditeurs nets

		Retraité
Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars)	2016	Note 3
Intérêts créditeurs		
Prêts et créances	1 094 568 \$	1 119 304 \$
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur les dérivés désignés comme couvertures		
de flux de trésorerie du poste du cumul des autres éléments du résultat global	23 322	22 933
Contrats de location-exploitation	17 966	15 790
Placements temporaires et quasi-espèces désignés comme disponibles à la vente	8 025	10 774
Gains de change sur les prêts et créances	2 140	20 145
Contrats de location-financement classés comme prêts et créances	581	703
Couverture des actifs et passifs financiers dérivés désignés comme couvertures		
de flux de trésorerie – nette	-	10 806
Total des intérêts créditeurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultats	1 146 602	1 200 455
Actifs et passifs financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction – nets	11 084	_
Placements de capital-risque désignés à la juste valeur constatée en résultats	3 798	1 507
	1 161 484	1 201 962
Intérêts débiteurs		
Dette à long terme classée comme autres passifs	135 168	199 493
Dette à court terme classée comme autres passifs	18 759	34 006
Amortissement sur le matériel sous contrat de location-exploitation	15 434	13 515
Pertes de change sur la trésorerie et la dette à court terme classée comme autres passifs – nettes	3 001	19 303
Passifs des prêts Transfert classés comme autres passifs	2 595	2 570
Total des intérêts débiteurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultats	174 957	268 887
Intérêts créditeurs nets	986 527 \$	933 075 \$

Le montant total net des produits provenant des commissions qui a été constaté immédiatement à titre d'intérêts créditeurs nets découlant des actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur constatée en résultats s'élève à 5,3 millions de dollars (4,0 millions en 2015). Les intérêts créditeurs constatés à la suite de la décomptabilisation de la valeur actualisée d'actifs financiers dépréciés se sont élevés à 2,6 millions de dollars (0,5 million en 2015).

19. Ajustement de juste valeur

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars)	2016	Retraité Note 3
Placements de capital-risque désignés à la juste valeur constatée en résultats	317 \$	1 496 \$
Couvertures de flux de trésorerie inefficaces	-	(4 215)
Cautionnements	(6)	7
Actifs et passifs financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction	(5 092)	
	(4 781) \$	(2 712) \$

20. Juste valeur des instruments financiers

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

FAC respecte une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour classer les données utilisées pour mesurer la juste valeur. Le niveau 1 est fondé sur les prix cotés sur les marchés actifs, le niveau 2 incorpore les modèles utilisant des données autres que les prix cotés et le niveau 3 intègre les modèles qui utilisent des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les détails des méthodes d'évaluation appliquées et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fournis à la note 2.

Hiérarchie aux fins d'évaluation

Le tableau suivant classe le niveau des données utilisées pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016		
	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif			
Quasi-espèces	693 222 \$	- \$	693 222 \$
Placements temporaires	337 049	-	337 049
Actifs financiers dérivés	47 510	-	47 510
Placements de capital-risque	-	41 977	41 977
	1 077 781 \$	41 977 \$	1 119 758 \$
Passif			
Passifs financiers dérivés	422 \$	- \$	422 \$
Au 31 mars (milliers de dollars)		2015	
		Niveau 3	Total
		Retrait	Retraité
	Niveau 2	Note 3	Note 3
Actif			
Quasi-espèces	1 072 326 \$	- \$	1 072 326 \$
Actifs financiers dérivés	58 828	_	58 828
Placements de capital-risque	-	33 248	33 248
	1 131 154 \$	33 248 \$	1 164 402 \$

Des changements aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux (aucun transfert en 2015).

20. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume les variations qui se sont produites au cours de l'exercice en ce qui a trait aux instruments financiers de niveau 3 dans la hiérarchie (aux fins d'évaluation) pour ce qui est des placements de capital-risque.

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015 Retraité Note 3
Solde au début de l'exercice	33 248 \$	19 750 \$
Gains nets constatés à l'ajustement de juste valeur	317	1 496
Variation des intérêts courus	(472)	(126)
Acquisitions	11 217	12 357
Remboursements	(2 333)	(229)
Solde à la fin de l'exercice	41 977 \$	33 248 \$

Les pertes et les gains nets non réalisés liés aux instruments encore détenus à la date de clôture qui sont constatés à l'ajustement de juste valeur correspondent à un gain de 0,3 million de dollars (1,4 million en 2015).

Instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers de FAC qui ne correspondent pas approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers, calculées selon les méthodes et les hypothèses décrites ci-dessous, sont les suivantes :

Au 31 mars (milliers de dollars)		2016	201	5
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif Prêts Contrats de location-financement	28 445 647 \$ 14 736	28 704 562 \$ 14 497	27 102 815 \$ 15 497	27 446 135 \$ 15 351
Passif Dette à long terme	11 910 379	12 005 399	9 722 524	9 845 813

Il est considéré que les instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur, comme l'indique le tableau ci-dessus, sont fondés sur le niveau 2 des données pour déterminer la juste valeur estimative.

La juste valeur estimative des prêts productifs à taux fixe est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La juste valeur estimative des prêts productifs à taux variable représente approximativement la valeur comptable en raison des variations des taux d'intérêt qui correspondent directement aux variations du taux préférentiel, qui détermine la juste valeur. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux prêts est soustraite de la juste valeur estimative des prêts productifs. La juste valeur estimative des prêts douteux est égale à sa valeur nette de réalisation, laquelle est obtenue en soustrayant la provision individuelle pour pertes sur prêts de la valeur comptable des prêts douteux.

20. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur estimative des contrats de location-financement est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux contrats de location-financement est soustraite de la juste valeur estimative des contrats de location-financement.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents.

Pour tous les autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant leur échéance ou parce qu'ils correspondent déjà à leur valeur actualisée. Cela s'applique à la trésorerie, aux créances, aux autres actifs, aux créditeurs et charges à payer, à la dette à court terme, au passif des prêts Transfert et aux autres passifs excluant la réserve pour sinistres.

21. Contrats de location-exploitation

Contrats de location-exploitation en tant que bailleur

Les contrats de location-exploitation ont trait à du matériel agricole loué à des clients en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables. La durée initiale des contrats de location-exploitation varie de deux à cinq ans.

Paiements de location-exploitation minimaux futurs :

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Montants exigibles		
Moins de un an	16 170 \$	15 309 \$
De un à cinq ans	27 435	28 795
	43 605 \$	44 104 \$

Contrats de location-exploitation en tant que preneur à bail

FAC loue des locaux à bureaux en vertu de baux de location-exploitation. La durée des contrats de location est habituellement de 5 à 20 ans, assortis d'une option de renouvellement à l'échéance.

Paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats de location non résiliables :

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Montants exigibles		
Moins de un an	22 230 \$	17 215 \$
De un à cinq ans	68 725	48 522
Plus de cinq ans	172 312	107 112
	263 267 \$	172 849 \$

Des paiements de location-exploitation d'un montant de 21,2 millions de dollars (18,0 millions en 2015) sont compris dans la charge au titre des installations, des logiciels et du matériel.

22. Engagements, cautionnements et éventualités

Engagements de prêt et de contrat de location-financement et exploitation

Au 31 mars 2016, les prêts approuvés mais non décaissés s'élevaient à 3 028,7 millions de dollars (2 996,2 millions en 2015). Ces prêts ont été approuvés à un taux d'intérêt moyen de 3,54 % (3,64 % en 2015) et ne sont pas compris dans le solde des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Puisque bon nombre de ces approbations de prêts expireront ou arriveront à échéance sans faire l'objet de décaissements, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement des besoins de trésorerie futurs. Au 31 mars 2016, les contrats de location-financement approuvés, mais non décaissés s'élevaient à 3,0 millions de dollars (5,7 millions en 2015) et les contrats de location-exploitation approuvés mais non décaissés s'élevaient à 3,2 millions de dollars (1,2 million en 2015). Ces contrats de location ne sont pas compris dans le solde des contrats de location-financement ou du matériel sous contrat de location-exploitation tant qu'ils ne sont pas décaissés. Ces engagements ne présentent aucun risque de liquidité pour FAC, car elle dispose de ressources liquides suffisantes du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État afin de couvrir ses besoins de trésorerie futurs.

Participations dans des entreprises associées

Au 31 mars 2016, FAC s'est engagée à investir 46,0 millions de dollars (67,4 millions en 2015) sous forme de participations dans des entreprises associées.

Engagements de capital-risque

Au 31 mars 2016, FAC s'est engagée à investir 14,9 millions de dollars (aucun montant en 2015) dans des placements de capital-risque.

Engagements d'exploitation

Paiements minimaux futurs pour les contrats de service de technologie et autres services :

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Montants exigibles		
Moins de un an	6 389 \$	15 200 \$
De un à cinq ans	1 143	5 171
	7 532 \$	20 371 \$

Engagements de capital

Les dépenses en capital contractées pour des logiciels et du matériel informatique à la fin de l'exercice mais non encore engagées se chiffrent à 0,1 million de dollars (9,6 millions en 2015). Les dépenses en capital contractées pour du matériel et des améliorations locatives à la fin de l'exercice mais non encore engagées se chiffrent à 2,0 millions de dollars (6,0 millions en 2015).

Cautionnements

Dans le cours normal de ses activités, FAC émet des cautionnements sous forme de lettres de crédit qui constituent des obligations d'effectuer des paiements à des tiers au nom de ses clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements nécessaires ou de respecter d'autres obligations contractuelles. Le montant maximal potentiel à payer au 31 mars 2016 se chiffre à 1,0 million de dollars (4,5 millions en 2015). Dans l'éventualité où FAC serait forcée d'honorer ces lettres de crédit, elle pourrait recourir aux garanties données par ses clients afin de verser les sommes dues à des tiers. Les cautionnements existants arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices, habituellement sans qu'il y ait eu de versements au titre des lettres de crédit. Au 31 mars 2016, aucun montant (aucun montant en 2015) n'a été constaté pour ces lettres de crédit.

22. Engagements, cautionnements et éventualités (suite)

Éventualités et provisions

Diverses procédures judiciaires ayant trait aux activités courantes de FAC sont en instance. La direction ne croit pas que le passif qui pourrait découler des procédures en cours entraînera des répercussions négatives considérables sur le bilan consolidé ou les résultats d'exploitation de FAC. Par conséquent, aucun montant n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2016, au titre des éventualités.

Dans le cours normal de ses activités, FAC conclut des accords généraux d'indemnisation. L'obligation d'indemnisation se produit généralement dans le cadre de contrats de prestation de services et d'accords d'alliance stratégique. Ainsi, FAC indemnise, dans certaines circonstances, la contrepartie de l'accord pour divers frais découlant de l'inexactitude de déclarations ou de l'inexécution d'engagements. FAC indemnise en outre les administrateurs, les dirigeants et les employés, dans la limite prescrite par la loi et par sa loi habilitante, pour certaines réclamations contre eux en raison de leur statut d'administrateur, de dirigeant ou d'employé. Comme les modalités de ces indemnisations varient, FAC n'est donc pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être requis de verser à des contreparties. La société n'a jamais eu, par le passé, à verser des paiements en vertu de ces indemnisations et éventualités. Aucun montant n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2016 au titre des indemnisations et des éventualités.

23. Opérations entre apparentés

FAC est apparentée à toutes les entités qui appartiennent au gouvernement du Canada, notamment les ministères, les organismes et les sociétés d'État.

Elle est apparentée au Fonds de financement subordonné Avrio I et au Fonds de financement subordonné Avrio II. Ce sont des sociétés en commandite dans lesquelles FAC détient une participation de 99 % (99 % en 2015) et de 99 % (aucune en 2015), respectivement. Les Fonds de financement subordonné Avrio sont consolidés de la manière décrite à la note 2. Toutes les opérations entre FAC et les Fonds de financement subordonné Avrio ont été éliminées au moment de la consolidation et, à ce titre, ne sont pas déclarées à titre d'opérations entre apparentés.

FAC est apparentée au Fonds Avrio I, au Fonds Avrio II et au Fonds Avrio III. Ce sont des sociétés en commandite dans lesquelles FAC détient une participation de 67 % (67 % en 2015), de 55 % (55 % en 2015) et de 46 % (76 % en 2015), respectivement. FAC a 20 % (20 % en 2015) des droits de vote du Fonds Avrio I et du Fonds Avrio II, et 14 % (14 % en 2015) des droits de vote du Fonds Avrio III. Les Fonds de placements en actions Avrio sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque sur lesquelles FAC exerce une influence notable dans les décisions d'activités d'exploitation, de placement et de financement. Ces placements sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la mise en équivalence.

Les autres parties apparentées de FAC comprennent les principaux dirigeants, les membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les membres de leur famille immédiate exercent un contrôle, une influence importante ou détiennent un droit de vote considérable, ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des membres du personnel de FAC.

Des opérations avec ces entités ont été menées dans le cadre des activités normales de la société et sont évaluées conformément aux IFRS applicables à chaque opération.

Opérations avec le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de FAC.

La société contracte des emprunts à court et à long terme auprès du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Au 31 mars 2016, les soldes impayés auprès du gouvernement du Canada s'élevaient à 11 900,1 millions de dollars en dette à court terme (13 349,3 millions en 2015) et à 11 600,7 millions de dollars en dette à long terme (9 413,3 millions en 2015). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, un montant de 135,8 millions de dollars (214,4 millions en 2015) a été constaté à titre d'intérêts débiteurs sur ces emprunts.

23. Opérations entre apparentés (suite)

FAC reçoit l'aide de l'État par l'intermédiaire du PRPPIP pour partager les pertes sur prêts relatives à certains prêts avec le gouvernement du Canada. Cette aide est constatée à titre d'augmentation ou de diminution à la charge pour pertes sur prêts. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, la diminution constatée à la charge pour pertes sur prêts a été de 0,7 million de dollars (5,0 millions en 2015). Le montant estimatif à être versé au gouvernement du Canada est compris dans les soldes d'emprunts à long terme susmentionnés.

FAC verse chaque année un dividende au gouvernement du Canada, comme il est décrit à la note 24.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise. Les montants déclarés ci-dessous tiennent compte des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants, qui sont considérés comme des personnes apparentées.

Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle versée aux principaux dirigeants en contrepartie des services rendus :

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	4 183 \$	4 395 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	975	688
Honoraires et indemnités journalières des membres du Conseil	164	188
Total	5 322 \$	5 271 \$

Transactions conclues avec les principaux dirigeants

Toutes les transactions conclues avec les principaux dirigeants l'ont été avec des administrateurs et des entités apparentées à ceux-ci. Les modalités des transactions conclues avec des principaux dirigeants n'étaient pas plus favorables que celles accordées à d'autres clients dans le cadre de transactions similaires.

Les prêts consentis aux principaux dirigeants impayés au 31 mars 2016 étaient de 4,7 millions de dollars (5,9 millions en 2015). Le solde impayé maximal pour ces prêts durant l'exercice terminé le 31 mars 2016 était de 5,3 millions de dollars (8,8 millions en 2015). Le taux d'intérêt moyen pondéré des prêts consentis aux principaux dirigeants impayés au 31 mars 2016 était de 5 % (6 % en 2015).

Les prêts consentis aux principaux dirigeants sont garantis aux mêmes conditions que les transactions conclues avec d'autres clients; de plus, les principaux dirigeants qui concluent ces transactions sont soumis au même processus d'évaluation du crédit auquel sont assujettis tous les clients. Il n'y a pas de provision individuelle établie au 31 mars 2016 pour les prêts accordés aux principaux dirigeants (aucune en 2015).

Les engagements de crédit avec les principaux dirigeants qui n'ont fait l'objet d'aucun décaissement totalisaient 8,9 millions de dollars au 31 mars 2016 (6,5 millions en 2015).

Opérations relatives aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Au cours de l'exercice, FAC a reçu 174 000 \$ du régime de retraite à prestations déterminées (133 000 \$ en 2015), pour des services administratifs, montant qui a été constaté au poste de la charge au titre des avantages et prestations.

24. Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique et à son cadre de gestion du capital, qui sont approuvés par le Conseil d'administration. La politique et le cadre de gestion du capital décrivent l'approche utilisée par FAC pour évaluer les exigences en matière de capital qu'elle doit respecter compte tenu des risques qu'elle a définis au moyen de son cadre de gestion du risque d'entreprise. La politique et le cadre de gestion du capital ont pour objectif de maintenir un niveau de capital sain et sécuritaire, et de gérer le capital de manière à surmonter les ralentissements économiques et les périodes de pertes prolongées. Cela permettra à FAC de continuer à servir l'industrie agricole peu importe le cycle économique.

Bien que cela ne soit pas une exigence réglementaire formelle, FAC gère son capital au moyen d'un ratio de capital total, divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que le définit la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce ratio de capital total est ensuite comparé aux exigences minimales de capital fixées par les NFP et le ratio de capital cible de FAC, établi selon son processus d'évaluation de la suffisance du capital interne (PESCI).

Ratio de levier

Selon la seule limite législative de la société, prescrite par la Loi sur Financement agricole Canada, le total du passif réel et du passif éventuel de la société ne peut être supérieur à 12 fois ses capitaux propres. Au 31 mars 2016, le passif réel et le passif éventuel de FAC représentaient 4,69 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat global (en 2015, 5,03 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat alobal).

Capital total et capital réglementaire minimal

Le capital total de FAC est composé des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits dans la ligne directrice NFP. Les ajustements à appliquer comprennent l'exclusion des actifs incorporels, des gains cumulatifs ou pertes cumulatives sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. La totalité du capital de FAC est considérée comme des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires; par conséquent, le capital total et les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sont équivalents.

Aux 31 mars 2015 et 2016, le ratio de capital total de FAC était supérieur au ratio du capital réglementaire minimal ainsi qu'au ratio de capital cible et, par conséquent, était conforme à la ligne directrice NFP du BSIF et au PESCI de la société.

Ratio du capital réglementaire minimal	10,5	%	10,5	%
Ratio de capital cible	15,0	%	15,0	%
Ratio de capital total	16,7	%	15,6	%
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	31 170 846	\$	30 041 106	\$
Actif pondéré en fonction des risques Actifs pondérés en fonction du risque de crédit Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel	29 377 526 1 793 320	\$	28 332 982 1 708 124	\$
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires/capital total	5 212 184	\$	4 697 665	\$
Capital Bénéfices non répartis Surplus d'apport Cumul des autres éléments du résultat global Ajustements réglementaires requis : Logiciels Cumul des gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4 698 824 547 725 107 121 (33 307) (108 179)		4 175 856 547 725 130 944 (25 359) (131 501)	
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016		Retraité Note 3	

24. Gestion du capital (suite)

Surplus d'apport

Le surplus d'apport de FAC est constitué de capitaux versés par le gouvernement du Canada, moins la réaffectation de 660,6 millions de dollars effectuée le 31 mars 1998 pour éliminer le déficit cumulatif de FAC.

Au 31 mars 2016, les versements de capital cumulatifs reçus du gouvernement du Canada totalisaient 1 208,3 millions de dollars (1 208,3 millions en 2015). Aucun versement de capital n'a été reçu depuis 2006. La limite législative pour le même exercice était de 1 250,0 millions de dollars (1 250,0 millions en 2015).

Dividende

Le 22 octobre 2015, le Conseil d'administration de FAC a déclaré, compte tenu des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2015, un dividende d'un montant de 90,4 millions de dollars (126,1 millions en 2015, compte tenu des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2014), qui a été versé à l'actionnaire de FAC, soit le gouvernement du Canada, le 16 mars 2016.

25. Gestion du risque

Gouvernance du risque financier

FAC a établi un cadre de gouvernance conforme aux exigences fixées pour les institutions financières sous réglementation fédérale, composé du Conseil d'administration et ses comités de gestion, d'une propension au risque officielle, de cadres de gestion du risque, de politiques de gestion du risque et de trois lignes de défense. Le Conseil d'administration est chargé de surveiller la gestion du risque par l'intermédiaire d'un de ses comités officiels, soit le Comité de gestion du risque. Le Conseil d'administration surveille également le cadre et les pratiques en matière de gestion du risque d'entreprise afin de s'assurer que la gestion du risque est intégrée dans les plans stratégiques, financiers et d'exploitation.

Le Conseil d'administration a formulé un énoncé relatif à la propension au risque pour FAC, qu'il valide et approuve annuellement. L'énoncé est composé de trois principes fondamentaux précisant les risques que FAC est prête à accepter et à prendre et ceux qu'elle veut éviter. Chaque principe est appuyé par des sous-énoncés qui fournissent des renseignements supplémentaires et du contexte. En plus de ces principes, l'énoncé relatif à la propension au risque comprend un ensemble d'énoncés de tolérance et de limites qui sont regroupés selon la nature du risque (stratégique, financier et d'exploitation). Le risque financier inclut le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. FAC est aussi exposée au risque d'assurance lié à l'offre d'assurance à ses clients.

FAC a formulé les énoncés de tolérance au risque suivants, qui s'appliquent à toutes les catégories de risque financier :

- Ratio de capital total : FAC maintient une position de capital saine et sécuritaire afin de survivre à un ralentissement économique et à des périodes de pertes prolongées.
- Solidité financière : FAC vise un bénéfice net qui lui permet d'être financièrement autonome, soit en finançant la croissance tout en assurant une stabilité à long terme.
- Pertes sur prêts : Nous gérons notre portefeuille de prêts de façon à minimiser les radiations élevées et à éviter de subir des pertes importantes et prolongées.
- Concentration du portefeuille : FAC diversifie son portefeuille en investissant dans tous les secteurs de l'agriculture canadienne ainsi que dans les agroentreprises et les exploitations agroalimentaires. Nous gérons la concentration en utilisant des limites.
- Risque d'interdépendance : FAC ne s'expose pas à tout risque d'interdépendance de clients qui pourrait entraîner une perte élevée.

Chaque exercice, des limites qui s'accordent avec ces énoncés relatifs à la tolérance au risque sont fixées. Elles sont tenues à jour à l'aide de la politique sur la gestion du risque d'entreprise et communiquées chaque trimestre au Conseil d'administration. Il s'agit de limites globales qui tiennent compte du capital et des produits, des pertes sur prêts, de la répartition du portefeuille et des risques d'interdépendance de clients élevés. En outre, des politiques distinctes sont approuvées par le Conseil d'administration et prévoient les limites pour les risques de crédit, de marché et de liquidité.

25. Gestion du risque (suite)

Le modèle fondé sur trois lignes de défense de FAC s'applique à la gestion des risques financiers.

Première ligne de défense

De manière générale, la première ligne de défense est propriétaire du risque et le gère en fonction d'un ensemble d'énoncés et de seuils concernant la propension au risque, prescrits et approuvés par le Conseil. Son mandat est de trouver des occasions d'affaires qui s'inscrivent dans le niveau de propension au risque de FAC et d'adopter des stratégies ou des pratiques qui répondent aux objectifs en matière de risque et de rendement. La première ligne de défense participe activement aux processus d'évaluation du risque et utilise l'information sur le risque afin d'appuyer la prise de décisions.

Deuxième ligne de défense

La deuxième ligne de défense joue un rôle de surveillance et effectue un examen critique des décisions du personnel de première ligne en matière de prise de risque, en conformité avec l'énoncé relatif à la propension au risque et les seuils de tolérance de FAC. Cette fonction indépendante recommande et met en place des politiques et des normes, tout en établissant une infrastructure et des processus visant à gérer le risque à l'échelle de FAC.

Troisième ligne de défense

La troisième ligne de défense offre une assurance indépendante et objective de l'efficacité des systèmes de contrôle interne de FAC établis par la première et la deuxième ligne de défense, et s'assure que les bons processus et les bonnes politiques sont en place afin de gérer les risques importants pour chaque catégorie de risque opérationnel.

Gestion du risque financier

Les principales catégories de risque financier auxquelles FAC est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une autre contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à son égard. Le risque de crédit sur les prêts et les contrats de location-financement représente le risque le plus important auquel FAC est exposée, bien qu'il existe aussi un risque de crédit à l'égard des placements et des instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de crédit

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique sur la gestion du risque de crédit de FAC et s'en remet à différents comités, différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit. Le modèle fondé sur trois lignes de défense de FAC fonctionne comme suit :

Première ligne de défense

- Les employés des Opérations possèdent des pouvoirs délégués de financement et d'évaluation et sont responsables de gérer le risque de crédit sur les prêts de leur portefeuille. Les pouvoirs sont accordés en fonction de la formation en crédit suivie et de la mise en application des compétences acquises. Les décisions de crédit sont prises au niveau du pouvoir approprié en fonction du montant et du risque de chaque prêt. Pendant toute la durée du prêt, la division des Opérations surveille les résultats des clients et le rendement des prêts au moyen d'une gestion continue des comptes et d'un processus d'examen des comptes.
- La division de la Trésorerie est chargée de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux opérations sur dérivés et aux placements. Elle passe en revue les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties. Au sein de la division, les employés qui ont strictement la responsabilité de la première ligne de défense (1a) participent directement à la mise en œuvre de la stratégie de FAC. Les employés dont le rôle intègre le contrôle et la gestion du risque (1b) au sein de la division de la Trésorerie, selon leur champ d'expertise, appuient la deuxième ligne de défense en développant la politique afin de contrôler le risque, en surveillant et en vérifiant les activités de risques exécutées par le niveau 1a et en surveillant la conformité avec l'énoncé relatif à la propension au risque et les politiques connexes de FAC.

25. Gestion du risque (suite)

Deuxième ligne de défense

- La division Gestion du risque effectue une analyse de l'industrie, de l'économie et du portefeuille et communique les résultats de cette analyse aux différents comités. Diverses unités au sein de cette division participent à la gestion du risque de crédit pour FAC, notamment :
 - La division Risque d'entreprise et gestion du portefeuille est chargée de créer et de tenir à jour les modèles de crédit, de capital et de pertes, de valider les modèles de FAC et de surveiller son portefeuille de prêts en offrant des solutions en matière de gestion du risque, de tenir à jour de manière indépendante la politique de gestion du risque de crédit du Conseil d'administration, de surveiller les limites de la politique sur le risque et les situations de nonconformité et de dérogation à la politique et de les communiquer au chef de la gestion du risque, au Conseil d'administration et à la haute direction. Elle tient également à jour le cadre de gestion du risque de crédit en le coordonnant avec le cadre général de gestion du risque d'entreprise de la société, en surveillant et en gérant le programme de conformité pour la gestion du risque opérationnel à FAC.
 - L'unité d'affaires Politique de crédit et gestion des processus est chargée de gérer les politiques de crédit opérationnel de FAC et de formuler des recommandations au Comité de la politique de crédit concernant les modifications aux politiques. En outre, l'unité examine, améliore et clarifie les politiques de crédit et communique les modifications qui leur sont apportées aux employés. Politique de crédit et gestion des processus fournit, de façon continue, des interprétations de politique portant sur des situations de financement générales et particulières.
 - La Gestion du crédit est chargée de donner des autorisations de second niveau pour les facilités de crédit et les activités d'administration des facilités de crédit conformément à l'énoncé relatif à la propension au risque et aux seuils de tolérance au risque de FAC. Elle fournit des mesures d'atténuation du risque et de l'encadrement à propos du risque afin d'aider les employés à améliorer leurs compétences en crédit, et rend des décisions en matière d'admissibilité qui sont conformes au mandat de FAC. L'unité gère également le système des pouvoirs du Risque de crédit et délègue les pouvoirs de crédit de FAC aux employés compétents. Le Crédit spécial gère les comptes en difficulté financière qui sont en gestion intensive ou en recouvrement en mettant en place des solutions axées sur le client, avec efficience et respect, tout en protégeant les intérêts de FAC, en consignant les leçons apprises et en transmettant activement des connaissances spécialisées. L'unité atténue les pertes sur prêts en collaborant avec les clients afin de remettre leur prêt au statut productif ou de réduire les pertes de FAC en réalisant des garanties et en liquidant des biens donnés en garantie.
 - Évaluation et risque environnemental fournit les estimations de la valeur marchande pour les décisions en matière de risque en offrant de la formation, de l'encadrement et des outils d'évaluation actualisés aux Opérations et en donnant des avis spécialisés sur la valeur des terres agricoles. L'unité effectue également l'évaluation des biens réels/immeubles et personnels/meubles pris en garantie, l'évaluation aux fins de recouvrement et de gestion intensive, les examens de la qualité des évaluations et la tenue à jour des guides d'évaluation utilisés par le personnel des bureaux de campagne. Les employés d'Évaluation et risque environnemental appliquent les politiques de FAC sur l'évaluation du risque environnemental et délèguent des pouvoirs d'évaluation aux employés compétents.

Troisième ligne de défense

L'Audit interne et la Gestion du risque de fraude forment la troisième ligne de défense. Un programme d'audit du financement fournit une assurance sur les activités liées à la gestion du risque de crédit.

Mesure du risque de crédit

La division Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société en fournissant des politiques, des outils de mesure et des modèles en matière de risque dans le but de quantifier le risque de crédit, d'établir une provision pour pertes sur prêts et de satisfaire aux exigences en matière de capital que doit respecter FAC. La division surveille également le contexte d'exploitation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de s'assurer que les politiques de prêt, les activités et la tarification de FAC sont appropriées et pertinentes.

La société a recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies pour gérer le risque de crédit de son portefeuille. Chaque exercice, la Gestion du risque établit une vision globale du portefeuille afin de définir des cibles numériques pour un grand nombre de ces outils, modèles et stratégies. La vision du portefeuille est aussi une donnée utilisée pour établir les limites de risque des clients et les pouvoirs d'approbation aux fins de la politique.

25. Gestion du risque (suite)

D'importantes activités de recherche, de modélisation, de validation et d'interprétation sont prises en compte pour déterminer les cibles pour chaque outil, notamment :

Capital de crédit

FAC utilise un modèle de capital de crédit pour évaluer la suffisance de son capital par rapport au risque de crédit. Les principaux avantages d'un modèle de capital de crédit sont :

- d'évaluer le risque de transaction, de concentration et de corrélation;
- d'estimer les pertes imprévues du portefeuille de prêts avec un certain niveau de probabilité;
- d'évaluer les tendances au fil du temps;
- de faire des comparaisons ajustées au risque entre les régions géographiques, les secteurs et les champs d'activité.

Plan de diversification du portefeuille

Le plan de diversification du portefeuille détermine la fourchette souhaitable pour la composition du portefeuille sur cinq exercices, y compris la diversification entre les secteurs d'activité, les secteurs de vente et les champs d'activité. La fourchette souhaitable est évaluée par rapport à d'autres scénarios réalistes et atteignables afin de déterminer la demande de capital de crédit.

Système de pointage et de tarification du risque

Le système de pointage et de tarification du risque (SPTR) est utilisé pour classer le risque des prêts du portefeuille de FAC. Le classement du risque, qui est fondé sur le client, le prêt et le secteur d'activité, permet d'obtenir des pointages se situant entre 380 et 915 points. Chaque pointage correspond à une probabilité de défaut. Plus le pointage est élevé, plus la probabilité de défaut est faible. Le SPTR est aussi utilisé pour fixer le taux des prêts.

Le pointage SPTR est fondé sur des caractéristiques qui sont regroupées sous quatre thèmes principaux :

- cote de crédit et antécédents de remboursement du client;
- ratios financiers du client;
- expérience du client en affaires;
- activité principale du client.

Le SPTR évalue différemment chaque caractéristique pour arriver à un pointage SPTR final. Les pondérations de chaque facteur sont fondées sur les antécédents de FAC et sont établies de façon à maximiser la capacité du système à prévoir la probabilité de défaut.

Pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016, FAC a mené à bien un projet visant à mettre à jour et à normaliser sa méthodologie et ses processus de classement du risque de crédit. Le nouveau modèle est maintenant utilisé pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, pour évaluer les exigences en matière de capital, pour faire un suivi interne de la santé globale du portefeuille ainsi que pour tarifer les prêts.

Modèle de pertes sur prêts

Le modèle de pertes sur prêts estime les pertes subies dans le portefeuille qui découlent du risque de crédit. Ce modèle comprend deux composantes : une composante individuelle et une composante collective. Les pertes de la provision individuelle sont déterminées pour les prêts non productifs lorsque, de l'avis de la direction, la qualité sur le plan du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, dans un délai acceptable, le montant du capital et des intérêts. De plus, les pertes de la provision individuelle sont déterminées pour les prêts qui répondent à chacun des critères suivants :

- un montant égal ou supérieur à 500 \$ est en souffrance depuis 90 jours ou plus;
- la garantie est insuffisante pour recouvrer les montants impayés.

Les pertes de la provision collective sont calculées sur les prêts du portefeuille qui ne présentent pas de perte individuelle et qui répondent à l'un des indicateurs de dépréciation future potentielle suivants :

- tous les prêts des clients dont l'un des prêts est en souffrance d'un montant de 500 \$ ou plus depuis moins de 90 jours;
- tous les prêts des clients dont l'un des prêts a fait l'objet d'une prolongation de l'amortissement dans le respect des modalités du prêt au cours du dernier exercice;
- tout prêt individuel dont le pointage du SPTR a diminué de 15 points ou plus au cours du dernier exercice.

Une provision collective est également calculée en fonction des pertes qui ont été subies, mais qui ne sont pas encore constatées. Les données historiques indiquent l'existence d'une période d'émergence entre le moment où la dépréciation se produit et sa constatation dans le portefeuille. À compter de la période d'émergence, des taux de migration sont utilisés pour déterminer les pertes subies au portefeuille qui ne sont pas encore manifestes. Pour toutes ses composantes, le modèle de perte prend en compte le rang de priorité de la société sur la garantie ainsi que le client, le prêt et les caractéristiques de la garantie pour évaluer le montant requis de provision pour pertes.

Macromesures mettant en évidence la santé du portefeuille :

Au 31 mars	2016	2015
Ratio prêt-garantie moyen pondéré pour les prêts garantis	49,9 %	49,2 %
Prêts garantis par un contrat de sûreté générale et prêts		
non garantis en pourcentage du montant total des prêts	4,2 %	4,3 %

Garanties

FAC atténue son risque de crédit au moyen de politiques et de pratiques relatives aux exigences de garantie. Les politiques de crédit établissent les lignes directrices et les normes relatives aux garanties. La société surveille le portefeuille en examinant le ratio prêt-garantie pour l'ensemble du portefeuille ainsi que par secteur. Après la constatation initiale d'un prêt, la juste valeur de la garantie est établie à l'aide de techniques d'évaluation couramment utilisées pour des actifs correspondants. Au cours des exercices ultérieurs, la juste valeur est ajustée en fonction de la valeur marchande ou d'indices pour des actifs similaires à des intervalles prescrits par la politique. La garantie obtenue est généralement constituée de biens réels, de quotas ou de matériel, selon l'objet du prêt.

Engagements de prêt

Les engagements de crédit représentent la part inutilisée des approbations de crédit sous forme de prêts, de cautionnements ou de lettres de crédit. En ce qui concerne le risque de crédit, FAC est potentiellement exposée à une perte correspondant à la valeur totale des engagements inutilisés. Consultez la note 22 pour obtenir plus de détails sur les engagements de prêt de la société. Pour atténuer le risque, les engagements inutilisés sont intégrés dans les calculs des exigences en matière de capital de FAC.

Risque de crédit maximal sans tenir compte des garanties détenues ou des autres améliorations liées au crédit

		2015
		Retraité
Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	Note 3
Bilan		
Placements temporaires	337 049 \$	- \$
Créances	24 820	23 308
Actifs financiers dérivés	47 510	58 828
Prêts	28 676 816	27 329 470
Contrats de location-financement	15 671	16 616
Participation dans des entreprises associées	55 489	84 203
Placements de capital-risque	41 977	33 248
Autres actifs	21 345	20 722
	29 220 677	27 566 395
Hors bilan		
Cautionnements financiers	998	4 504
Engagements de prêt et de contrat de location-financement et exploitation	3 034 895	3 003 077
Engagements de participation – entreprises associées	46 034	67 475
Engagements de capital-risque	14 852	-
	3 096 779	3 075 056
Risque de crédit maximal total	32 317 456 \$	30 641 451 \$

Le tableau précédent représente le pire des scénarios sur le plan du risque de crédit de FAC à la fin de l'exercice, si l'on ne tient pas compte des garanties détenues ou des autres améliorations liées au crédit connexes. Pour ce qui est des éléments au bilan, le risque est déterminé en fonction des valeurs comptables constatées au bilan consolidé. Quant aux éléments hors bilan, le risque est déterminé en fonction du montant maximal que la société devrait payer s'ils devenaient exigibles.

Prêts

Prêts en souffrance, mais qui ne sont pas douteux

Un prêt est considéré en souffrance lorsqu'un client n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle et que le montant qu'il doit est supérieur à 500 \$. Les prêts qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ne sont pas considérés comme douteux, sauf indication contraire. En outre, les prêts en souffrance ne sont pas considérés comme douteux si la société détient une garantie connexe suffisante et si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les mesures de perception se traduisent par leur remboursement intégral. Plus la durée pendant laquelle le compte du client est en souffrance et les intérêts continuent de courir est longue, plus le risque est élevé que le montant recouvrable de la valeur de la garantie soit inférieur à la valeur comptable du prêt. Le tableau ci-dessous détaille les montants bruts des prêts qui étaient en souffrance, mais qui n'étaient pas douteux :

Au 31 mars (milliers de dollars)	2016	2015
En souffrance mais non douteux		
Jusqu'à 30 jours	167 722 \$	275 658 \$
De 31 à 60 jours	37 663	31 271
De 61 à 89 jours	21 394	25 160
90 jours ou plus	90 217	112 542
	316 996 \$	444 631 \$

Prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux

La qualité de crédit des prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux peut être évaluée au moyen des pointages du SPTR de la société. Le tableau ci-dessous présente l'encours total de chaque catégorie de pointages du SPTR, exprimé en pourcentage de l'encours total qui n'est ni en souffrance ni douteux.

Au 31 mars	2016		2015	
Pointage du SPTR				
400-650	0,4	%	0,5	%
651-769	8,8	%	9,8	%
770-850	80,3	%	78,2	%
851-999	10,5	%	11,5	%
	100,0	%	100,0	%

La plupart des pointages SPTR sont mis à jour chaque mois. Différents processus d'approbation et de gestion du crédit sont appliqués à certains types de prêts; ceux-ci représentent environ 5 % du portefeuille total de FAC.

Risque de crédit de contrepartie : actifs financiers dérivés et placements temporaires

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles envers FAC. Pour atténuer ce risque, la société se conforme aux lignes directrices émises par le ministre des Finances à cet égard, en concluant uniquement des ententes contractuelles relatives à des instruments financiers dérivés avec des contreparties ayant une cote de crédit élevée, en fonction des cotes de crédit publiées par des agences de notation externes. Le risque de crédit de contrepartie est géré par l'application des politiques sur le risque de crédit de FAC qui ont été approuvées par son Conseil d'administration et qui précisent le risque maximal auquel FAC peut s'exposer pour chaque niveau de cote de crédit.

Dans le cours normal de ses activités, la société obtient des garanties dans le cadre de certaines opérations afin de réduire le risque de crédit de contrepartie auquel elle est exposée. FAC est généralement autorisée à vendre, céder, investir ou donner en gage la garantie obtenue, conformément aux conditions habituelles et courantes en ce qui a trait aux opérations ordinaires sur dérivés.

L'obligation de la contrepartie relative à l'actif financier dérivé peut se réaliser lorsqu'une devise ou un taux d'intérêt lié au marché varie et que cette variation se traduit par des gains non réalisés pour la société. Ces gains non réalisés créent des justes valeurs positives pour ces actifs financiers dérivés. La société n'est pas exposée à un risque de crédit pour le plein montant nominal de ses contrats dérivés, mais uniquement pour son coût de remplacement potentiel si la contrepartie ne respecte pas ses obligations. Par ailleurs, les mesures standards d'atténuation du risque de crédit stipulées dans les conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) prévoient la compensation et la liquidation simultanées des positions d'une contrepartie en cas de défaut. Les conventions-cadres de compensation ne répondent pas aux critères en matière de compensation dans le bilan consolidé, car elles créent un droit de compensation des montants constatés qui ne peut être exercé qu'en cas de défaut de la contrepartie. De plus, FAC et ses contreparties n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou de réaliser les actifs et d'acquitter les passifs simultanément. Une annexe de soutien au crédit est également en vigueur avec la plupart de ses contreparties. Ces accords constituent des annexes à la documentation existante de l'ISDA et précisent les conditions de la prise d'une garantie par FAC, au cas où le risque de crédit de contrepartie dépasserait un seuil convenu. Quant aux opérations sur dérivés pour lesquelles une annexe de soutien au crédit est en vigueur, la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale à long terme de A- auprès d'au moins deux agences de notation externes (S&P, Moody's ou DBRS). Consultez la note 5 pour obtenir plus de détails sur la quantification du risque de crédit de contrepartie.

Le Comité de gestion du risque d'entreprise de FAC et le Conseil d'administration ont établi une politique de placement qui fixe les cotes de crédit minimales pour les placements temporaires et qui limite la taille et la composition du portefeuille global de placements. Dans le cas de placements temporaires dont le terme jusqu'à échéance est d'un an ou moins, les contreparties gouvernementales doivent avoir une cote de crédit minimale à long terme de A faible/A3/A- auprès d'au moins deux agences de notation externes. Dans le cas de placements temporaires dont le terme jusqu'à échéance est de 90 jours ou moins, les contreparties bancaires des annexes 1, 2 ou 3 doivent avoir une cote de crédit minimale à court terme de A1-/R1-faible/P-1 auprès d'au moins deux agences de notation externes. Ces cotes de crédit détermineront la valeur nominale maximale des placements par contrepartie.

FAC a mis en place des contrôles et des politiques pour se protéger contre les pertes en cas de défaut d'une contrepartie et pour les minimiser. Elle vérifie régulièrement les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties et recommande des modifications aux politiques au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Conseil d'administration.

Qualité du crédit

Le tableau ci-dessous présente la qualité du crédit des quasi-espèces et des placements temporaires de FAC d'après l'évaluation de S&P :

Au 31 mars (milliers de dollars)		2016	2015		
	Quasi-espèces	Placements temporaires	Quasi-espèces	Placements temporaires	
Gouvernementaux et garantis par le gouvernement					
AAA	14 974 \$	126 159 \$	88 405 \$	- \$	
AA+	11 984	72 335	_	_	
AA	34 163	_	101 838	_	
AA-	_	_	222 414	_	
A+	55 944	138 555	121 646	-	
	117 065	337 049	534 303	-	
Banques de l'annexe 1					
A-1+	190 631	_	301 863	_	
A-1	385 526	-	236 160	_	
	576 157	-	538 023	-	
	693 222 \$	337 049 \$	1 072 326 \$	- \$	

La politique sur les cotes de crédit pour les placements à court terme gouvernementaux et garantis par le gouvernement a été modifiée le 1er novembre 2015. Depuis cette date, des cotes de crédit à long terme sont utilisées au lieu de cotes de crédit à court terme. Cette modification à la politique n'a pas de répercussions sur les critères de cotes de crédit pour les placements avec les banques des annexes 1, 2 et 3.

Placements de capital-risque sous forme d'emprunts

FAC est exposée à un risque de crédit dans le cadre de ses placements dans le Fonds de financement subordonné Avrio. Elle gère le risque de crédit en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en évaluant les occasions de placement avec diligence raisonnable et en menant ses activités dans le respect des politiques de placement. Les gestionnaires de placements surveillent la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements et en font régulièrement rapport.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché de FAC et s'en remet à différents comités, à différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de liquidité. Des politiques et des limites en matière de risque de marché permettent de s'assurer que les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change sont déterminés, mesurés et gérés, et qu'ils sont communiqués en temps opportun. Les politiques et les processus de FAC sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Le modèle fondé sur trois lignes de défense de FAC fonctionne comme suit :

Première ligne de défense

La division de la Trésorerie a la responsabilité de mettre en œuvre les directives de gestion du risque de marché. Elle rend compte régulièrement de ses activités et de la situation de l'actif-passif au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Conseil d'administration. Au sein de la division, les employés qui ont strictement la responsabilité de la première ligne de défense (1a) participent directement à la mise en œuvre de la stratégie de FAC. Les employés dont le rôle intègre le contrôle et la gestion du risque (1b) au sein de la division de la Trésorerie, selon leur champ d'expertise, appuient la deuxième ligne de défense en développant la politique afin de contrôler le risque, en surveillant et en vérifiant les activités de risques exécutées par le niveau 1a et en surveillant la conformité avec l'énoncé relatif à la propension au risque et les politiques connexes de FAC.

Deuxième ligne de défense

La division Risque d'entreprise et gestion du portefeuille a la responsabilité de valider les modèles du risque de marché, de tenir à jour de manière indépendante la politique de gestion du risque de marché, de surveiller les limites de la politique sur le risque et les situations de non-conformité et de dérogation à la politique et de les communiquer au chef de la gestion du risque, au Conseil d'administration et à la haute direction. Elle tient également à jour le cadre de gestion du risque de marché en le coordonnant avec le cadre général de gestion du risque d'entreprise de la société.

Troisième ligne de défense

La division Audit interne ainsi que la Gestion du risque de fraude forment la troisième ligne de défense. Le programme d'audit fournit une assurance sur les activités liées à la gestion du risque de marché.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations de juste valeur de FAC. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance entre les actifs, les passifs et les options intégrées. Il y a non-concordance des taux d'intérêt en raison de différences sur le plan des dates d'échéance et de révision du taux, des actifs résiduels financés par capitaux propres, et de données de référence différentes pour les taux d'intérêt de certains actifs et passifs. Les options intégrées sont des options que comportent les prêts à taux fixe avec option de report de capital, privilège de paiement anticipé et garantie du taux d'intérêt des engagements de prêt.

Le risque de taux d'intérêt est surveillé principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif-passif. Chaque mois ou à des intervalles plus fréquents, divers scénarios sont créés afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et des justes valeurs à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Le modèle de gestion de l'actif-passif est contre-vérifié et validé afin de confirmer que la logique et les hypothèses sur lesquelles il repose sont raisonnables lorsqu'elles sont comparées aux résultats réels.

La gestion du risque de taux d'intérêt est régie par une politique, selon des limites définies qui sont fondées sur l'effet prévu d'une variation immédiate et soutenue de 2 % du niveau et de la structure par échéances des taux d'intérêt. Selon la limite définie pour la variabilité des intérêts créditeurs nets, ceux-ci ne devraient pas diminuer de plus de 5 % au cours des 12 prochains mois. Selon la deuxième limite définie, la valeur marchande nette du portefeuille (VMNP) ne doit pas diminuer de plus de 10 % du total des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat global) pour une variation de 2 % des taux d'intérêt. Compte tenu de la situation financière de FAC au 31 mars 2016, une variation immédiate et soutenue de 2 % des taux d'intérêt pour l'ensemble des échéances et des courbes de rendement aurait les effets suivants sur les intérêts créditeurs nets et sur la VMNP au cours des 12 prochains mois :

	2016 – E	ffet d'une	2015 – Effet d'une		
(milliers de dollars)	augmentation	diminution de	augmentation	diminution de	
	de 2 %	de 0,40 % (1)	de 2 %	de 0,30 % (1)	
Variabilité prévue des intérêts créditeurs nets	30 048	\$ (6 443) \$	15 713 \$	(2 681) \$	
Limite	(50 915)	(50 915)	(98 215)	(98 215)	
Variabilité de la VMNP	(303 514)	60 803	(294 288)	43 519	
Limite	(524 655)	(524 655)	(472 358)	(472 358)	

⁽¹⁾ Le plus faible taux des courbes de rendement utilisé dans le modèle est de 0,40 % (0,30 % en 2015) afin d'éviter des taux négatifs.

Le tableau suivant résume le risque de taux d'intérêt de FAC en fonction de l'écart entre la valeur comptable des actifs et passifs et des capitaux propres, regroupés selon les dates contractuelles de révision des taux ou d'échéance, en prenant la date la plus rapprochée, et la sensibilité aux taux d'intérêt. Dans le cours normal de leurs activités, les emprunteurs remboursent fréquemment leurs prêts par anticipation, en partie ou en totalité, avant la date d'échéance contractuelle.

lmmé	diatement					Non sensible		201	5
	sensible au	3 mois	De 3	De 1	Plus de	au taux	Total		
(milliers de dollars) ta		ou moins	à 12 mois	à 5 ans	5 ans	d'intérêt	2016		
Actif									
Espèces et									_ +
quasi-espèces	- :	\$ 813 240 \$	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- :	\$ - \$	18 147	\$ 831 387	\$ 1 164 31	5 \$
Rendement	-	0,75 %	-	-	-	-	-		_
Placements temporaires		141 276	196 020			(247)	337 049		
Rendement (1)	_	0,64 %		_	_	(247)	337 049		_
Actifs financiers	_	0,04 /0	0,02 /0	_	_	_	_		
dérivés (2) (3)	_	(225 007)	_	17 870	207 137	47 510	47 510	58 82	8
Rendement (1)	_	0.61 %	_	4.30 %				30 02	_
Prêts	15 995 274	1 220 735	3 170 843	7 087 289	901 183	70 323	28 445 647	27 102 81	5
Rendement (1)	3,58 %	6 5,32 %		3,86 %	6 4,53 %		_		_
Contrats de				,					
location-financem	ient –	1 188	3 647	9 901	_	_	14 736	15 49	7
Rendement (1)	_	4,53 %	4,53 %	4,53 %	, –	_	_		_
Participation dans									
des entreprises									
associées	-	-	-	-	-	55 489	55 489	84 20	3
Rendement	-	-	-	-	-	-	-		_
Placements de				22.226	40.000	(2.40)	44.077	22.24	_
capital-risque Rendement	_	-	_	32 326 11,53 %	10 000 6 8.75 %	(349)	41 977	33 24	8
Autres	_	_	_	- 11,55	o 0,75 /c	177 110	177 110	156 75	2
Total de l'actif	15 995 274	\$ 1 951 432 \$	3 370 510 \$	7 147 386	\$ 1 118 320 \$	367 983	\$ 29 950 905	\$ 28 615 65	8 \$
Passif et capitaux									
propres									
Emprunts	- :	\$ 17 944 158 \$	2 189 648 \$	3 595 331	\$ 504 734 \$	28 914	\$ 24 262 785	\$ 23 431 94	7 \$
Rendement (1)	-	0,44 %	0,57 %	0,98 %	6 3,12 %	_	-		_
Passifs financiers									
dérivés (2) (3)	-	12 987	-	-	(12 987)	422	422		_
Rendement (1)	-	0,43 %	-	-	1,75 %			222.42	_
Autres	_	-	-	-	-	334 028	334 028	329 18	6
Capitaux propres de l'actionnaire	_	_	_	_	_	5 353 670	5 353 670	4 854 52	5
Total du passif et									
des capitaux									
propres	- 1	\$ 17 957 145	2 189 648 \$	3 595 331	\$ 491 747	5 717 034	\$ 29 950 905	\$ 28 615 65	8 \$
Écart total 2016	15 995 274	\$ (16 005 713) \$	1 180 862 \$	3 552 055	\$ 626 573	(5 349 051)	\$ -	\$	- \$
Écart total									
cumulatif 2016	15 995 274	\$ (10 439) \$	1 170 423 \$	4 722 478	\$ 5 349 051	-	\$ -	\$	- \$
Écart total 2015									
Retraité									
Note 3	16 175 647	\$ (16 453 586) \$	361 687 \$	4 099 931	\$ 653 294 \$	(4 836 973)	\$ -	\$	- \$
Écart total									
cumulatif 2015									
Retraité									
Note 3	16 175 647	\$ (277 939) \$	83 748 \$	4 183 679	\$ 4836973	_	\$ -	\$	- \$
	.5 175 0 17	(27, 555) 4	, 05,10 \$. 105 075	, , 050 575 4		*	¥	4

⁽¹⁾ Représente le rendement moyen pondéré effectif à la date d'échéance ou à la date de révision du taux contractuel, selon la plus rapprochée des deux.

⁽²⁾ Les montants nominaux des instruments dérivés dont la juste valeur est positive ont été déduits du montant des instruments dérivés dont la juste valeur est négative et sont compris dans le poste des actifs financiers dérivés.

⁽³⁾ Représente les montants nominaux des instruments dérivés, à l'exception du montant non sensible au taux d'intérêt.

Risque de change

FAC est exposée à un risque de change en raison des différences de montant et d'échelonnement des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs libellés en devises. L'exposition au risque de change est minimisée en appariant les prêts en devises au financement en devises. Ce risque ne peut être entièrement couvert parce que les actifs sont des prêts amortis et les passifs sont des obligations à escompte, ce qui crée une non-concordance des échéances des flux de trésorerie de capital et d'intérêt. Toutefois, FAC a déterminé que le risque résiduel était négligeable.

La société a pour politique d'atténuer le risque de change grâce à des couvertures économiques. Tous ses emprunts en devises sont pleinement couverts au moment de leur émission, sauf si la dette libellée en devises sert à financer un actif de même devise.

Instruments dérivés

FAC peut avoir recours à des instruments dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et les risques de change. Les instruments dérivés modifient le profil de risque du bilan consolidé en réduisant la non-concordance des actifs et des passifs, de manière à ce que les risques de taux d'intérêt et de change soient gérés conformément aux limites de la politique.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie, comptabilisés tel qu'il est décrit à la note 2. Aux 31 mars 2015 et 2016 respectivement, aucun instrument dérivé n'était désigné comme élément de couverture de flux de trésorerie et aucun élément de couverture de flux de trésorerie désigné n'était en place.

Les opérations sur dérivés qui ne sont pas désignées comme couvertures de flux de trésorerie peuvent donner lieu à une volatilité du bénéfice net, puisque les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et qu'il est possible que cette volatilité ne soit pas représentative du risque global.

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe d'importants risques financiers liés aux placements des régimes de retraite agréés. La société gère ces risques financiers grâce à une politique de placement qui est approuvée chaque année par le Conseil d'administration. La politique de placement fournit des lignes directrices destinées aux gestionnaires de placement des régimes de retraite agréés quant à la composition des actifs du portefeuille pour ce qui est de la qualité et de la quantité des placements par emprunt et des placements sous forme d'actions. En effet, un portefeuille composé d'actifs variés aide à atténuer les répercussions des fluctuations de valeur du marché, puisque les placements sont effectués dans différentes catégories d'actifs, tant sur les marchés canadiens que sur les marchés étrangers. Le risque lié à ces placements est géré au moyen de lignes directrices portant sur la diversification, telles qu'elles sont énoncées dans la politique de placement.

La structure des actifs des régimes de retraite comprend à la fois des obligations à long terme du Canada et des obligations à rendement réel du Canada afin de tenter d'apparier une portion des actifs des régimes aux passifs de ces derniers. La cible actuelle en matière de composition du portefeuille des régimes vise une proportion de 16,5 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à long terme et une proportion de 13,0 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à rendement réel. Les obligations canadiennes à long terme ont une durée de 14 ans et les obligations canadiennes à rendement réel une durée de 16 ans, alors que la durée estimative des passifs des régimes de retraite agréés est de 21 ans et la durée estimative des passifs des régimes de retraite supplémentaires est de 20 ans. Étant donné que les prestations des régimes sont pleinement indexées en fonction du taux d'inflation, les obligations canadiennes à rendement réel offrent une protection contre l'inflation à court terme pour les régimes.

La politique de financement des régimes de retraite fait en sorte que FAC verse le montant de cotisations jugé nécessaire pour assurer le versement des prestations promises en vertu des régimes de retraite, y compris l'amortissement de tout déficit sur les plans de la permanence et de la solvabilité.

La société surveille les charges payées à même le fonds de retraite afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables. Un énoncé de politique de financement officiel a été adopté et approuvé par le Conseil d'administration afin de fournir des directives en ce qui concerne le financement de la disposition à prestations déterminées du régime. FAC a mis en œuvre la politique de capitalisation des régimes et en surveille l'application.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne parvienne pas à respecter ses obligations de paiements lorsqu'elles deviennent exigibles. FAC possède une politique sur le risque de liquidité ainsi que des limites en cette matière. La division de la Trésorerie rend compte régulièrement de la conformité à ces limites au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de liquidité de FAC et s'en remet à différents comités, à différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de liquidité. La politique et les limites en matière de gestion du risque de liquidité permettent d'assurer que l'objectif de FAC visant à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et à ceux de la société dans le cadre de ses activités d'exploitation. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Le modèle fondé sur trois lignes de défense de FAC fonctionne comme suit :

Première ligne de défense

La division de la Trésorerie a la responsabilité de mettre en œuvre les directives de gestion du risque de liquidité. Elle rend compte régulièrement de ses activités et de la situation de liquidité au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Conseil d'administration. Au sein de la division, les employés qui ont strictement la responsabilité de la première ligne de défense (1a) participent directement à la mise en œuvre de la stratégie de FAC. Les employés dont le rôle intègre le contrôle et la gestion du risque (1b) au sein de la division de la Trésorerie, selon leur champ d'expertise, appuient la deuxième ligne de défense en développant la politique afin de contrôler le risque, en surveillant et en vérifiant les activités de risques exécutées par le niveau 1a et en surveillant la conformité avec l'énoncé relatif à la propension au risque et les politiques connexes de FAC.

Deuxième ligne de défense

La division Risque d'entreprise et gestion du portefeuille a la responsabilité de tenir à jour de manière indépendante la politique de gestion du risque de liquidité, de surveiller les limites de la politique sur le risque et les situations de non-conformité et de dérogation à la politique et de les communiquer au chef de la gestion du risque, au Conseil d'administration et à la haute direction. Elle tient également à jour le cadre de gestion du risque de liquidité en le coordonnant avec le cadre général de gestion du risque d'entreprise de la société.

Troisième ligne de défense

La division Audit interne ainsi que la Gestion du risque de fraude forment la troisième ligne de défense. Le programme d'audit fournit une assurance sur les activités liées à la gestion du risque de liquidité.

Dans le cadre de ses activités de gestion des liquidités, la société mesure, prévoit et gère ses flux de trésorerie. Son objectif vise à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir les besoins d'exploitation.

FAC gère ses liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides : au 31 mars 2016, la société disposait de 1 168,4 millions de dollars en espèces et quasi-espèces et en placements temporaires (1 164,3 millions en 2015);
- un accès à du financement à court terme : le financement par l'intermédiaire du Programme d'emprunt des sociétés d'État et des marchés financiers assure à FAC les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins quotidiens de trésorerie:
- un accès à une marge de crédit d'exploitation bancaire de 30,0 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de FAC, selon leur date d'échéance contractuelle la plus rapprochée. Les flux de trésorerie nominaux bruts représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs au capital et à l'intérêt du passif financier. Il y a un écart important entre les flux de trésorerie prévus de FAC pour certains instruments et la présente analyse. Par exemple, certains emprunts de la société qui pourraient être remboursés par anticipation par FAC n'ont pas été inclus dans la catégorie des échéances les plus rapprochées, parce qu'il s'avère impossible de les estimer.

Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Au 31 mars (milliers de dolla	Au 31 mars (milliers de dollars)			2016			
	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés							
Emprunts	24 262 785	\$ (24 260 058) \$	(1 787 846) \$	(2 539 289) \$	(8 036 112)	\$ (11 343 331) \$	(553 480) 9
Passifs des prêts Transfert	105 222	(106 449)	(3 984)	(8 467)	(30 210)	(62 647)	(1 141)
Passifs financiers dérivés	418	(542)	(14)	(18)	(85)	(393)	(32)
	24 368 425	\$ (24 367 049) \$	(1 791 844) \$	(2 547 774) \$	(8 066 407)	\$ (11 406 371) \$	(554 653) 9

Au 31 mars (milliers de dolla	rs			2015			
	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés Emprunts Passifs des prêts Transfert	23 431 947 96 257	\$ (23 429 460) \$ (97 823)	(1 940 947) \$ (6 834)	(1 920 102) \$ (5 527)	(9 856 480) \$ (28 300)	(9 210 250) \$ (55 264)	(501 681) \$ (1 898)
Passifs financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-
	23 528 204	\$ (23 527 283) \$	(1 947 781) \$	(1 925 629) \$	(9 884 780) \$	(9 265 514) \$	(503 579) \$

Gestion du risque d'assurance

Incertitude des hypothèses et des évaluations

L'assureur de FAC détermine la réserve pour sinistres à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan. Les flux de trésorerie futurs découlant des contrats d'assurance et des actifs qui les appuient sont projetés dynamiquement selon divers scénarios prescrits par l'Institut canadien des actuaires (ICA), à l'aide d'hypothèses les plus probables en usage avec des provisions pour écarts défavorables. FAC embauche, à l'occasion, des actuaires indépendants pour examiner son programme d'assurance afin de s'assurer que ses hypothèses, méthodologies et processus sont prudents.

En ce qui concerne le calcul de la réserve pour sinistres, des hypothèses doivent être faites au sujet des taux d'intérêt, des actifs en défaut, de l'inflation, des taux de mortalité et de morbidité, des résiliations de police, des charges et d'autres facteurs sur la durée des polices d'assurance. On a recours aux hypothèses qui sont les plus probables pour prévoir l'avenir. D'autres provisions sont comprises dans la réserve pour sinistres afin de prendre en compte les écarts défavorables possibles par rapport à la meilleure estimation. Si l'hypothèse est plus susceptible de changer ou s'il existe une incertitude plus grande au sujet de l'hypothèse la plus probable sous-jacente, une provision plus élevée correspondante est comprise dans la réserve pour sinistres. Les hypothèses n'ont fait l'objet d'aucun changement qui aurait eu une incidence considérable sur la réserve pour sinistres pendant l'exercice en cours.

Les provisions sont examinées individuellement et collectivement afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables. Les hypothèses les plus probables et les provisions pour écarts défavorables sont examinées chaque année et sont révisées si on le juge nécessaire et prudent. Les hypothèses qui présentent le plus grand impact potentiel sur le bénéfice net ont trait à la mortalité et au rendement des placements.

La mortalité, en matière d'assurance, a trait aux taux auxquels les décès se produisent pour des groupes de personnes déterminés et est, généralement, fondée sur une expérience moyenne de cinq ans de la société. En général, les taux de mortalité présumés ne tiennent compte d'aucune amélioration future prévue, sauf dans certains cas où l'effet net de la prise en compte d'une amélioration future augmente le passif de la police.

Les hypothèses liées au rendement des placements comprennent les pertes de crédit futures prévues sur les placements à revenu fixe. L'expérience antérieure de la société et à long terme de l'industrie ainsi que des examens particuliers du portefeuille actuel sont utilisés pour prévoir les pertes de crédit.

Les hypothèses relatives aux résiliations de police antérieures reposent généralement sur la moyenne de cinq ans de la société.

Les hypothèses relatives aux charges reposent sur l'expérience récente de la société déterminée au moyen d'une méthode interne d'affectation des charges.

26. Événements postérieurs

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés le 1^{er} juin 2016. Il ne s'est produit aucun événement postérieur qui aurait dû être constaté ou divulgué dans les présents états financiers consolidés entre le 31 mars 2016 et la date d'approbation.

Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques

Actifs pondérés selon les risques relatifs, comme le prescrivent les exigences réglementaires émises par le BSIF en matière de capital.

Agroentreprise et agroalimentaire

Fournisseurs ou transformateurs qui vendent des produits aux producteurs primaires, achètent leurs produits ou leur offrent divers services. Ce sont par exemple des fabricants et des concessionnaires d'équipements, des fournisseurs d'intrants, des grossistes et des entreprises de marketing et de transformation.

Alliances

Relation établie par contrat entre FAC et une autre organisation agricole ou financière dans le but de mettre en commun leurs ressources afin d'offrir une gamme élargie de services aux clients.

Autres éléments du résultat global

Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur qui sont constatés à un poste autre que le bénéfice net, dans une section des capitaux propres appelée Cumul des autres éléments du résultat global.

Charge pour pertes sur prêts

Charge imputée à l'état des résultats qui correspond au montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts à un niveau jugé approprié par la direction.

Contrepartie

L'autre partie engagée dans une opération financière, habituellement une autre institution financière.

Cote de crédit

Classification du risque de crédit fondée sur une évaluation des ressources financières d'un particulier ou d'une entreprise, de ses antécédents de remboursement et de sa volonté de s'acquitter de ses obligations financières.

Couverture

Technique de gestion du risque qu'une entité utilise pour se protéger contre les fluctuations négatives des cours, des taux d'intérêt ou des taux de change. Cette technique repose sur l'élimination ou la réduction des risques par la prise de positions de compensation ou d'atténuation.

Décaissements nets

Montant des fonds décaissés par rapport aux prêts approuvés. Les décaissements nets excluent les prêts FAC existants qui ont été refinancés.

Instrument financier dérivé

Instrument financier dont la valeur est déterminée et dérivée d'après un prix, un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice des prix sous-jacent. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet de transférer, de modifier ou de réduire le risque réel ou prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les contrats de produits dérivés comprennent les swaps de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de devises et les contrats à terme.

Intérêts créditeurs nets

Différence entre les intérêts réalisés sur les éléments d'actif (p. ex., prêts et valeurs mobilières) et les intérêts payés sur les emprunts.

Juste valeur

Montant qu'un tiers indépendant paierait ou recevrait pour acheter ou vendre un instrument financier sur le marché. La juste valeur correspond à la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie, après ajustement pour le risque.

Marge d'intérêt nette

Intérêts créditeurs nets exprimés en pourcentage de l'actif total moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode qui consiste à calculer le coût après amortissement d'un actif ou d'un passif financier et à répartir les intérêts créditeurs ou débiteurs sur la période considérée.

Montant nominal

Dans un contrat dérivé, valeur théorique servant de référence au calcul de l'intérêt et des autres paiements. Aux termes du contrat dérivé, le montant nominal n'est ordinairement pas échangé.

Montants en souffrance

Tous les montants en souffrance de plus de 500 \$ sur un prêt, y compris les prêts douteux.

Paiements anticipés

Versements de capital non prévus au calendrier de remboursement effectués avant l'échéance du terme.

Point de base

Un centième d'un pour cent. Le point de base sert à décrire le taux d'intérêt applicable ou le rendement d'un placement (1 point de base = 0.01 %).

Prêts douteux

Prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans un délai acceptable le plein montant de capital et d'intérêt. De plus, tout prêt affichant un montant en souffrance supérieur à 500 \$ pendant 90 jours est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti.

Production primaire

Exploitations agricoles qui produisent des matières premières telles que des céréales et oléagineux, du lait, des fruits et des légumes et qui font l'élevage de bovins, de porcs, de volaille, de moutons et d'autres espèces de bétail. La production primaire comprend aussi les vignobles, les serres, les exploitations forestières (culture, production et coupe d'arbres), les exploitations aquicoles (l'élevage de poissons d'eau douce ou salée) et l'agriculture à temps partiel.

Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement direct accordé à FAC par le gouvernement fédéral.

Programme de soutien à la clientèle

Plans élaborés afin d'aider de facon proactive les clients qui pourraient avoir de la difficulté à rembourser leur prêt pendant un repli économique dans un segment particulier de l'industrie agricole. Les plans individuels peuvent comprendre des paiements différés ou des calendriers de remboursement flexibles pour des périodes déterminées.

Provision pour pertes sur prêts

Meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables subies sur le portefeuille de prêts et de contrats de location-financement. Au bilan, les provisions sont comptabilisées comme déductions des prêts et des contrats de location-financement.

Ratio d'efficience

Le ratio de capital total s'obtient en divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques. Le capital total de FAC est constitué des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits par le BSIF. Les ajustements réglementaires applicables excluent les éléments d'actif incorporel, les gains cumulatifs réalisés ou pertes cumulatives réalisées sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ainsi que les actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Ratio de levier

Niveau de dette exprimé en dollars de dette contractée pour chaque dollar de capitaux propres, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Ratio du capital réglementaire minimal

Exprimé sous forme de pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques, niveau minimal de capital prescrit par les exigences réglementaires du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Rendement des capitaux propres (RCP)

Bénéfice net attribuable à l'actionnaire de l'entité mère exprimé en pourcentage du total des capitaux propres moyens, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Risque de change

Risque de perte financière attribuable aux fluctuations négatives des taux de change.

Risque de contrepartie

Risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières aux termes du contrat qu'elle a conclu ou de l'opération à laquelle elle participe.

Swaps de taux

Ententes contractuelles en vertu desquelles les parties nommées conviennent de s'échanger des flux d'intérêt sur la base d'un montant nominal de référence pour une période donnée.

Système de pointage et de tarification du risque (SPTR)

Outil servant à évaluer le type de risque et l'impact potentiel des risques de chaque prêt ou contrat de location-financement et à fixer les taux de façon à couvrir adéquatement le risque du portefeuille de FAC. La composante tarification du SPTR calcule le coût du risque (l'ajustement au risque), c'est-à-dire la portion de la marge requise pour couvrir le risque de perte.

Valeur marchande nette du portefeuille

Valeur actualisée nette des actifs après soustraction des passifs. Elle sert à déterminer la sensibilité de la valeur économique nette de FAC aux fluctuations des taux d'intérêt.

Bureaux de FAC

Colombie-Britannique

Abbotsford, Dawson Creek, Duncan, Kelowna, Surrey

Alberta

Barrhead, Brooks, Calgary, Camrose, Drumheller, Edmonton, Falher, Grande Prairie, High River (S), La Crete, Leduc, Lethbridge, Lloydminster, Medicine Hat, Olds, Red Deer, Stettler (S), Strathmore (S), Vegreville, Vermilion, Westlock

Saskatchewan

Assiniboia, Carlyle, Humboldt, Kindersley, Meadow Lake (S), Moose Jaw, Moosomin (S), North Battleford, Prince Albert, Regina, Rosetown, Saskatoon, Swift Current, Tisdale, Wadena (S), Weyburn, Yorkton

Manitoba

Arborg, Brandon, Carman, Dauphin, Killarney (S), Morden, Neepawa, Portage la Prairie, Shoal Lake (S), Steinbach, Stonewall (S), Swan River, Virden, Winnipeg

Ontario

Casselman, Chatham, Clinton, Essex, Frankford, Guelph, Kanata, Kingston, Lindsay, Listowel, London, Mississauga, New Liskeard, Owen Sound, Simcoe, Stratford, Thornton, Vineland, Walkerton, Woodstock, Wyoming

Québec

Alma, Blainville, Drummondville, Gatineau (S), Granby, Joliette, Lévis, Rivière-du-Loup, Salaberry-de-Valleyfield, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Marie, Trois-Rivières, Victoriaville

Nouveau-Brunswick

Moncton, Woodstock

Nouvelle-Écosse

Kentville, Truro

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Terre-Neuve-et-Labrador

Mount Pearl

(S) Bureau satellite – heures réduites

Siège social

1800, rue Hamilton C.P. 4320

Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 Téléphone: 306-780-8100 Télécopieur: 306-780-5167 Service ATS: 306-780-6974

Centre de service à la clientèle

Heures d'ouverture : L-V, de 7 h à 19 h, HNE

Téléphone: 1-888-332-3301 Courriel: csc@fac.ca

Centre d'assistance à la clientèle de Logiciels de gestion FAC

1800, rue Hamilton C.P. 4320

Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 Sans frais: 1-800-667-7893 Téléphone: 306-721-7949 Télécopieur: 306-721-1981

Relations avec le gouvernement et les intervenants

Tour 7, 10^e étage, pièce 319 1341 Baseline Road Ottawa (Ontario) K1A 0C5 Téléphone: 613-773-2940

Télécopieur: 613-960-7024

fac.ca









Les placements de capital-risque de FAC sont gérés par :



avriocapital.com info@avriocapital.com

